

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 12 mars 2020

Délibération n° 2020 – 12/03/2020 – 2

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 22 janvier 2020

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 24 Membres représentés : 7 Total : 31	Refus de vote : 21 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0
---	--

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 22 janvier 2020.**

Dijon, le 13 mars 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 22 janvier 2020

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 22 janvier 2020

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Monsieur Louis de MESNARD,
Madame Emmanuelle VENNIN (procuration à Monsieur Frédéric DEBEAUFORT).

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Sandrine ROUSSEAU (procuration à Monsieur Louis de MESNARD),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (présente jusqu'à 12h15).

Membres absents

Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Monsieur Jean SUISSE.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET (procuration à Monsieur Sébastien CHEVALIER),
Monsieur Alexandre FOURNIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Membre excusé

Monsieur David COUSSON.

Membre absent

Madame Delphine BADIAN,
Monsieur Cédric CLERC.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),
Madame Clara PRIVÉ (suppléée par Monsieur Lou NOIRCLÈRE-FRESSE jusqu'à 11h30).

Membres absents

Madame Amélie BOUDIER,
Monsieur Théo CADEL,
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX),
Monsieur Lionel BRÉTILLON (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Lou NOIRCLÈRE-FRESSE jusqu'à 11h30),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Monsieur Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (présent jusqu'à 10h puis procuration à Alexandre FOURNIER).

Membres excusés

Madame Maude CLAVEQUIN,
Madame Aline GRANDIDIER.

Membre absent

Madame Pascale PONSE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Gilles CHARTRAIRE, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Pierre ANCET, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles et à la formation tout au long de la vie,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et aux liens avec le monde économique,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THÉPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Ameer Aïchi, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	3
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 22 novembre 2019	9
III) Avis sur l'orientation des projets élaborés dans le cadre des Appels à Projet SFRI et IDEES	10
IV) Questions statutaires	28
2. Modifications des statuts de l'INSPE.....	28
1. Modifications des statuts de l'université de Bourgogne	31
V) Questions relatives aux Ressources Humaines	32
1. Avis sur la nomination de la Directrice du Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU)....	32
2. Avis sur le recrutement d'ATER à la rentrée 2020 dans le cadre de la réforme des études de Santé	33
VI) Questions financières.....	38
1. Exonération exceptionnelle de droits d'inscription administrative et de frais de formation continue : clôture anticipée du diplôme universitaire « Traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire »	38
2. Tarifs des formations délivrées aux apprentis relevant du secteur privé	47
3. Tarifs, subventions et dons	48
4. Sorties d'inventaire.....	49
VII) Questions relatives à la Formation et à la Vie Universitaire	49
1. Travaux de la commission FSDIE du 8 janvier 2020	49
2. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 - UFR DSEP et INSPE - pour la rentrée 2020.....	51
3. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 2 - UFR DSEP - pour la rentrée 2020.....	57
4. Vote des capacités d'accueil pour l'accès aux études de Santé : Parcours d'Accès Spécifique Santé / Licence Accès Santé pour la rentrée 2020.....	58
5. Projets internationaux.....	64
VIII) Travaux de la Commission de la Recherche du 8 janvier 2020	65
1. Validation des demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre de la première vague du dispositif régional pour 2020 : Dispositifs Amorçage, Structurant d'Envergure et Accueil de Nouvelle Équipe de Recherche	65
2. Demandes de financements.....	71
IX) Présentation du rapport annuel d'activité 2019.....	73
XI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	88
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	88
2. Compte rendu des conventions hors subvention	88
X) Présentation du projet de Schéma Directeur du Numérique de UBFC	89
XII) Questions diverses.....	94

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

(SEANCE DU 22 janvier 2020)

*(La séance est ouverte à 08 h 30 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- :- :- :- :- :- :-

Le Président.- [*début de séance manquant dans l'enregistrement*].

[...] On va pouvoir ouvrir ce conseil d'administration qui est un conseil d'administration extraordinaire par rapport à notre calendrier universitaire, mais pour lequel on avait un certain nombre de dossiers éminemment importants que je souhaitais pouvoir vous présenter.

D'une part, des évolutions dans les questions de capacités d'accueil, sur la réforme de la première année des études de Santé, sur les accès aux Masters 1 et Masters 2 en Droit, où la situation a évolué, et puis sur l'ESPE. Donc il fallait que l'on puisse officialiser un certain nombre d'évolutions des quelques dernières semaines.

Et puis je voulais également, et c'était cela la motivation essentielle, de fait, pouvoir vous présenter les grandes orientations... On ne pourra malheureusement pas faire davantage. Les grandes orientations des deux appels à projets IDEES et SFRI.

Vous savez qu'ils sont lancés dans le cadre du PIA... de la troisième vague du PIA, qui vont être des appels à projets qui seront éminemment structurants pour l'avenir du site Bourgogne-Franche-Comté. Et la date de dépôt de ses appels à projets IDEES et SFRI est fixée au 10 mars. Et dans ces conditions, le futur conseil d'administration... Le futur président sera élu le 5 mars et on n'aura pas... Matériellement, il n'y aura pas la possibilité d'un véritable débat devant le prochain conseil d'administration avant la date de dépôt de ces dossiers.

Donc je souhaite que, sur la base des orientations... puisque le dossier est bien sûr encore en évolution permanente, que sur la base des grands éléments, notre conseil d'administration puisse donner un avis de principe qui permettra, à l'heure de dépôt du dossier, de se prévaloir d'un avis de principe positif du conseil d'administration de l'université de Bourgogne. Voilà.

Donc Pascal Neige a travaillé avec Alain Dereux et avec Maxime Jacquot pour être en mesure de vous présenter les principaux éléments de ce dossier. Voilà.

Et puis très rapidement, parce que je ne veux pas prendre de temps. On a un agenda qui est un peu minuté puisque l'on a un conseil des membres à 14 heures à Besançon où Pascal Neige, Alain Helleu et moi serons présents. Donc on arrêtera... On devra partir à 13 heures.

Je veux vous remercier. C'est le dernier conseil d'administration ordinaire de cette mandature. Donc remercier à la fois tous les administrateurs qui ont travaillé de façon assidue pendant ces quatre années pour construire la politique de notre université.

On n'a pas, évidemment, été toujours d'accord sur tout, mais c'est normal, c'est la démocratie. Il y a eu des débats, il y a eu des désaccords qui se sont exprimés, mais on a quand même tracé le chemin de l'avenir pour notre université tous ensemble puisque le conseil d'administration est l'instance décisionnelle dans une université, est l'instance de plus haut niveau politique. Donc grand merci à tous les administrateurs.

Et puis je profite également de cette dernière prise de parole un peu générale pour remercier le PAJI et remercier toute l'équipe du PAJI qui fait un travail absolument remarquable. Encore une fois, si le conseil d'administration ne fonctionne pas sur le plan administratif, c'est l'ensemble de la démocratie universitaire qui est fragilisée. Et on a, pendant toutes ces années, pu compter sur une équipe du Pôle des affaires juridiques qui est tout à fait remarquable et que je veux remercier. Voilà.

Donc ceci étant, je vais rentrer dans les points d'information.

M. Helleu.- Il y a une question.

Le Président.- Ah pardon ! Monsieur Rollin, excusez-moi. Oui.

M. Rollin.- Oui, je voulais, de manière officielle, faire part de mon mécontentement. Vous avez fixé, on le comprend, de manière... Avec des décisions extraordinaires qui doivent être prises, parce que le... Il n'y a jamais eu de conseil de mois de janvier, donc je peux comprendre la tenue...

Là où je le comprends moins, c'est la convocation d'un conseil d'administration lors... en même temps que les journées portes ouvertes où l'on nous demande, nous les personnels, en particulier les personnels techniques et administratifs, d'être là le matin pour tout installer et le soir pour tout défaire. Donc voilà.

Convoquer à 8 h 30... On n'a jamais eu un conseil d'administration... Je comprends les contraintes. Donc je voulais quand même vous signaler que je trouvais que c'était compliqué pour nous, les personnels techniques en particulier qui sont membres.

D'ailleurs le... Enfin, le seul qui est ici présent aujourd'hui, parce que les collègues... notre collègue doit être pris aussi sur la journée JPO. Pour vous donner une idée : 6 h 30 ce matin pour pouvoir installer le matériel pour que les enseignants puissent accueillir les étudiants dès l'ouverture de la JPO. Voilà.

Je voulais vous faire part que c'était quand même... La JPO me semblait un moment important dans l'année universitaire pour accueillir les étudiants. Tenir une instance délibérative dans le même temps, je trouve cela inadéquat.

M. Debeaufort.- Bonjour Jean-Emmanuel Rollin. Je vais me permettre de répondre.

Initialement, le CA était prévu pour lundi 27, sauf que nous devons faire des remontées pour le Rectorat, entre autres, sur les capacités d'accueil avant le 24. Et le seul jour où, à la fois, soit le Président soit moi pouvions être libres était aujourd'hui. Donc nous n'avions pas plus de marge de manœuvre.

Initialement, je rappelle que nous avons tout fait pour que cela ne soit pas en même temps que les JPO, c'est-à-dire que c'était prévu le lundi 27 après-midi.

Le Président.- Voilà.

Donc tout cela, ces éléments, Monsieur Rollin, que vous mentionnez, on les a bien en tête, mais vous voyez que l'on est pris dans un ensemble de contraintes de calendrier qui sont endogènes, qui sont exogènes, qui font que l'on n'a pas été en situation de proposer une autre date.

Ceci étant, je vous remercie d'être là, je vous remercie de réussir à vous écarteler entre la JPO et notre conseil d'administration et j'espère que tout va bien se dérouler néanmoins. Voilà.

Donc quelques points d'information rapidement, en ouverture de ce conseil.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- D'abord, des élections de trois nouveaux directeurs de composante.

À l'IUT du Creusot, c'est Olivier Aubreton, qui était jusqu'ici responsable du DUT Génie électrique et Informatique industrielle, qui a été élu à la direction de l'IUT.

À l'UFR Droit, Sciences économique...

Donc il y a quelques semaines, il n'y a pas très longtemps, il a pris ses fonctions.

À l'UFR Droit, Sciences économique et politique, c'est un petit peu plus ancien, cela date de fin décembre. C'est Alexis Mages, qui est professeur de droit des institutions et d'histoire du droit, qui a été élu directeur de l'UFR.

Et puis à l'IAE, cela date de quelques jours, c'est Samuel Mercier, qui vient d'être élu et qui, je crois, a pris mercredi ses fonctions de... à la direction de l'IAE. Voilà.

Donc je leur souhaite à tous trois toute la réussite possible dans cette mission de directeur de composante, qui est une mission importante et dont je connais parfaitement la difficulté. Voilà.

On a également deux nouvelles collègues qui prennent des directions de services importants de notre université. Au Service commun de documentation, c'est Mme Émilie Barthet, qui était jusqu'ici en poste à Lyon... à Lyon 3, je crois...

M. Helleu.- Lyon 3.

Le Président.- Lyon 3.

M. Helleu.- Lyon 1/Lyon 3.

Le Président.- Lyon 1/Lyon 3.

Qui a pris ses fonctions au 1^{er} janvier, que j'ai rencontrée dès son arrivée, qui malheureusement ne peut pas être présente.

Je voulais... On avait prévu qu'elle se présente au conseil d'administration aujourd'hui, et puis elle a un rendez-vous important dont elle ne pouvait pas se désengager à Paris et donc... Mais elle a d'ores et déjà pris fonctions et elle travaille sur les dossiers.

Et puis au CPSU, au Centre de prévention et de santé universitaire, c'est le Dr Patricia de Bernardi, qui est parmi nous, assise parmi nous, qui a pris ses

fonctions également il y a quelques jours. On a... On s'est rencontré également. On a pu confronter sa vision et celle que je porte pour le CPSU.

Et donc elle est présente parmi nous pour nous dire un petit mot rapidement, se présenter et puis dire un petit mot de son parcours et de sa motivation pour prendre la direction du CPSU.

Donc je vous passe la parole rapidement.

Mme de Bernardi.- Merci.

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Donc je suis parmi vous pour vous présenter succinctement mon parcours professionnel qui, vous allez voir, est assez varié, qui m'a permis d'avoir des expériences et des compétences diverses.

Alors tout d'abord, dans le monde de la santé, puisque j'ai exercé à la fois en libéral en Allemagne et en France, également en milieu hospitalier puis, dernièrement, dans une clinique privée en France.

Ensuite, dans le monde institutionnel, puisque j'ai travaillé à la DASS, puisque j'ai passé le concours de médecin-inspecteur de santé publique, et en ARS, dans les différents champs de compétence d'un médecin-inspecteur de santé publique, pour terminer par les fonctions de directeur adjoint en Lorraine... Directeur adjoint de l'ambulatoire et des soins de proximité.

Ensuite, le monde universitaire puisque j'ai participé tout au début de ma carrière à un programme de recherche en physiologie de la reproduction humaine, et plus tard, j'ai assuré les fonctions de médecin directeur d'un service de santé universitaire en Île-de-France pendant cinq ans.

Je terminerai par l'humanitaire, qui est un domaine qui m'est cher, ayant participé à un programme humanitaire au Bénin.

Alors si je devais résumer mon parcours, je dirais que... Comment ? Que le fil rouge, c'est l'accès à la santé ; santé que je vois vraiment dans sa globalité, de la prévention aux soins.

Alors, j'ai une formation de médecin généraliste. Je vous ai dit : j'ai aussi une formation de santé publique. J'ai également des compétences en gynécologie et en nutrition.

J'ai accepté ce poste de médecin directeur au CPSU avec enthousiasme, convaincue de l'intérêt de prendre en charge un public jeune, qui n'est plus adolescent, mais qui n'est pas encore tout à fait adulte. En particulier, dans les champs de la prévention et notamment de la santé mentale, parce que cela peut conditionner leur avenir et leur insertion professionnelle et sociale.

Alors ma feuille de route, dans mes missions, c'est bien sûr l'organisation du management du service, tout en poursuivant une activité médicale. Je souhaite aussi développer la coordination avec mes collègues qui sont sur les sites délocalisés pour que l'accès aux soins des étudiants soit le meilleur possible, quel que soit leur campus d'origine.

Les orientations et les enjeux actuels sont :

- développer la communication autour du CPSU pour qu'il soit mieux connu des étudiants ;
- diversifier l'offre de soins autour de la nutrition, de la santé mentale, voire de la santé féminine ;
- et réfléchir à des partenariats autour de la santé bucco-dentaire et également de la dermatologie ;

- développer et coordonner les actions de prévention, en lien avec la VPE ;
- améliorer la prise en charge des étudiants en situation de handicap, en lien avec le chargé de mission, le pôle Handicap et les différentes composantes ;
- assurer les demandes de maintien de bourses pour raisons graves de santé, en lien avec le CROUS ;
- améliorer le suivi des étudiants étrangers, en lien avec les Relations internationales ;
- et, enfin, anticiper les gestions de crise.

J'espère vous avoir convaincus de mon intérêt et de mon enthousiasme et je vous remercie.

(Applaudissements)

Le Président.- Voilà, merci beaucoup.

On a le temps pour une ou deux questions à Mme de Bernardi si les uns ou les autres avez besoin d'éléments complémentaires.

Et puis si ce n'est pas le cas, en tout cas moi, je suis convaincu que vous avez vraiment un très beau parcours, un très bon profil, qui me semblent parfaitement adaptés aux besoins de notre université. Voilà.

Merci beaucoup. Merci.

Je poursuis dans les informations d'ouverture de conseil pour vous dire que comme cela avait été prévu, nous avons eu avec les services du Rectorat la première réunion dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion le mercredi 11 décembre dernier.

Cela a été une très bonne réunion, qui a permis, avec la Rectrice, avec le collègue qui est préfigurateur du service académique administratif partagé entre Besançon et Dijon, avec un certain nombre de collaborateurs, avec le DRRT également, et puis l'équipe de l'université, de lui présenter la typologie de notre université, les grands projets, les grands axes de développement qui sont anticipés, et puis également les éléments qui justifient un soutien, notamment dans le cadre du GVT qui est le cœur de notre préoccupation budgétaire. Voilà.

Donc cela a été une première réunion d'échange très professionnelle et très bienveillante, on va dire, entre la Rectrice et moi et les services et nos services.

Et donc cette première réunion sera suivie probablement dans les semaines qui viennent d'une réunion qui permettra de faire le point et de voir quels ont été les conséquences en matière de décision d'affectation de ressources.

Et puis vous savez que cette première partie, qui est le dialogue de gestion proprement dit, sera suivie d'une seconde phase qui est le dialogue stratégique et au cours de laquelle on pourra discuter de quelques projets stratégiques emblématiques pour l'établissement. Et cette phase de dialogue stratégique, elle suit la phase de dialogue dite « de gestion ». Et donc, elle doit se mettre en place probablement dans les semaines qui viennent puisque tout doit se nouer au cours du premier trimestre de l'année.

Donc on va bien entendu poursuivre mais, d'ores et déjà, je peux vous dire que le dialogue avec Mme la Rectrice est un dialogue qui est parfaitement confiant et confraternel et que l'on a... On bénéficie de la part de la Rectrice d'un soutien. Notre université bénéficie d'un véritable soutien et d'une vision, d'une image très positive de la part de Mme la Rectrice. Voilà.

Un point également pour vous dire que c'est...

M. Chevalier.- J'avais une question.

Le Président.- Oui, pardon. Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, sur ce point et sur ce dialogue avec le Rectorat, moi je suis toujours surpris que l'on fasse le dialogue de gestion avant le dialogue de stratégie. Donc je pense que c'est un message que l'on peut faire passer aussi à l'État.

Et sur le dialogue de gestion, est-ce que l'on sait s'il y a un engagement pluriannuel de l'État ou si cela sera finalement répété et, année après année, il faudra négocier, discuter, voir si le GVT est compensé tout ou partie ?

Et justement sur cette question du GVT, quels ont été les premiers retours du Rectorat au moment de votre premier rendez-vous ?

Le Président.- Alors il n'y a pas de... Il ne se dessine pas pour l'instant de discussion pluriannuelle. Cela aurait été une possibilité de faire ce dialogue de gestion synchronisé avec la discussion contractuelle, ce qui aurait permis une fois tous les cinq ans d'avoir une vraie discussion globale qui se serait positionnée dans un cadre pluriannuel. Mais la décision de la ministre a été que ce dialogue devait être annuel, décentralisé... déconcentré, on va dire, au niveau des rectorats. Donc pour l'instant, on reste sur cette base.

Maintenant, sur le phasage dialogue de gestion/dialogue contractuel, effectivement, on peut s'interroger. Voilà.

Tout comme on peut s'interroger sur le niveau des financements qui sont prévus, qui, pour faire du stratégique, est un niveau de financement qui est quand même très mesuré puisqu'en fait, au niveau de... Si on divise la somme disponible nationalement par le nombre d'établissements, cela ne fait pas beaucoup. Cela fait quelques centaines de milliers d'euros au maximum. Voilà.

Deuxième élément sur le GVT, il est clair que l'on n'a évidemment pas reçu d'engagement. Donc le cœur de notre travail pour le jour du dialogue de gestion, cela a été de convaincre la Rectrice que :

1. notre université a fait un effort important pour accueillir toujours davantage d'étudiants depuis... dans les années passées, que l'on est à +8 000 étudiants en quelques années ;

2. l'uB est un établissement qui est historiquement sous-doté et que par rapport à d'autres établissements, la dotation par étudiant est historiquement faible et que l'on a besoin d'une remise à niveau, et de fait, que l'on ne peut pas ne pas avoir une prise en compte du GVT.

Voilà.

Donc on a argumenté techniquement. À la fois techniquement, avec les éléments, les indicateurs objectifs que les services avaient préparés, et politiquement, dans le cadre de la première rencontre que l'on a eue.

Maintenant, là aussi je suis lucide. Si l'on divise l'argent qui est disponible dans le cadre du dialogue de gestion par le nombre d'universités, il n'y a pas de quoi couvrir notre GVT et donc quelle que soit la bienveillance de la Rectrice et quelle que soit la conscience qui peut être prise des besoins de notre université, je doute que l'on puisse... que les arbitrages qui seront pris puissent couvrir notre GVT. Voilà.

Et donc cela, la question du GVT, est une vraie question de politique nationale dans laquelle le dialogue ne se noue même pas entre la CPU et le

ministère. Il se noue entre le ministère de l'Enseignement « sup », de la Recherche et de l'Innovation et Bercy. Et c'est comme cela que se discute le GVT.

Donc on est, nous, à un niveau de discussion qui ne permet pas de peser.

Alors la CPU joue tout son rôle là-dessus. Mais la CPU, pour l'instant, n'a pas été en situation de faire bouger les choses.

Louis, tu voulais poser une question ?

M. de Mesnard.- Oui.

Le Président.- Voilà. J'espère que j'ai répondu à tes questions, Sébastien ?

M. Chevalier.- Oui. Oui, oui.

Le Président.- Vas-y.

M. de Mesnard.- C'est plutôt une remarque.

C'est que.. Rappeler que le GVT découle du statut général des fonctionnaires et que le GVT devrait être pris en charge...

Le Président.- Oui.

M. de Mesnard.- ...dans la dotation de l'université...

Le Président.- Bien sûr.

M. de Mesnard.- ...des universités.

Le Président.- Bien sûr.

M. de Mesnard.- Et que c'est quand même une malhonnêteté intellectuelle, il faut bien le dire...

Le Président.- Bien sûr.

M. de Mesnard.- ...que de dire « débrouillez-vous ».

Et la deuxième chose sur le GVT, c'est que cela pousse à des distorsions.

C'est-à-dire que les universités ont intérêt à recruter des gens jeunes et peu qualifiés - je parle des enseignants-chercheurs, c'est-à-dire... Bref, substituer... Les postes de vieux professeurs comme moi, leur substituer des postes de jeunes maîtres de conférences pour que cela coûte moins cher.

Et donc cela, ce sont des distorsions qui auront des conséquences très négatives à long terme, à mon avis.

Le Président.- Mais je vais au-delà de ce que tu indiques, Louis.

Non seulement on a... Le système pousse à remplacer des enseignants expérimentés par des plus jeunes, mais le système pousse à défonctionnariser l'enseignement supérieur...

M. de Mesnard.- Bien sûr.

Le Président.- ...puisque, compte tenu du poids financier des charges sociales, il pousse à recruter des agents contractuels par rapport à des agents titulaires.

M. de Mesnard.- Bien sûr.

Le Président.- Et cela, c'est un changement de modèle. En fait, c'est très profond. C'est un vrai changement de modèle qui est en train de se construire.
Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, enfin, on n'est pas surpris puisqu'on l'avait déjà signalé lors de la discussion qu'il y avait eu, il y a une dizaine d'années, sur la loi... sur la prise de compétences ou plutôt le passage aux compétences élargies, à la loi RCE. On avait dit : « Attention, l'enveloppe financière de la masse salariale est bloquée par le ministère, donc le GVT ne sera pas pris en compte ».

Donc on ne peut pas d'un côté, ceux qui étaient aux responsabilités à ce moment-là, dire « on veut l'autonomie », mais de l'autre, ne pas assumer les choix autonomes qu'ils ont voulu faire.

La question du GVT elle va être réglée pratiquement, j'allais dire, dans les années futures puisqu'avec la fameuse loi du 6 août 2019, la loi de destruction de la fonction publique, on a... on est en train de passer du statut de fonctionnaire au statut de contractuel, puisque même dans les lignes... dans les décrets qui viennent de sortir au mois de novembre... décembre, les lignes directrices, les fonctions pérennes sont intégrées dans les statuts des contractuels.

C'est bien ce qui était avant pas forcément autorisé... ce qui n'était pas autorisé. Les fonctions pérennes, maintenant, le sont, autorisées, par la loi de... par cette loi-là. Donc la « défonctionnarisation », elle est en marche, malheureusement.

Le Président.- Tout à fait.

M. Rollin.- Sans jeu de mots.

Le Président.- Bien, voilà.

Donc voilà sur ce point.

Et puis deux points rapidement, avant de rentrer dans l'ordre du jour, pour vous dire que je me déplace actuellement sur l'ensemble des campus territoriaux de notre université pour faire les cérémonies de présentation de vœux.

Vous savez que les années précédentes, les vœux n'étaient présentés que sur le campus dijonnais.

Cette année, puisque c'est la dernière année de ma présidence, j'ai souhaité présenter des vœux à toutes les communautés territoriales. C'est aussi l'occasion de saluer des collègues et de saluer l'action qui est menée par l'ensemble des collègues sur les sites, et puis de saluer aussi les élus locaux, avec lesquels on travaille particulièrement bien sur le rayonnement de ces campus territoriaux. Voilà.

Et puis un dernier élément pour vous dire que nous avons organisé le 12 décembre dernier avec l'Espace Entreprises, et Jean Guzzo a été en... le chef de file de cette organisation, une manifestation que l'on a appelée « Start'uB ! », qui était une manifestation mettant en valeur l'ensemble des projets entrepreneuriaux de jeunes entreprises innovantes, de *start-up* qui ont émergé de notre université au

cours des années passées et qui se sont appuyées... qui ont bénéficié d'un ancrage « université de Bourgogne » pour se développer.

On a eu une belle demi-journée : beaucoup de partenaires du monde économique étaient présents, des conférences de grande qualité. Et en tout cas, cette demi-journée a permis de montrer la dynamique importante dans laquelle notre université s'est engagée avec les entreprises. Et c'est quelque chose d'important pour la recherche, pour l'innovation, pour le recrutement futur des étudiants, et pour la création de richesses dans notre région, et donc pour le... finalement, pour le bien-être de l'ensemble des citoyens. Voilà.

Donc une belle manifestation qui clôturait un engagement, qui a été important, de ces deux mandats, pour renforcer les liens entre notre université et le monde des entreprises.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'info en début de ce conseil. S'il n'y a pas de remarque particulière, de commentaire particulier, on rentre dans l'ordre du jour.

Je te passe la parole, Frédéric.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Bonjour à toutes et à tous.

Nous commençons par l'approbation du *verbatim* du conseil d'administration du 22 novembre.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 22 novembre 2019

M. Debeaufort.- Encore une fois, je tiens à remercier Annie pour son gros travail de transcription et de mise en forme.

À ma connaissance, il n'y a pas eu de retour sur ce *verbatim*, par rapport à l'envoi des documents.

Donc s'il n'y a pas d'autre commentaire des personnes présentes...

Donc s'il n'y a pas d'autre commentaire sur ce *verbatim*, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

18 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour cette unanimité.

Et avant de passer au point suivant, je souhaiterais quand même que tout le conseil remercie officiellement Annie parce que je pense que tout le monde n'imagine pas le travail que c'est de retranscrire, de relire, de mettre en forme.

Quand cela m'arrive, presque tout est fait. Quand je retrouve une petite bricole, je suis content de moi parce qu'il ne reste pas grand-chose à corriger. Et là où il y a des doutes, c'est même mis en évidence pour me faciliter la vie.

Donc je souhaiterais que l'on fasse un petit « clap » pour Annie.

(Applaudissements)

C'est un gros travail. Je n'aurai plus l'occasion de la remercier. Je le dirai... Je lui dirai de vive voix parce que j'ai encore deux PV à finir de corriger et celui-ci qui va venir. Mais je souhaitais quand même...

Mme Favier.- Merci.

M. Debeaufort.- ...qu'officiallement, on reconnaisse ce travail lourd.

Vous vous en rendez compte, je pense, en voyant le nombre de pages de ces *verbatim*s.

M. de Mesnard.- Et je confirme.

M. Debeaufort.- Donc je vous propose de passer au point suivant, qui concerne l'avis sur l'orientation des projets élaborés dans le cadre des appels à projets SFRI et IDEES. Et je crois que c'est Pascal Neige qui va présenter cela.

Donc Pascal, tu as la parole.

M. Neige.- Bonjour... Bonjour à tous.

Donc je vais vous présenter effectivement l'état d'avancement du montage des projets IDEES et SFRI avec quelques éléments de contexte.

III) Avis sur l'orientation des projets élaborés dans le cadre des Appels à Projet SFRI et IDEES

M. Neige.- Alors ce sont des diaporamas où il y a beaucoup de texte, mais je vais essayer de ressortir les éléments les plus importants. On a demandé aux deux porteurs – je vais vous donner leurs noms et expliquer le contexte – de nous transmettre de l'information. Donc je vais vous le montrer, et puis... Voilà. Et donc pour certains, comme je vous l'ai dit, il y a un peu trop de texte. Mais ce n'est pas très grave, je pense, ici.

Donc premier élément de contexte : les appels à projets IDEES et SFRI sont des appels à projets de l'État dans le cadre du PIA. Ils sont réservés aux sites qui sont déjà lauréats IDEX ou ISITE. Donc on voit là également un début de différenciation de l'État vis-à-vis de ces sites universitaires.

Et donc le site Bourgogne-Franche-Comté a décidé de répondre à ces deux appels à projets pour deux raisons principales :

- une première raison qui est que c'est une manière de faire progresser nos... notre université fédérale, d'une part, plutôt pour IDEES et puis nos... notre politique de formation par la recherche, et cela, c'est plutôt l'appel à projets SFRI ;

- la deuxième raison, c'est que dans le cadre de ce site, ne pas répondre envoyait un signal négatif, très négatif, sur la suite de la trajectoire du site. Et donc, cela a été pris en compte évidemment, et rapidement, tous les partenaires du site ont convergé pour dire qu'il fallait bien répondre. Et la raison principale, c'est celle que je vous ai donné au départ, c'est bien une réponse positive d'amélioration de notre trajectoire.

Alors pour le projet IDEES - on va commencer par celui-là.

Le projet IDEES a été placé sous la coordination du coordinateur de l'ISITE, Alain Dereux, qui est professeur à l'université de Bourgogne, pour une raison simple, c'est que dans l'appel à projets, il était explicitement indiqué que cette... que ce projet IDEES devait s'inscrire dans la continuité de l>IDEX ou de l'ISITE. Donc pour nous de l'ISITE. Et du coup, nous l'avons d'emblée positionné comme un élément de poursuite, en fait, d'ISITE.

Sur la première diapo, vous avez quelques éléments généraux tirés de l'appel à projets. Il y a quelques éléments qui sont marqués en gras, qui retracent les points saillants de cet appel à projets. Donc :

- renforcer l'attractivité internationale,
- développer les relations avec les partenaires académiques et socio-académiques, etc.

En fait, le cadre de l'appel à projets nous dit que l'on n'est pas obligé de répondre à tout ce qui est demandé, mais qu'il faut choisir un certain nombre d'éléments sur lesquels nous voulons appuyer notre action.

Alors ces éléments, je vais y passer tout de suite.

Il a été décliné, pour l'instant... Donc c'est un état d'avancement du projet. Il a été décliné sous forme d'actions qui sont convenues entre les partenaires du site, donc UBFC, évidemment, et puis les établissements membres. Et donc, sous la coordination d'Alain Dereux.

Et ce qui est notable aussi, c'est qu'il y a un certain nombre de collègues vice-présidents, plutôt en charge des formations, qui sont impliqués dans ces travaux un peu nouveaux par rapport à ce qui existait avant sur le projet ISITE en tant que tel puisque, dans le cadre d'IDEES, il est explicite, pour ce que l'on veut faire, que l'on va aller en direction des étudiants. Donc il était normal que ces vice-présidents soient associés. Voilà.

Donc première action proposée, c'est le développement et le renforcement d'un réseau Alumni et des services associés.

Donc c'est une carence à l'échelle d'UBFC et un peu une carence également à l'échelle de certains établissements membres. Alors pas les écoles, qui sont en général très en avance, mais les universités en tout cas et UBFC, c'est sûr. Et donc, il y a tout un... toute une possibilité d'action à destination de nos anciens étudiants.

Donc le développement du réseau Alumni, vous... Je pense que vous comprenez pourquoi c'est important. C'est pour la suite des événements, évidemment, puisque l'on peut imaginer que ces Alumni aient une action positive ensuite sur le site à moyen et long termes. Et donc, c'était important de vraiment lancer ce réseau qui n'existe pas pour le moment.

Je ne vais peut-être pas détailler tous les points. On pourra revenir dessus si vous voulez, et puis j'avance peut-être sur les différentes actions.

Deuxième action : Vie de campus et événementiel pour étudiants et personnels.

On est sur un temps plus immédiat ici, avec deux sous-actions. Une sur Vie de campus et une sur Diplômes. Ce sont des actions en partie symboliques mais qui comptent pour le... la sous-action Diplômes, pour les symboles de distribuer les diplômes de manière un peu officielle, etc. Et puis des actions plus concrètes sur Vie de Campus, avec là encore, vous le voyez, quelques exemples d'applis à destination des... de nos étudiants, des développements de mécénats, enfin tout un tas de choses pour favoriser, en fait, la vie étudiante au sein d'UBFC.

Là encore je passe et puis on pourra revenir dessus, si vous voulez.

Action 3 : Valorisation et communication des recherches *via* un site Internet et un support physique.

Il s'agit là, vous le comprenez facilement, de promouvoir nos actions de recherche à l'échelle d'UBFC, donc les réussites, les *success-story*, enfin tout un tas de choses comme cela, pour lesquelles nous ne communiquons certainement pas assez dans différents vecteurs, qu'ils soient à destination de nous-mêmes, des

collègues d'UBFC, ou à destination de l'extérieur, c'est-à-dire autres... les autres publics académiques ou le grand public éventuellement.

Donc là encore, il y a l'idée de créer tout un tas d'actions, enfin de sous-actions, on va dire, dans cette action 3 pour soutenir cette valorisation de nos recherches.

Action 4 : Un centre de services instrumental UBFC.

Alors là, on s'appuie sur un constat qui est qu'au sein d'UBFC, les établissements membres sont plutôt bien équipés en termes d'équipements techniques et technologiques. Et un peu à la manière de ce qui est fait sur le Grand Campus dijonnais, avec le COS Plateformes, c'est d'essayer de promouvoir cet équipement à travers, évidemment, tout un tas de recensements et de référencements, mais aussi évidemment, et c'est le plus important, à destination de partenaires externes d'UBFC pour essayer d'interférer avec le monde socio-économique.

Alors vous imaginez, on pense ici à toutes les plateformes, à tout un tas de choses qui ne seraient pas nécessairement d'ailleurs reconnues dans le cadre du COS Plateformes, qui est quelque chose de différent, mais qui pourrait couvrir plus largement tout ce que l'on peut imaginer, tout ce que l'on a développé dans nos laboratoires ou, au-delà des laboratoires, dans les établissements membres en termes d'équipements.

Action 5 : Insertion professionnelle des étudiants, qui est un point extrêmement important.

Et donc la puissance UBFC pourrait permettre, à travers ce projet IDEES, de renforcer cette insertion. Il y a déjà quelques pistes qui sont posées, vous voyez cela sur cette diapo :

- pour accroître les opportunités de stage et de premier emploi des étudiants,
- proposer, en quelque sorte, des liens avec les entreprises pour favoriser ces stages et ces premiers emplois...

Et tout un tas d'autres propositions qui sont listées ici, un peu... Pour l'instant pas très détaillées, mais ce sont les pistes qui sont en train d'être travaillées par les collègues qui construisent ce projet IDEES.

Action 6... On a presque terminé... Le campus démonstrateur... les campus démonstrateurs du site.

Il s'agit là, encore à destination des étudiants, de mettre en relation... Ou... Enfin, étudiants et/ou personnels. De mettre en relation ce que l'on peut produire en termes de solutions innovantes dans le cadre de nos recherches, dans le cadre des réalisations des doctorats par exemple, et de les lier aux entreprises. Donc c'est assez proche de l'action 5 précédente et qui pourrait nous aider, nous, à résoudre des verrous... enfin, lever des verrous techniques, technologiques, et puis pour les entreprises, les accompagner dans le développement.

Et puis, enfin, action 7 : L'entrepreneuriat étudiants.

Le titre parle de lui-même, je pense. Il s'agit là de construire des actions qui pourraient aider nos étudiants, à l'échelle d'UBFC, à se lancer dans l'entrepreneuriat. Il y a déjà des choses qui sont développées dans les différents établissements membres, mais il s'agit là plutôt d'une coordination, et puis de monter d'un cran peut-être, pour arriver à les aider à être leurs propres créateurs d'entreprise éventuellement et leur propre employeur par la suite.

Voilà pour le projet IDEES.

Est-ce que je passe à SFRI tout de suite ? Ou vous voulez... Comme vous voulez.

Le Président.- On va peut-être voir les deux séparément parce qu'en fait, ce sont quand même deux dossiers qui sont assez différents. Donc c'est important, je pense, que l'on ait une discussion.

Donc vous voyez que l'idée d'IDEES, c'était que chaque site fasse en quelque sorte son diagnostic sur toute une palette d'actions possibles et identifier, sur toute cette palette, les actions que le site considérait comme nécessaires pour venir compléter le projet ISITE. Voilà.

Donc c'est ce qui a été fait. Cela a été travaillé avec un consultant qui est CMI, je crois ?

M. Neige.- Oui.

Le Président.- Qui est le consultant qui nous avait aidé à monter notre dossier ISITE, donc il connaît parfaitement la typologie de notre site.

Et donc tout ceci a été présenté, a été... Les grandes orientations, ce ne sont que des grandes orientations. A été validé en conseil des membres. Et donc maintenant, est... vous est présenté pour que l'on puisse le discuter et puis émettre un avis. Voilà.

Donc la parole vous est donnée.

Sébastien.

M. Chevalier.- Merci.

Oui, j'ai un certain nombre de questions.

Lors des différents plans d'actions, notamment le premier qui a permis de faire l'état des lieux de ce qui avait déjà fait, là où on en était des résultats des jalons ou des marqueurs d'ISITE en 2019, il y a un certain nombre d'endroits où l'on avait pointé des manques ou des endroits où l'on n'était pas tout à fait au niveau. Et je suis surpris de ne pas forcément retrouver dans la proposition, finalement, des actions qui permettent de combler les trous dans la raquette.

Là, il y a des actions qui sont relativement nouvelles, c'est-à-dire que l'accent est fortement porté sur la vie étudiante, l'insertion « pro », l'entrepreneuriat, le côté Alumni et reconnaissance de l'appartenance à UBFC.

Mais je ne vois pas grand-chose en termes de relations au monde socio-économique. Je ne vois pas grand-chose en termes d'intégration, notamment systèmes d'information. Je ne vois pas grand-chose en termes de dynamique de la recherche. Je ne vois pas grand-chose en termes de stratégie internationale.

Donc j'imagine qu'il y a eu des discussions liées à des choix, mais je m'interroge par rapport à l'état des lieux qui date d'un an, que l'on avait fait collectivement, et à cette proposition qui aurait pu être une opportunité de combler des manques ou d'appuyer des actions qui n'ont pas été, pour plein de raisons, suffisamment menées dans ces quatre ans d'ISITE.

M. Debeaufort.- Je peux commencer à répondre.

Quand on a commencé à travailler, ce sont tous les aspects que l'on a balayés dans le projet IDEES, évidemment. Après, on a voulu quand même avoir un projet qui soit cohérent d'un point de vue « thématiques » et des éléments que l'on a mis dedans et des actions.

Le volet « relations avec le monde socio-économique », on le voit plus au travers de l'accompagnement aux stages, au mécénat, etc., pour les étudiants. Donc il n'est pas affiché clairement, mais on le retrouve dans la description des fiches.

Je prends cet exemple-là pour... C'est vrai que sur le volet « recherche », c'est peut-être ce qui est le moins visible.

Pour les autres éléments, on ne peut pas tout mettre dans le projet si l'on veut garder une relative cohérence.

Après, on est aussi resté cohérent par rapport à ce qui a été délégué à la COMUE par les établissements. Les relations internationales ne le sont pas, à ma connaissance. Donc c'est pour cela que l'on ne l'a pas mis non plus dans le dossier.

Donc je ne sais pas si je réponds à tes questions, mais...

M. Chevalier.- Oui et non. C'est... Enfin, tu as répondu, mais tu ne m'as pas convaincu.

M. Debeaufort.- Oui, ben...

M. Chevalier.- Après, je connais l'exercice périlleux de le faire à sept membres dans un contexte...

M. Debeaufort.- De temps court aussi.

M. Chevalier.- ...compliqué, avec des équipes qui arrêtent leur mandat.

Cela pose une question, d'ailleurs, de qui va valider au sein des établissements puisqu'à l'uB, les équipes ne seront pas pleinement installées. Ou tout juste, en tout cas. À l'UFC, elles ne le seront pas, ni à UBFC. Donc le *timing* n'est pas très, très bon. Par rapport à notre site, en tout cas.

Moi, je pense qu'il manque véritablement la relation au monde socio-économique. Le « T » d'ISITE veut dire « Territoire ». Et les discussions très fréquentes que je peux avoir avec Alain Dereux montrent que, pour l'instant, ISITE n'a pas véritablement apporté une richesse territoriale sur le terrain vis-à-vis de la création d'entreprises, vis-à-vis de la création de richesses.

Donc encore une fois, je connais le caractère périlleux de cet exercice collectif. Je m'interroge juste sur le fait que c'est... de l'orientation qui a été prise, qui génère de nouvelles choses, mais ne complète pas celles qui n'ont pas pu être pleinement...

Le Président.- Tu as raison.

M. Chevalier.- ...portées.

Le Président.- Je vais répondre sans faire la langue de bois.

On ne l'a pas fait parce que l'on n'a pas pu le faire et parce que sur ces points sur lesquels on n'avait pas pu avancer avant, on n'a pas plus pu avancer sur le laps de temps très court entre l'appel à projets... la publication de l'appel à projets et le mois de mars parce que ce sont les points politiques les plus compliqués et sur lesquels on n'a pas réussi à construire le consensus des établissements.

Et n'arrivant pas à construire le consensus des établissements sur les points qui sont les points les plus complexes parce qu'ils supposent des engagements politiques forts, on a... il a été convenu d'orienter le projet sur les éléments qui font

consensus. Et de fait, on est sur un plus petit dénominateur commun, mais c'est malheureusement bien souvent que les choses... comme cela que les choses se construisent. Voilà.

Donc on est OK, il y a la question des relations, de la valorisation des transferts de technologie, par exemple, dont on connaît le diagnostic, on sait comment il faudrait faire, on a les instruments pour le faire, mais il n'y a pas la volonté politique de l'ensemble des établissements. Voilà.

M. Chevalier.- OK.

Le Président.- C'est un exemple clair qui a été débattu de façon approfondie au dernier conseil des membres. Mais malheureusement, on n'était pas en situation de pouvoir proposer les solutions dont on... que l'on connaît et dont on sait qu'elles seraient pertinentes. Voilà.

Donc on est clairement sur un plus petit dénominateur commun.

M. Chevalier.- Merci, ta réponse est très claire. J'espère que, du coup, le dossier sera convaincant pour le...

Le Président.- J'espère.

M. Chevalier.- ...vis-à-vis du jury qui pourrait ne... faire ce constat également que l'on n'est peut-être pas au niveau d'exigence du jury pour compléter ISITE.

Le Président.- Oui, oui.

M. Chevalier.- Et cela me fait poser la question peut-être de la dotation. Combien demanderait-on dans le cadre ?

M. Neige.- Je ne sais plus. Je ne l'ai pas en tête.

M. Chevalier.- Mais, Fred, si tu voulais compléter.

M. Debeaufort.- Je ne sais plus le montant. Je ne sais plus, mais comme tu l'as dit, il est aussi très difficile de s'engager sur des actions très engageantes pour l'établissement, sachant que l'on est en fin de mandat et que c'est délicat de s'engager sur des actions très prégnantes, sachant que l'on ne sera plus... Enfin, pour ma part, participant au groupe de réflexions, je ne serai plus en activité sur ce terrain.

M. Neige.- Donc quelques éléments de réponse, Sébastien, pour ta question sur le... la convergence des systèmes d'information. Il me semble que l'on en avait discuté très tôt dans la construction du projet et que comme c'était déjà inscrit au plan d'actions, le cabinet nous a conseillé de ne pas le mettre...

M. Debeaufort.- Oui, oui.

M. Neige.- ...parce que ce n'était pas assez valorisant, en quelque sorte.

M. Debeaufort.- Oui.

M. Neige.- C'est trop le... trop « la cuisine », en fait.

M. Debeaufort.- Voilà, exactement.

M. Neige.- Mais c'est bien prévu de le faire, mais en dehors d'IDEES.

Et puis là j'ai reçu, en fait... Il me manquait un petit bout de l'exposé et je viens de le recevoir. Donc je peux vous présenter deux autres choses qui vont répondre à une première question sur la dotation.

Donc c'est le deuxième paragraphe. On considère... C'est une estimation parce que les chiffres du ministère sont des chiffres à l'échelle nationale, donc il faut diviser tout cela en petits paquets. On considère que l'on pourrait avoir une dotation qui tourne autour de 10 % des fonds ISITE pour la somme des deux appels SFRI et IDEES.

Donc ISITE, en consommable, on est à 8,5 millions à peu près par an. Donc on aurait à peu près 850 000 par an et sur neuf ans. Donc c'est... On n'est pas dans le même ordre de grandeur qu'ISITE.

M. Chevalier.- Pour les deux ?

M. Neige.- Pour les deux, oui.

On n'est pas du tout dans le même ordre de grandeur. On ne peut pas non plus tout faire avec... Ce ne sont pas les enveloppes... Enfin, c'est beaucoup d'argent, public en plus, mais ce ne sont pas des enveloppes qui sont au même niveau que celle de... que l'on avait eue précédemment.

Et puis du coup, je peux vous présenter un autre élément que je n'avais pas, que je viens de recevoir d'Alain Dereux, qui concerne le positionnement général en termes de gouvernance de ce projet IDEES. Et puis, cela anticipe un petit peu aussi sur le projet SFRI... Oui, SFRI, pardon.

Donc vous avez un petit organigramme, ici, qui montre un peu comment pourrait s'organiser la gouvernance générale à l'échelle du site.

Donc si l'on rentre par le bas, vous avez des opérations à gauche qui sont des opérations... des projets... des gros projets structurants. Donc ISITE et IDEES. ISITE, c'est celui dont je viens de vous parler. Et puis à droite, vous avez un autre type de projet qui sera sûrement structurant également, en espérant qu'on le gagne, qui s'appelle « SFRI » et que je vais vous présenter juste après.

Tout cela, l'objectif... Enfin, le projet, c'est de placer ces différents projets sous la gouvernance, en termes opérationnels, du comité de pilotage ISITE qui est déjà fonctionnel, qui fonctionne plutôt bien, et dans lequel sont représentés les 15 établissements partenaires.

Et puis ensuite, il y a un autre niveau, le niveau du dessus, en bleu, qui est un niveau plus global, plus stratégique et qui contient le comité d'orientation stratégique (le SOC en anglais ici, ou COS), avec l'ensemble des partenaires. Et cette fois-ci, on est moins dans la cuisine et plus dans la stratégie.

Et puis en dessous, il y a un niveau également qui met en... qui intègre en quelque sorte les partenaires régionaux où qu'il soient, que ce soient des collectivités, des administrations ou des partenaires socio-économiques, et qui sont les partenaires qui impactent aussi la trajectoire du site par leur action sur le site.

Donc cela, c'est l'idée générale qui a été discutée entre tous les partenaires, et donc... et avec UBFC évidemment, pour la gouvernance générale de toutes ces opérations. Voilà.

Je peux peut-être passer au projet SFRI ?

M. Debeaufort.- Il y avait une question...

M. Neige.- Ah, pardon.

M. Debeaufort.- ...de Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Alors j'ai une question qui est plus générale, puisque l'on a vu les axes sur lesquels on était groupé, sur lesquels il y a un accord sur le fond.

Par contre, moi, c'est la partie... la contrepartie parce que je ne pense pas que l'on nous donne de l'argent comme cela et c'est la première *slide* que tu avais montrée, la première diapo en particulier, qui était sur les trois grandes... enfin, les grands objectifs, qui étaient une stratégie intégrée, expérimenter de nouvelles formes dans l'organisation ou de fonctionnement.

Et c'est cette partie-là, moi, que je voulais savoir, parce que l'on nous dit : « Oui, ce sont les grandes orientations que l'on va voter pour pouvoir au moins avoir un accord de principe ».

On a bien vu que l'on nous a fait à peu près le même coup avec l'ISITE il y a quatre ans, en nous disant : « C'est les grands principes ». Et puis tout d'un coup, on s'est aperçu quatre ans plus tard qu'il y avait des questions qui se posaient dans l'expertise, en particulier toute la question des ressources humaines, la gestion, avec une demande forte du ministère du transfert – enfin, ou de la mise à disposition, comme on le veut – des personnels et de l'organisation.

Moi, je voulais savoir comment ça, cela va être décrit dans ce projet-là. La partie... Puisque dans la première photo... diapo, il y avait toute une partie sur les composantes... Enfin, pas les... Je ne sais plus exactement. Il y avait la gestion des ressources humaines. Enfin, tout dans la partie « Intégrer une nouvelle organisation de l'UBFC ». Voilà.

Donc c'est toute cette partie-là, moi, je voulais savoir ce qu'il en était. La stratégie et la gestion immobilière, voilà.

Comment... Parce que cela, quelque part, c'est quand même le... On peut décliner des actions, mais dans le cadre du projet, je pense qu'il y aura des contreparties demandées.

Le Président.- Vous avez totalement raison, Monsieur Rollin. Alors donc, là...

M. Rollin.- Moi, ce sont les contreparties qui m'intéressent.

Le Président.- Je comprends.

L'engagement politique qui a été pris de façon unanime en conseil des membres, c'est : le cadre général reste le cadre du plan d'actions et du document « Précisions au plan d'actions ». C'est-à-dire, cela reste le cadre d'un modèle qui est un modèle fédéral et qui se donne comme objectif d'évoluer vers une COMUE expérimentale, et non pas vers un établissement expérimental.

L'établissement expérimental étant, à mon sens, et pas qu'à mon sens, au sens des autres chefs d'établissement, un établissement unique. La réalité est que c'est un établissement unique.

Donc la volonté unanime, c'est de s'inscrire dans le cadre de la COMUE expérimentale et de ne pas aller... Voilà. Une chose est importante, c'est : on ne souhaite pas aller plus loin que ce qui a été écrit dans les documents « Plan d'actions » et « Précisions au plan d'actions ». Voilà ce que l'on peut donner comme cadrage politique d'ensemble.

Maintenant, cela, c'est notre réponse. Quelle sera, face à cette réponse, la demande de l'État ? Cela, pour l'heure, on ne peut pas en préjuger et on n'a toujours pas reçu officiellement de réponse à notre plan d'actions et au document « Précisions au plan d'actions », même si on a des éléments qui sont encourageants, voilà. Mais en tout cas, le cadre politique, il est celui-ci.

Ensuite, ce qui va se dérouler l'année prochaine est une autre histoire qui va se dérouler avec d'autres équipes qui auront... qui seront en responsabilité, et sur laquelle évidemment on ne peut pas, nous, se positionner actuellement. Voilà.

Donc pour l'instant, c'est clair et on ne va pas plus loin que ce qui a été décidé, ce qui aussi rejoint la réponse que je viens de faire à Sébastien. C'est précisément parce que l'on ne se sent pas en situation politique d'aller plus loin que l'on n'a pas avancé sur un certain nombre de points sur lesquels on n'arrive pas à construire un consensus.

Et donc le seul consensus... En fait, si je peux dire, le point le plus élevé de l'intégration sur lequel il peut y avoir consensus, c'est le document « Plan d'actions » et le document « Précisions au plan d'actions ». Si l'on veut aller au-delà de cela, il n'y a plus de consensus. Et on ne va, pour l'instant, pas au-delà de cela.

Ce que sera l'avenir ? Je ne suis pas devin.

Voilà ce que je peux vous répondre en toute honnêteté là-dessus.

Alors par contre, Pascal, si tu peux représenter le document, là, sur le... Le dernier, là.

M. Neige.- Alors, le dernier...

Le Président.- Avec le... Comment ? Le logigramme, là, décisionnel.

M. Neige.- Oui.

Le Président.- Parce que cela, c'est vraiment important, ça.

M. Neige.- Cela va arriver. Voilà.

Le Président.- Cela, c'est important. Cela a été voté en conseil des membres. Et si j'ai bonne mémoire, cela avait été voté en COS aussi. On devait être en COS quand on a voté cela.

Et donc cela, c'est très important parce que cela va donner l'articulation décisionnelle sur le plan de la stratégie scientifique, mais aussi sur le plan de la stratégie financière.

Et donc ce document, il fait apparaître un conseil d'orientation stratégique et un conseil d'orientation stratégique élargi. Dans le COS élargi, vous voyez que toutes les parties prenantes sont présentes. Et donc cela, c'est quelque chose de

tout à fait nouveau qui met en place au niveau de la Grande Région la capacité à définir un portage stratégique sur les grandes orientations.

Et pour revenir sur la question de l'international, par exemple, que Sébastien abordait, on a décidé que les grandes orientations de la politique internationale, elles seraient définies dans le cadre du COS, mais elles seront déclinées au niveau des établissements.

Pour autant, il y aura un pôle thématique International qui permettra de partager l'ensemble des informations et de partager la connaissance, par exemple, des conventions internationales des différents établissements, de façon à ce qu'une convention qui est portée par un établissement puisse bénéficier aux autres établissements du *consortium*. Vous voyez, c'est... Voilà le type de dispositif que l'on a imaginé.

Donc cela, c'est très important parce que cela fixe, d'une certaine façon, la hiérarchie décisionnelle.

Et vous voyez que dans ce logigramme, le projet SFRI dont on va parler se retrouve en situation d'être sous la... l'autorité, on va dire, stratégique et financière du comité de pilotage de l'ISITE.

Et donc ce point est validé et voté, et je pense qu'il est important parce que c'est quelque chose d'extrêmement régulateur et c'est quelque chose qui, en particulier, évite toute discussion directe qui peut se faire entre les écoles universitaires de recherche, par exemple, et puis d'autres instances.

Et en principe, tout doit passer sous l'autorité scientifique du comité de pilotage de l'ISITE et celle du COS, qui sont les instances collégiales dans lesquelles les décisions sont prises collégialement et dans lesquelles les décisions sont plutôt bien prises. Voilà.

Sébastien.

M. Chevalier.- Moi, ce qui me... Je n'ai pas d'avis particulier par rapport à l'architecture proposée. Ce qui me gêne plus, c'est que ce ne soit pas validé par les conseils d'administration des établissements. Le nôtre, bien sûr, et celui d'UBFC.

Le Président.- Cela sera soumis en temps et en heure, mais les autres établissements sont sur des calendriers institutionnels qui leur permettent de disposer d'un peu plus de temps.

L'UFC a ses élections mi-mars, UBFC a ses élections un petit peu plus tard. Donc j'imagine qu'ils vont le soumettre à leurs instances, mais nous, on est dans cette situation particulière où, si l'on voulait pouvoir avoir un minimum de légitimité au nom de l'uB, on n'avait pas d'autre possibilité que ce CA extraordinaire aujourd'hui pour avoir un débat avec l'instance qui aujourd'hui est l'instance légitime, qui est le CA qui est en place aujourd'hui.

Il n'empêche qu'il faudra que le futur conseil d'administration, sur la base du dossier complet, évidemment, prenne une délibération sur la base du dossier complet. Mais cela ne pourra pas être fait raisonnablement avant le 10 mars parce que le 10 mars, cela veut dire que le dossier va être déposé le 8 ou 9. Le futur président est élu le 5. Il n'est pas possible qu'entre le 5 et le 8, le futur conseil d'administration ait une discussion approfondie sur ce point.

M. Chevalier.- Ce qui n'empêche pas que, dans une instance qui existe, le CA d'UBFC, il y ait au moins une discussion...

Le Président.- Bien sûr, bien sûr. Mais cela, cela ne dépend pas de moi.

M. Chevalier.- ...avant le dépôt.

Le Président.- Cela ne dépend pas de moi. Moi je fais...

M. Chevalier.- Mais comme il y a un conseil des membres cet après-midi, je sais que tu peux être...

Le Président.- Je fais...

M. Chevalier.- ...relais et faire cette proposition.

Le Président.- ...ce que j'ai à faire dans l'instance pour laquelle je suis légitime à porter le débat.

Mais Luc Johann a été parfaitement associé à tout cela...

M. Chevalier.- Tout à fait. Non, mais je...

Le Président.- ...bien entendu. Tout cela s'est fait sous l'orchestration, sous la direction de Luc Johann. Voilà.

Pardon, Pascal. À toi de... À toi la suite.

M. Neige.- Non, je t'en prie.

Je voulais juste rajouter un élément supplémentaire, c'est que l'on s'est fait surprendre par le calendrier parce que c'est... Le calendrier que l'on vous a montré là n'est pas celui qui était prévu par le ministère au départ.

M. Chevalier.- C'était le 24 janvier.

M. Neige.- Le calendrier de départ, c'était fin janvier.

M. Chevalier.- Le 24.

M. Neige.- Donc tout était calé pour tout passer avant notre cycle électoral à l'échelle régionale. Et du coup, ils ont repoussé.

Ceci dit, avec bonheur, parce que comme l'appel à projets ne sortait pas, on ne voyait pas comment on allait pouvoir construire les projets dans les temps indiqués au départ.

Mais du coup, ce calendrier nous a un petit peu bousculés... Nous a redonné du temps sur la partie « construction » et a modifié le temps sur la partie « institutionnel ».

Je vais peut-être passer au projet SFRI.

Donc SFRI, c'est le nouveau nom, « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence ». C'est le nouveau nom pour ce que l'on a appelé il y a deux ans les « EUR », les Écoles universitaires de recherche.

Et donc l'État, cette fois, nous a mis dans un appel à projets qui est légèrement modifié. Alors, cela a un impact assez fort pour le site. Dans l'appel à projets d'il y a deux ans, les sites... Enfin, l'ensemble des universités pouvait répondre, déjà. Là, comme je vous l'ai dit, c'est réservé aux sites IDEX/ISITE.

Mais dans la réponse d'il y a deux ans, c'est chaque projet d'EUR qui était proposé au financement. Donc il y avait un projet par EUR.

Les jurys sont passés, l'État a pris ses décisions. Ce qui a fait que sur certains sites, certaines EUR ont été validées et financées et pas d'autres, ce qui est le cas de notre site Bourgogne-Franche-Comté où EIPHI a été financé et pas les deux autres.

Ce qui a généré un certain nombre de complexités et de difficultés sur les sites, ce qui a fait que l'État, pour cet appel à projets que je vais vous présenter ici, a modifié les règles du jeu et, désormais, il n'y aura qu'un appel... une réponse en termes d'EUR par site. Avec des EUR internes, mais une seule réponse. Et donc l'État prendra une décision de validation ou non pour un projet global à l'échelle d'un site territorial. Donc voilà.

J'espère que vous avez bien compris les choses, mais cela change considérablement, en fait, la manière d'aborder la question, de construire le projet évidemment, et puis la réponse que l'on pourrait avoir à la sortie.

Alors ce projet SFRI a été placé sous la coordination de Maxime Jacquot, qui est un professeur de l'université de Franche-Comté, qui est également extrêmement impliqué dans le projet d'EUR EIPHI qui a été validé il y a deux ans, et en particulier, si j'ai bien compris - je ne le connaissais pas, moi, avant de commencer ce travail avec lui - qui a été très fortement impliqué dans la partie « formation » sur ce projet EIPHI. Donc il nous a semblé intéressant qu'il puisse coordonner le projet global.

Donc c'est lui qui m'a envoyé cette présentation, qui est construite avec un certain nombre d'acteurs : les vice-présidents Recherche évidemment, les présidents ou directeurs des établissements membres, et d'UBFC. Cela... Tout cela a été présenté en conseil des membres. Et là encore également, avec la partie « enseignement », c'est-à-dire les porteurs des Masters impliqués et puis, en principe - c'était la commande que l'on avait faite à Maxime - les composantes... les directeurs des composantes. Voilà.

Donc les points clés de l'appel à projets.

Donc c'est calé sur les EUR, même si le format a un peu changé :

- renforcer l'impact et l'attractivité internationale de la formation par la recherche dans les domaines scientifiques du projet ISITE - puisque l'on ne peut répondre que parce que l'on a un projet ISITE ;
- structurer la formation par la recherche de manière globale ;
- assurer des liens avec le niveau de Licence ;
- et puis garantir des liens étroits avec les acteurs socio-économiques.

Il y a des objectifs, qui sont des objectifs du... de l'appel à projets, qui vous sont rappelés ici. Il y a tout un tas d'éléments. Je ne vais peut-être pas lire complètement tout ce texte qui est long également mais qui rappelle en gros les points clés que je vous ai lus précédemment.

Alors nous concernant, dans le cadre de Bourgogne-Franche-Comté, le projet est de proposer une *graduate school* par axe ISITE et de regrouper l'ensemble de ces *graduate schools* dans un projet global, le « BFC *graduate school* », comme l'impose l'appel à projets.

Pour ce qui est de proposer une *graduate school* par axe ISITE, ce n'est pas une nouveauté, c'était déjà ce qui avait été décidé il y a deux ans. Et donc on reproduit, même si... Je vais vous montrer cela après. Il y a quelques modifications en termes de contenu scientifique et pédagogique. Mais c'est le même format qu'il y a deux ans.

En revanche, on a un niveau supplémentaire qui est donc une intégration plus forte entre les trois écoles universitaires, ou « *graduate schools* », proposées.

Le budget qui est visé : à peu près 15-20 millions au total. Là, ils sont... Oui, c'est un peu plus en reprenant IDEES/SFRI. Donc il a mis... Maxime a mis une... Il est plus optimiste qu'Alain Dereux, mais c'est ce que je vous ai montré tout à l'heure où l'on avait dit que l'on était autour plutôt de 9-10 millions. C'était 850 000 par an fois 9 années.

Donc le modèle général, c'est de déployer une pédagogie par projet interne à chaque *graduate school* et puis de favoriser l'interdisciplinarité.

Et puis évidemment le projet global, c'est que les étudiants de Master, en particulier, et de doctorat soient extrêmement intégrés dans les laboratoires. Cela passe par du suivi personnalisé et par un certain nombre d'éléments pour promouvoir les *graduate schools* – donc c'est le réseau d'Alumni, qui est caché derrière – et puis une assurance qualité de la formation. Cela, ce sont les points généraux.

Maintenant, si l'on rentre un peu plus dans le détail des trois *graduate schools*.

Donc la première *graduate school* qui est positionnée sur l'axe 1 d'ISITE, elle existe déjà. Elle s'appelle l'EIPHI. Elle est déjà lancée, elle est portée par Laurent Larger, qui est un prof ou DR, je ne sais plus, à l'UFC.

M. Chevalier.- DR.

M. Neige.- DR ?

M. Debeaufort.- DR.

M. Neige.- DR à l'UFC et par Stéphane Guérin, qui est un prof à l'uB.

Donc les actions sont déjà lancées. Vous avez la liste, ici, de tout un tas d'éléments qui sont associés.

Un peu plus récemment, l'IMB est entré – je crois qu'il n'y était pas au départ – dans le projet. Et puis il y a un projet de continuer à intégrer d'autres laboratoires. Donc en fait, ils sont... Au sein d'EIPHI, il y a l'idée que le... les contours ne sont pas figés et qu'ils ont une volonté d'intégrer un peu plus des laboratoires.

Alors on pense à l'ICMUB pour nous, on pense au LMB, le laboratoire de maths de Besançon, et au laboratoire UTINAM, qui pourrait également rejoindre EIPHI, ce qui est plutôt une bonne nouvelle d'avoir des labos supplémentaires, et puis quelques autres labos du style DRIVE, le LEAD, enfin etc., et des labos bisontins.

Voilà pour cette *graduate school*.

Donc celle-là, vous l'avez compris, elle fonctionne déjà, elle a été validée, il y a deux ans, mais comme le projet de l'État cette année, l'appel à projets, c'est que tout... il ne doit y avoir qu'un seul dossier, cette école est intégrée à la réponse que fait le site pour répondre à l'appel à projets SFRI. On est obligé de la réintégrer dedans.

Deuxième axe sur « Territoires, environnement, aliments ». Donc une *graduate school* qui est prévue, là également.

Alors là, il y a une modification. L'année dernière, nous nous étions heurtés à un problème d'adhésion au projet de la part d'un gros laboratoire bisontin qui s'appelle Chrono-Environnement. Et cette année, en rediscutant avec eux, ils ont

accepté d'être autour de la table et de coanimer et ils le font tout à fait... de manière tout à fait positive. C'est donc... C'est plutôt une chance pour le site parce que cela remet de la structuration plus générale en rattachant ce gros laboratoire.

Alors ils sont en train de travailler sur les axes. Donc du coup, cela va modifier un petit peu le projet tel qu'il existait il y a deux ans, qui avait été bien évalué mais non retenu par le ministère. Et en particulier, ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a toujours des fortes considérations autour des systèmes agronomiques et alimentaires mais que l'on rajoute une composante plus environnementale et, en particulier, liée aux changements globaux.

Vous avez la liste des unités de recherche qui pourraient être associées à ce projet. Les écoles doctorales. Les Masters également.

Enfin, l'axe 3. Donc c'est là encore un projet qui existait il y a deux ans, qui avait été soumis, qui n'avait pas été évalué pour une raison technique et qui donc va être resoumis ici dans le cadre de SFRI, qui s'appelle « In'Therapi ».

Donc le projet tel qu'il est présenté cette année est assez proche de celui d'il y a deux ans. Il n'y a pas de modification majeure. Il y a évidemment des améliorations du projet, mais pas de modification majeure.

Et donc vous avez également ici l'ensemble des établissements, laboratoires, écoles doctorales, Masters, etc., qui pourraient être impliqués et qui seront impliqués dans ce projet.

Voilà pour les trois axes.

Et puis d'une manière un petit peu plus générale, les points clés.

Alors à ce jour... C'était il y a trois jours, quand Maxime m'a envoyé ce document. Voilà les questions qui restent un petit peu à résoudre ou à détailler, on va dire.

Donc les gradués de programme sont des Masters UBFC, ils seront délivrés par des établissements à double affiliation. Cela, c'est dans le cadre, je crois, du plan d'actions. Il me semble que cela avait été une disposition... La cosignature des diplômes, plutôt. Cela, c'est dans le cadre des précisions au plan d'actions, il me semble. Donc on ne change pas ce qui avait été convenu dans le plan d'actions.

Il y a toujours l'idée qu'il faut se débrouiller pour accueillir les étudiants d'universités reconnues à l'international. Et puis tout un tas d'autres types d'actions qui vous sont listées ici. Je ne sais plus s'il m'a mis... Voilà.

Il y a juste un *planning*, pour finir, qui est le *planning* qui vient d'être fait en fonction des nouvelles dates de soumission du projet pour le mois de mars, avec le... Cela, c'est vraiment de la technique d'écriture pour le projet.

Voilà pour ce projet SFRI.

Le Président.- Voilà, merci Pascal.

Sébastien veut intervenir.

M. Chevalier.- Merci.

Oui, quelques questions.

Effectivement, j'ai retrouvé mes notes, là. On a eu un comité de pilotage RITM, la semaine dernière, où Maxime Jacquot était présent et je lui ai demandé, dans les actualités, de présenter SFRI. Lui nous a parlé d'un budget de 12 millions d'euros pour SFRI et de 5 à 7 pour IDEES. Donc on n'est pas loin des 20 millions...

M. Neige.- Oui.

M. Chevalier.- ...qui sont sur le document. Donc c'est un peu plus ambitieux. Trois questions sur SFRI.

Je pense que, véritablement, il manque d'actions transversales à l'échelle de cette *graduate school* qui permettent de donner du sens et de contribuer à la reconnaissance des jeunes qui vont passer par les Masters et les doctorats qui sont portés dans le système, en termes de *summer school*, en termes d'événements particuliers, voire de contenus pluri-transdisciplinaires dans les Masters et dans les doctorats.

Je pose les trois questions, comme cela, cela m'évite de les oublier.

La deuxième. Je pense qu'il y a un gros trou dans la raquette. Où sont RITM et TalentCampus ?

Moi, je relis l'appel : « *Offrir un cadre d'intégration et, le cas échéant, des perspectives de plus long terme à des actions financières dans le cadre du PIA (IDEFI, par exemple)* ». Donc je vois Figure, mais je ne vois pas les deux autres.

Alors j'ai fait la même remarque à Maxime qui, donc, va enclencher un processus, mais je trouve que l'on a été très peu, pour ne pas dire trop peu, impliqué, alors que cela fait partie quand même du cahier des charges imposé par l'ANR.

Le troisième élément. Où sont les SHS ? Est-ce que ce n'est pas l'occasion, l'opportunité de phaser, peut-être, en plusieurs temps, cette construction d'une *graduate school* à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, en disant : « OK, il y a les trois axes ISITE, il y a un travail qui a été enclenché et, vu les contraintes de temps, on ne va pas pouvoir réinventer quelque chose, mais est-ce que l'on ne peut pas le phaser dans un second temps pour utiliser cette *graduate school* et inciter d'autres champs thématiques à avoir leur propre *graduate school* pleinement intégrée dans une cohérence territoriale » ?

M. Neige.- Pour les deux premières questions, c'est plutôt effectivement Maxime qui peut répondre à cela.

M. Chevalier.- Oui, mais c'est toi qui nous le présentes aujourd'hui, donc je te les pose à toi.

M. Neige.- Oui, oui, aujourd'hui. Mais c'est lui qui porte le projet.

M. Chevalier.- Oui.

M. Neige.- Moi, je ne présente que son... l'état où il en est. Je ne sais plus si l'on avait discuté de RITM en particulier, mais si tu lui as fait la remarque, je pense qu'il va l'intégrer.

Pour la première question sur l'intégration des étudiants, tu penses à des... à un chapeau ? Enfin, quelles sont les actions générales en...

M. Chevalier.- Tel que c'est précisé. Cela veut dire qu'il faut qu'il y ait une cohérence de ces *graduate schools*.

M. Neige.- Oui.

M. Chevalier.- Si les trois axes, ou les trois *graduate* sont indépendantes et ne se voient pas, ne permettent pas le croisement d'étudiants ou à des étudiants

d'aller piocher des contenus dans d'autres *graduate*... de morceaux de *graduate school*, je pense que l'on passe à côté d'une partie...

M. Neige.- Non, non, alors...

M. Chevalier.- ...de l'appel.

M. Neige.- ...je pense que là, c'est prévu, mais ce n'est pas indiqué dans son diaporama. Donc cela, j'en ai discuté avec lui. Il y a bien un chapeau qui va être construit, qui reprendra un certain nombre d'éléments communs aux trois *graduate schools*. C'est même justement l'une des questions clés dans la construction du projet.

Donc là, effectivement, il ne l'a pas montré dans le diaporama que l'on a regardé, mais cela fait partie du cahier des charges. Cela normalement, ce sera indiqué.

Pour les SHS, pour le... pour ce qui est de l'avancement, ici, on a fait le choix collectif de poursuivre avec les trois axes. Je remets la diapo de l'axe 2 quand même pour vous montrer que les SHS, pour une partie, sont pleinement intégrées dans cet axe 2.

Alors normalement, il y a... On avait fait des remarques à ce sujet et je vois que cela a été intégré... Voilà, c'est cela. Pour rajouter les laboratoires qui sont pleinement dans cet axe 2 et qui sont SHS. Donc c'était le cas, qu'ils n'étaient pas intégrés dans les premières versions. D'ARTÉHIS en particulier, et puis de THEMA, je crois, que je vois là et qui n'étaient pas dans les premières versions, et donc qui intègrent cela. Le CESAER, je crois, était dedans au départ. C'est effectivement un labo SHS.

Donc pour cet axe 2, c'est pleinement intégré et le choix a été fait de se caler, en fait, pour des contraintes diverses, sur les axes ISITE, en fait. Et de ne pas modifier ces axes pour la réponse aux *graduate schools*.

M. Chevalier.- Mais encore une fois, l'idée n'est pas de modifier les axes. Il faut garder les axes ISITE puisque que cela a une cohérence. C'est d'entrouvrir une possibilité d'évolution de cette *graduate school* sur d'autres champs thématiques qui ne sont pas pleinement intégrés dans les axes actuellement.

Voilà, c'est ne pas se fermer de porte et voire encourager des équipes qui n'ont peut-être même pas conscience qu'elles peuvent porter ou développer une *graduate school* dans leurs disciplines.

M. Neige.- Ce qui reviendrait à créer une quatrième *graduate school*, en fait. C'est cela ?

M. Chevalier.- Par exemple.

M. Neige.- Parce que là...

M. Chevalier.- Une quatrième, une cinquième... Oui. Au moins, de se laisser l'opportunité de le faire dans une deuxième phase, une fois que ce système aura été... aura fait ses preuves.

M. Neige.- Cela a été fait, en fait, à travers les axes. C'est ce que je vous ai dit. Mais cela n'a pas été fait, effectivement... Je ne pense pas que cela sera prévu sur... dans le schéma, dans le projet général.

Le Président.- Louis.

M. de Mesnard.- Une simple remarque.

Si l'on veut que tous ces dispositifs aient de l'efficacité, il faut de la stabilité. Et en particulier, la marque BFC *Graduate School*, il faut qu'elle puisse durer dix ans si l'on veut que les étudiants que l'on forme prennent leur place sur le marché du travail, fassent savoir que c'est une formation de qualité, etc.

Donc il ne faudrait pas que le gouvernement... Puisque l'on a... Le dispositif a changé depuis deux ans. Si, dans deux ans, on nous sort autre chose et que l'on est obligé de changer la marque, cela perdra tout intérêt. Il faut pouvoir stabiliser cette marque.

On a cette problématique-là à l'IAE Dijon. Donc on a notre marque, « IAE Dijon », et on espère la faire durer le plus longtemps possible pour qu'il y ait des anciens, etc.

Si cela doit changer constamment, cela n'aura à peu près aucun intérêt sur le long terme.

M. Neige.- Alors, je pense que l'on n'a pas trop de risque. L'État a fait évoluer son appel à projets, mais dans ce que l'on a pu voir jusqu'à maintenant, quand les sites ont pu être lauréats de projets divers et variés, les projets ont pu aller à leur terme. Maintenant, c'est la construction de l'appel à projets qui a changé.

Le Président.- Merci.

D'autres interventions sur SFRI, ou sur IDEES, ou sur la dynamique globale qui est liée à ces deux projets ?

Non, pas de remarque ?

Moi, ce que je propose, Pascal, c'est quand même quand on aura l'occasion de refaire un point en conseil des membres sur ces dossiers, que l'on puisse réinterpeller Maxime Jacquot, en particulier sur les points relatifs aux SHS.

Sur le chapeau introductif partagé, je ne doute pas... De toute façon, c'est la philosophie même d'intégrer les trois écoles universitaires de recherche – qui ne s'appellent plus comme cela, mais que j'appelle toujours comme cela – en appel à projets unique. Donc il y aura un chapeau intégrateur commun, c'est certain.

Que l'on pose la question de la présence des SHS de façon plus structurée, on pourra le faire effectivement quand on aura l'occasion d'en reparler en conseil des membres.

Et puis la question de la présence de... effectivement, de RITM et du lien avec RITM.

Mais si tu as posé la question, Sébastien, je pense qu'il va prendre en compte les... Au moins prendre en compte la remarque.

Maintenant, est-ce qu'il aura le temps de faire évoluer le dossier d'ici... Quoi ? Il a quoi ? Un mois et demi, encore. Possiblement. Possiblement, je pense qu'il peut le faire. Voilà.

Mais il n'a pas que cela à faire. Il nous a montré au dernier conseil des membres, il y a aussi tout un ensemble d'indicateurs très techniques à renseigner, qui nécessitent un travail étroit avec les établissements, avec UBFC, avec les

laboratoires, avec la SATT, et qui va être un travail de fourmi et qui va être très consommateur de temps, et dans lequel il doit... il est probablement engagé actuellement.

Voilà, en tout cas, les grands éléments, vous voyez, en termes d'insertion politique dans la politique de site qu'on voulait vous présenter, d'une part, et puis en termes de construction et de priorisation des actions à mener dans chacun des deux appels à projets.

Ce que l'on vous montre aujourd'hui devrait ne pas être différent de... Substantiellement, du projet qui sera soumis, évidemment, puisque tout cela, cela s'est construit au fur et à mesure des semaines, et que l'on a vu évoluer pour aboutir à cette présentation aujourd'hui. Donc le dossier va évoluer, mais sur les grandes orientations, il n'évoluera probablement pas. Voilà.

Donc là-dessus, s'il n'y a pas d'autres questions, s'il n'y a pas d'autres commentaires, je vais vous demander un avis. Ce n'est pas un vote, ce n'est pas une délibération formelle. On est bien d'accord, on ne peut pas voter sur un dossier qui n'est pas un dossier. Donc c'est plutôt un avis sur l'orientation des projets.

La délibération, c'est : « *Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'orientation des projets élaborés dans le cadre des appels à projets SFRI et IDEES* ».

Ce n'est rien de plus, mais cela permettra tout de même, au nom de notre université, que les projets soient déposés avec une légitimité suffisante et cela n'empêchera pas le futur conseil d'administration, évidemment... Cela ne devra pas empêcher le futur conseil d'administration d'émettre un avis formel sur les dossiers définitifs. Voilà.

Donc... Oui.

M. Chevalier. - Juste pour que l'on soit très clair, je souhaite que cet avis soit aussi modéré par les remarques qui ont été faites, mais comme tu en as fait la synthèse avant, de manière à ce que ce soit bien relayé au conseil des membres...

Le Président. - Oui.

M. Chevalier. - ...et que cela puisse éventuellement faire évoluer les dossiers par rapport aux remarques qui ont été formulées aujourd'hui.

Le Président. - Bon, d'accord.

Donc cela veut dire... Quoi ? On...

« L'orientation des projets, sous réserve des remarques formulées en conseil d'administration » ? Voilà.

M. Chevalier. - Par exemple.

Le Président. - On peut le présenter comme cela. Cela marche ? On peut faire comme cela ? Voilà.

Donc je vous propose une délibération... enfin, un avis en ce sens.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention.

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

18 voix pour, 1 abstention

Écoutez, merci beaucoup.

Et puis de fait, nous, on va pouvoir aussi dès cet après-midi en conseil des membres, de fait, on pourra dire que notre CA a émis un avis *modulo* un certain nombre de remarques.

Et de fait, cela poussera aussi Maxime à... Même si... Je ne sais pas si l'on a un point d'ordre du jour cet après-midi précis là-dessus, mais on va le relayer à Luc Johann et, de fait, les informations seront transmises.

Merci beaucoup. Voilà.

On aborde le point suivant.

Merci, Pascal. Merci pour cette présentation.

On a deux points statutaires assez courts et assez simples à vous présenter.

Le premier porte sur les statuts de l'université de Bourgogne et le deuxième porte sur le statut de l'ESPE devenu INSPE.

Alors je vais commencer par l'ESPE devenu INSPE.

IV) Questions statutaires

2. Modifications des statuts de l'INSPE

Le Président.- Vous avez reçu les documents. Je vais parler sous le contrôle de Jean-Marc et de son équipe.

Vous voyez que dans les documents qui nous ont été adressés, il y a beaucoup... En apparence, il y a beaucoup de modifications. La plupart de ces modifications sont des modifications qui sont strictement techniques. Les modifications qui sont des modifications politiques sont les suivantes.

Elles portent sur l'article 3 et l'article 23 et ce sont des points qui concernent... sur la désignation du directeur. Ce sont des points qui portent sur la désignation du directeur, voilà.

Et donc cela, ce sont des figures imposées, si j'ai bien compris. C'est-à-dire qu'elles sont dans l'arrêté qui transforme les ESPE en INSPE, et donc les modalités de désignation du directeur, elles sont dans le texte, et on n'a pas le choix et on n'a pas d'autre possibilité que de tenir compte du décret, parce que c'est un décret, je pense, dans les statuts de l'université de Bourgogne. Voilà.

Et donc c'est quelque chose qui fait que, d'une certaine façon, l'établissement pèsera moins dans la désignation du directeur de l'INSPE. Cela, c'est le premier point.

Le second point est un point qui est d'initiative locale, de notre communauté. C'est l'article 18. Et à l'article 18, il est supprimé la vice-présidence du conseil scientifique. Voilà.

Donc cela, c'est... Voilà.

« *Le conseil scientifique...* ». Je vous lis l'article.

« *Le conseil scientifique est présidé par le directeur.[...]* », alors qu'avant c'était : « *et le vice-président chargé de mission de Recherche de l'INSPE* ».

Donc c'est l'ESPE elle-même, enfin l'INSPE maintenant, qui a souhaité faire évoluer cet article-là. Donc on a, bien sûr, adopté... Enfin, on propose de le retenir dans les statuts.

Et puis il y a un troisième point qui est un point politique qui concerne les articles 4 et 24.

À l'article 24, dans les attributions du directeur, il y a un certain nombre d'attributions qui ne posent pas de difficulté, mais il y a un point qui disait : « Le directeur prépare un document d'orientation politique et budgétaire ». Et vous voyez que dans la version antérieure, il était dit : « *Ce rapport est présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires [...]* ». Voilà. Donc cela, ça a été supprimé.

Que ce ne soit pas présenté aux établissements partenaires, pourquoi pas ? Il nous a semblé, en commission des statuts, qu'il était tout de même important qu'il figure explicitement que ce rapport soit présenté, d'une part, au CA de l'INSPE, puisque ce n'était pas prévu que le CA de l'INSPE se prononce sur le rapport d'orientation politique et budgétaire de son propre institut, et puis que ce rapport soit transmis au président de l'université de Bourgogne. Pas nécessairement délibéré et débattu en CA, mais qu'au minimum, le président de l'université de Bourgogne ait connaissance de ce rapport d'orientation politique et budgétaire. Voilà.

Donc le... l'article 24, et cela, c'est l'initiative de la commission des statuts, prend en compte ceci et, de fait, on a également, en cohérence, modifié l'article 4. L'article 4 est celui qui parle des réunions et attributions du conseil de l'école... de l'institut. Et donc on rajoute, dans les prérogatives de ce conseil, qu'il doit approuver le document annuel d'orientation politique et budgétaire qui est mentionné à l'article 24. Voilà.

Donc comme cela, les choses sont bouclées.

À ma connaissance, on n'a pas d'autre point politique dans cette évolution des statuts de l'INSPE, en dehors de ces trois points que je viens de vous mentionner. Voilà.

Et donc la discussion est maintenant ouverte.

Lou.

M. Noirclère-Fresse.- Oui. Bonjour.

Donc c'est simplement une question ou une suggestion de modification supplémentaire sémantique symbolique, mais d'une force symbolique assez élevée, sur tout simplement la féminisation aussi des postes et des statuts qui, là, ne paraissent pas... Enfin, ne paraissent pas être intégrés, mais on parle souvent, donc dans plusieurs articles, de directeur, « le directeur », mais on a l'exemple actuel, si je ne me trompe pas, où l'INSPE a une directrice.

Et donc cela pourrait être extrêmement intéressant et dans l'air du temps de féminiser ces statuts pour leur donner une force inclusive intéressante.

Le Président.- Et d'ailleurs, il me semblait que l'on avait convenu...

M. Debeaufort.- De systématiquement...

Le Président.- ...de systématiquement mettre tous les statuts de composantes internes de l'uB en écriture inclusive.

Et on l'a fait, d'ailleurs, pour un certain nombre. Mais moi... Alors je n'y vois vraiment aucun inconvénient. On l'a fait pour certains. Donc c'est... Oui, on peut le faire. Bien sûr, bien sûr.

Cela veut dire qu'il va falloir le retravailler techniquement, mais cela, voilà, une fois que le... on est d'accord sur le fond, la substance politique, il n'y a pas de souci.

Oui, oui, d'accord. On le fera sans problème.

M. Chevalier.- Une question sur l'article 18. Qui était ou comment était désigné le vice-président délégué chargé de mission... Ou vice... Pardon, oui. La vice-présidence du conseil scientifique était effectuée par un chargé de mission Recherche de l'INSPE.

Le Président.- Oui.

M. Chevalier.- Est-ce que c'était quelqu'un de l'INSPE ? Quelqu'un de l'extérieur ? Ou...

M. Debeaufort.- Quelqu'un de l'INSPE.

Le Président.- Je ne sais pas.

M. Chevalier.- Quelqu'un de l'INSPE ? D'accord.

M. Debeaufort.- C'était quelqu'un qui était désigné par le conseil de l'ESPE, à l'époque. Voilà.

M. Chevalier.- OK. Merci.

Le Président.- J'imagine que cette modalité de fonctionnement, à l'épreuve du temps, n'a peut-être pas donné... répondu à toutes les attentes. Et donc c'est l'ESPE elle-même qui... C'était pas très fonctionnel et donc ils ont préféré que ce soit le directeur de l'établissement, en fait, qui préside ce conseil scientifique. Voilà.

Donc en fait, les seuls éléments, donc je résume :

- il y a les modalités de désignation du directeur - de toute façon, elles sont imposées ;

- il y a cette question du document d'orientation politique et budgétaire pour qu'il soit débattu en conseil d'école et que le président de l'université, *a minima*, en ait connaissance ;

- et puis cette question sur la désignation de la nomination du directeur.

Voilà.

Et donc pour le reste, la commission des statuts n'a pas souhaité d'autres évolutions. Il n'y avait pas de difficulté.

Donc on ajoutera la rédaction en écriture inclusive, effectivement, que l'on avait convenu de faire dans les structures internes de l'établissement.

M. Debeaufort.- Donc je vous soumetts pour approbation les nouveaux statuts de l'INSPE, sous réserve de la réécriture de façon inclusive.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Et je rends la parole au Président pour les statuts de l'université de Bourgogne.

1. Modifications des statuts de l'université de Bourgogne

Le Président.- Alors sur les statuts de l'uB, c'est vraiment deux points qui sont des points mineurs.

Le premier est en haut de page 2 et il s'agit, dans la suite de la loi « Choisir son avenir professionnel », de modifier les statuts pour faire apparaître explicitement dans nos statuts que la formation professionnelle et générale des étudiants, notamment par la voie de l'alternance et aussi de l'apprentissage, fait partie des missions de l'établissement.

Donc on rajoute explicitement l'apprentissage, qui ne figurait pas de façon explicite, mais qu'il faut que l'on rajoute suite à la loi « Choisir son avenir professionnel ».

Et puis le deuxième point, alors vraiment un point très technique, c'est dans les tableaux qui sont à la fin des statuts, qui indiquent les collèges dans les différentes instances : on remplace l'ESPE par l'INSPE, voilà. C'est la seule modification. C'est dans l'annexe 3, pour la CFVU. Et puis, c'est dans l'annexe 2 pour la commission de la recherche.

Pas d'autres modifications sur le statut de l'uB.

M. Debeaufort.- Et là, le texte est bien écrit de façon inclusive. Cela l'était déjà.

Le Président.- Oui, cela l'était déjà.

M. Debeaufort.- Cela l'était déjà. Donc s'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Et puis je tiens aussi à ce que le conseil remercie notre équipe de juristes qui préparent les textes et qui accompagnent vraiment bien la commission des statuts.

Merci pour eux.

Le Président.- C'est vrai. Merci. Vous faites un travail précieux depuis bien des années et c'est important pour l'équipe de gouvernance de pouvoir s'appuyer sur des avis qui sont argumentés et qui sont précis, toujours.

M. Debeaufort.- Donc merci encore à vous, équipe de juristes.

Je vous propose que l'on passe aux questions relatives aux ressources humaines. Je pense que pour le premier, c'est M. Helleu qui va présenter le point sur la nomination de la nouvelle directrice du centre de prévention et de santé universitaire, qui a eu l'occasion de se présenter tout à l'heure, en début le conseil.

Merci, Alain.

M. Helleu.- Oui. Bonjour à tous.

V) Questions relatives aux Ressources Humaines

1. Avis sur la nomination de la Directrice du Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU)

M. Helleu.- Donc l'avis est, évidemment, extrêmement favorable puisque nous l'avons recrutée... C'était une très, très bonne candidature. Je ne vais pas revenir sur le parcours, elle l'a bien expliqué.

Donc elle est recrutée en remplacement du Dr Smolik qui a fait valoir ses droits à la retraite. Et puis les textes demandent un avis du conseil d'administration favorable à sa nomination.

C'est... Enfin, que dire de plus ? A part que c'est une très, très bonne candidature. C'est quelqu'un de très bien, qui a pris les choses à cœur, qui a une vision sur le... sur ce que doit être la médecine dans sa double spécialité parce que l'on est à la fois une médecine préventive et aussi une médecine de soins, qui a bien compris, qui a bien pris les rênes, qui travaille très bien.

Donc il faudra qu'elle rencontre les différents acteurs... Là, elle vient juste d'arriver puisqu'elle est arrivée le 6 janvier. Il faudra qu'elle rencontre les différents acteurs, à commencer par notre Vice-présidente étudiante.

Je ne sais pas si vous l'avez rencontrée déjà ?

Mme de Bernardi.- Non.

M. Helleu.- Peut-être pas ?

Mme de Bernardi.- Non.

M. Helleu.- Il faudra la rencontrer.

Et puis elle est vraiment très, très emballée par cette nouvelle fonction.

Donc c'est... Voilà. Une proposition de l'administration. Une proposition de l'université aux membres du conseil d'administration. C'est un avis très favorable et c'est sur cet avis que l'on doit voter.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Vous avez eu l'occasion de l'entendre. Donc elle s'est présentée, elle a présenté son parcours. Donc s'il n'y a pas de commentaires, je vous propose donc d'approuver la nomination de Mme Patricia de Bernardi au poste de directrice du centre de prévention et de santé universitaire.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Et le point suivant... Je regarde Gilles parce qu'il pourra amener des compléments d'information. Cela concerne les conséquences de la réforme des études de Santé et en particulier la partie LAS, ce qui se passe dans les composantes, hors composante... hors UFR de Sciences de Santé, puisqu'il y a de nouveaux enseignements à créer, des nouveaux étudiants à accueillir dans le cadre de cette réforme.

2. Avis sur le recrutement d'ATER à la rentrée 2020 dans le cadre de la réforme des études de Santé

M. Debeaufort.- Et pour pouvoir absorber ces nouveaux flux d'étudiants et assurer ces nouveaux enseignements, il est proposé aux composantes qui se sont engagées à accueillir plus d'étudiants dans ce cadre, de les soutenir par l'ouverture de cinq postes d'ATER sur les quatre composantes qui font des efforts non significatifs... Enfin, significatifs, pardon.

J'allais dire, c'est un lapsus non révélateur.

Donc des efforts réels et significatifs pour permettre cet accueil.

En dehors des contraintes d'enseignants, il y a aussi derrière beaucoup de contraintes en termes de salles, d'équipements, de disponibilité, d'emploi du temps, mais si l'on peut mettre un petit peu d'huile dans les rouages en apportant un peu plus de forces vives pour assurer ces enseignements...

Nous faisons la proposition au CA d'ouvrir cinq postes d'ATER pour la prochaine rentrée, donc à savoir : sur SVTE, sur Sciences et Techniques, sur Droit, Sciences éco et politique et sur Sciences humaines et sociales.

Si vous avez des questions un peu plus précises... Je regarde Gilles qui me fais « oui » de la tête et qui se fera un plaisir de répondre à vos questions.

M. Chevalier.- Le *timing* tombe bien. Il y a une dépêche AEF qui vient de tomber, comme quoi la Ministre Vidal annonce 9 millions d'euros supplémentaires pour la création des Licences « accès santé ». Donc je crois que l'on peut doubler le nombre d'ATER. Je plaisante.

Mais je pense qu'il y a une marge de manœuvre qui est peut-être plus...

Enfin, ce que l'on va décider aujourd'hui n'est peut-être pas stabilisé pleinement, dans la mesure où c'est une annonce qui permettra, me semble-t-il, d'accompagner un peu plus la partie LAS, même si j'ai cru comprendre que sur les... la réforme des études de Santé globalement, la ministre aussi annonçait 16 millions d'euros. Donc on est plus loin que les 6 millions d'euros.

Donc ma question, c'est : est-ce que l'on aura plus que les 159 000 euros qui ont été annoncés en décembre dernier ?

Je crois savoir que certaines universités ont obtenu plus d'un million pour accompagner la réforme.

M. Brachotte.- Alors, c'est... Tu as tout à fait raison, Sébastien.

Là aujourd'hui, c'est un geste de l'établissement pour accompagner les composantes dans cette réforme qui est quand même compliquée à absorber. Je rappelle que c'est 272 places en LAS qui vont être réellement créées pour pouvoir accueillir les étudiants. On monte effectivement les places en PASS aussi de 20 places, puisque c'était 750 initialement et elles passent à 770. Et que l'on a trouvé l'équilibre entre la nécessité d'offrir des postes... des places à travers Parcoursup pour les étudiants de l'académie, et puis l'équilibre pour pouvoir accompagner les composantes dans cette réforme.

Aujourd'hui on a remonté un tableur... un tableau complet au Rectorat, dans une logique de stratégie de négociation avec le Rectorat, justement sur, je dirais, l'abondement et l'accompagnement possible du Rectorat. Et nous sommes plutôt demandeurs de 1 600 euros par place réellement créée.

Je voudrais compléter ce que Fred a dit. Frédéric Debeaufort.

Il y a eu des composantes qui ont coloré des places, c'est-à-dire qui n'ont pas augmenté leur capacité d'accueil et qui ont finalement transféré des places de leurs disciplines collées en LAS, j'allais dire.

Et puis il y a les composantes qui ont réellement créé des places en plus. Et ce sont ces composantes-là aujourd'hui que l'on accompagne dans un premier temps, sachant qu'il faudra aussi à terme les accompagner d'un point de vue administratif puisque de toute façon on aura aussi, là, des problématiques d'emploi du temps à gérer et, Fred l'avait dit, de salles, de gestion de groupes, etc. Et cela ne peut pas se faire à moyens encore constants.

Donc on est bien conscient et tu as raison. On rentre dans une négociation. Le Président a effectivement échangé longuement avec la Rectrice sur ce point, a fait part de nos difficultés, a aussi fait part des avancées considérables que l'établissement pouvait faire pour justement répondre à la demande et aux besoins aussi des étudiants.

Donc c'est une première étape et la gouvernance qui va arriver devra accentuer le dispositif et franchir la deuxième étape qui est d'accompagner encore plus les composantes dans cette nouvelle réforme.

Et donc on est bien sur un montant... Alors, il y a deux types de ressources demandées. Une ressource d'accompagnement, aujourd'hui, humain au sens large, donc enseignants, enseignants-chercheurs et administratifs. Et puis il y a aussi des ressources demandées pour la création des mineures en tant que telles, des supports. Donc on a évalué pour toutes les composantes ce besoin de financement aussi, qui a été transmis au Rectorat, pour lequel on rentre dans une logique de stratégie et de négociation.

M. Chevalier.- Et donc le besoin, globalement... Si l'on avait un besoin optimisé RH et fonctionnement, la somme nécessaire pour la mise en place de LAS et PASS en septembre 2020 à l'uB ?

M. Brachotte.- Tu parles en année complète ou pas ?

M. Chevalier.- En année complète.

M. Brachotte.- Alors... Parce que là, alors... Je vais essayer de découper. Si tu veux, nous... Quand j'ai eu l'échange avec la... Isabelle Richard et le Recteur académique, on... J'ai estimé à 10 équivalents temps plein le besoin pour ouvrir dans des conditions satisfaisantes la réforme PASS et LAS, d'accord ?

Et puis sur les accompagnements, j'allais dire, techniques, on est quand même sur des montants qui avoisinent à peu près 500 000 euros, 550 000 euros.

Donc ce qui veut dire qu'une réforme comme celle-ci pour l'établissement, elle tourne probablement autour des... entre 850 000 et...

M. Chevalier.- Et 1 million.

M. Brachotte.- ...1 million d'euros. Difficile de vous dire...

M. Chevalier.- Oui, oui, oui.

M. Brachotte.- ...à 150 ou 200 000 euros près, mais c'est l'ordre de grandeur.

M. Chevalier.- Donc on est loin des 159 000 euros.

M. Brachotte.- Donc on est pour l'instant loin des 159 000 euros qui étaient simplement un premier appui aux composantes et aux établissements. Voilà.

Je pense que le Rectorat est tout à fait conscient de cette demande, le ministère aussi et j'ai quand même bon espoir que l'on soit quand même mieux accompagné.

On leur a bien dit, on leur a évoqué les cinq ATER que l'on mettait à disposition, plus le désir *a minima* d'accompagner d'un à deux postes de BIATSS, d'accord ? Et donc aujourd'hui, c'est dans ces négociations-là que c'est en train de se... de tourner.

M. Chevalier.- Merci.

M. Debeaufort.- Voilà.

Pour compléter les dires de Gilles.

Oui, on est sur cette réflexion d'un à deux postes, plutôt deux normalement, de BIATSS. On attend quand même confirmation que l'on puisse les ouvrir et les financer, au moins en grande partie, avant de pouvoir le soumettre au prochain CT, ce qui n'était pas possible de les proposer aujourd'hui puisque l'on n'a pas eu de CT entre ces informations qui arrivent au goutte-à-goutte et encore très récemment pour les dernières.

Et tu parles d'une dépêche AEF, donc cela risque encore un petit peu de changer la donne. Il est clair que si l'on peut plus accompagner en fonction des moyens qui seront alloués, je pense que l'on demandera... on essaiera... Enfin, ou l'équipe future accompagnera avec des forces humaines supplémentaires cette réforme. Voilà.

Oui, Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui, alors c'est bien que la question... l'accompagnement technique et administratif soit pris en compte parce que j'avais un peu peur que cela ait été oublié. Mais c'est bien déjà, parce que l'on est conscient que... Vous en êtes conscients.

Moi, la question, c'est sur les postes qui étaient en accompagnement technique et administratif sur... Ils seront positionnés dans des composantes ou ils seront positionnés en centrale ? De quelle manière vous allez fonctionner ?

Puisqu'en fait, cela va être quand même être le but, c'est que cela soit... ces personnes-là accompagnent administrativement la réforme. Donc on peut imaginer que s'il y a quelques places, s'il y a des places supplémentaires qui ont été mises dans les composantes, ce n'est peut-être pas pertinent de mettre un personnel technique dédié dans telle ou telle composante.

Parce que c'est... Dans quel mode de fonctionnement cela va... Est-ce que vous avez déjà une idée ou pas encore du tout ? Parce que je pense que c'est encore tôt s'il n'y a pas encore les financements ou...

Mais de quelle manière cela sera géré ?

M. Brachotte.- Alors aujourd'hui, cela a été plutôt pensé dans un accompagnement au sein de la composante, d'accord ?

Mais je crois que l'idée, c'est vraiment de continuer le dialogue avec les composantes et l'ensemble des acteurs qui sont dans la démarche de cette réforme pour pouvoir avoir le meilleur ajustement possible.

C'est une réforme qui est compliquée, tu l'as bien souligné, Jean-Emmanuel, et on se doit de trouver la meilleure solution de fonctionnement pour l'établissement. Et effectivement, moi, tous les doyens et directeurs de composante que j'ai rencontrés sont aujourd'hui dans des situations difficiles et c'est pour cela qu'avec le Président, on vous propose aujourd'hui ce type d'accompagnement parce qu'une réforme de plus, à la vitesse où cela va, c'est difficile à absorber pour tous les personnels au sens large.

Et donc, c'est le minimum que l'on puisse faire. Ce qui est déjà énorme, d'accord ? Et vraiment, il va falloir continuer ce dialogue ensemble parce que cette réforme, elle a du sens pour les étudiants, en particulier pour la réorientation. Elle a donc du sens pour notre établissement et cela ne peut que se construire tous ensemble.

M. Debeaufort.- Donc je confirme par rapport à ce que dit Gilles.

L'urgence est de statuer sur les ATER parce que les candidatures sont en ce moment et on ne pouvait pas se permettre de reporter.

Pour les autres personnels, on va suivre la procédure classique – passage en CT, etc. – pour le faire. Et donc on a un petit peu plus de marge pour la rentrée suivante, d'où l'accompagnement en deux temps : cette fois-ci à ce conseil et puis à la future équipe de continuer cet accompagnement.

M. Rollin.- Oui... Non, la question n'était pas sur la question des passages en CT. Cela, c'était annexe.

C'était vraiment : de quelle manière cela abordait cet accompagnement, parce que comme Gilles vous le dit, c'est complexe comme réforme. Et même administrativement, pour les personnels, c'est complexe.

Et il ne faudrait pas non plus que... C'est bien de vouloir mettre des personnels dans les composantes sur ces questions-là, mais c'est aussi une réforme tellement complexe, que je pense que s'il y a un petit groupe de personnels administratifs qui est dédié à cette question-là et aussi un accompagnement interne entre eux, qu'ils s'accompagnent sur toutes les questions problématiques.

Et quand on est seul à gérer dans une composante avec d'un côté, il faut le dire, la pression des enseignants-chercheurs qui sont dans ce côté-là et, de l'autre, qu'il faut appréhender toute la question... C'est plus facile d'être dans un bureau ensemble pour avoir cette question-là.

Ou alors, cela peut être aussi un... une autre question à se poser : est-ce que c'est pertinent de les mettre dans les composantes ou de se créer un noyau administratif lié à cette... à ce service-là ?

M. Debeaufort.- Non mais là, comme on a...

M. Rollin.- À cet accompagnement.

M. Debeaufort.- Oui. Comme on a un petit peu de temps...

M. Rollin.- Oui, oui.

M. Debeaufort.- ...la réflexion est ouverte.

M. Rollin.- Non, mais là, la...

M. Debeaufort.- Mais c'est vrai qu'une...

M. Rollin.- Non, mais c'était pour alimenter...

M. Debeaufort.- ...équipe unique qui peut être localisée à un seul endroit...

M. Rollin.- C'était pour alimenter la réflexion.

M. Debeaufort.- ...et à disposition des composantes, cela peut être aussi une structure très intéressante...

M. Rollin.- Oui.

M. Debeaufort.- ...pour accompagner.

M. Rollin.- C'était pour accompagner la réflexion.

M. Debeaufort.- C'est vrai que la réflexion est ouverte.

M. Rollin.- Voilà.

M. Debeaufort.- Donc comme on a un petit peu de marge, autant avancer plus...

M. Rollin.- Oui.

M. Debeaufort.- ...dans la réflexion et imaginer le...

M. Rollin.- Non, mais je voulais faire part...

M. Debeaufort.- ...le meilleur dispositif avec les composantes.

M. Rollin.- ...de mon point de vue pour aborder... abonder la réflexion là-dessus, c'est tout.

M. Debeaufort.- OK. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Donc pour information, donc je vous donne la répartition qui a été envisagée et discutée et en accord avec les composantes et qui correspond, je caricature un peu, mais en gros : 1 ATER pour 1 groupe TD nouveau ouvert dans chaque composante. Je caricature un peu, mais c'est *grosso modo* la répartition.

Ce qui donnerait :

- 2,5 ATER pour l'UFR SVTE,
- 1 ATER pour Sciences et Techniques,
- 1 ATER pour Droit, Sciences « éco » et politique,
- et 0,5 ATER pour SHS.

Cela correspond *grosso modo* au nombre de groupes TD que les composantes ouvrent en plus pour accompagner la réforme.

Donc ceci était à titre d'information.

Donc je vous lis la délibération. Donc :

« *Le conseil d'administration [...] approuve l'ouverture de 5 postes d'ATER pour soutenir la nouvelle réforme des études de Santé. Ces postes seront répartis entre les différentes composantes concernées* », tel que je viens de vous le décrire.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Et nous passons au point suivant qui concerne les questions financières.

VI) Questions financières

1. Exonération exceptionnelle de droits d'inscription administrative et de frais de formation continue : clôture anticipée du diplôme universitaire « Traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire »

M. Debeaufort.- Donc le premier point concernant les questions financières est une demande d'exonération exceptionnelle des droits d'inscription administrative et des frais de formation continue sur un DU « Traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire ».

Ce DU n'a pas ouvert à cette rentrée pour... faute de formateur disponible.

On ne vous refera pas tout l'historique, mais Gilles a aussi des éléments techniques.

Ce sont des études qui, au moment des candidatures et de l'ouverture des inscriptions, se sont ouvertes et qui... Pour diverses raisons à la fois techniques et politiques, le conseil de l'INSPE n'a pas souhaité ouvrir cette formation à cette rentrée.

Et de ce fait, les étudiants qui s'étaient déjà inscrits et qui avaient déjà payé leurs droits demandent, ce qui est légitime, le remboursement des droits universitaires, mais aussi des frais de formation continue.

Donc sur les droits universitaires, c'est quasi automatique quand une formation n'ouvre pas mais, par contre, sur les frais de formation continue, nous devons statuer et approuver l'exonération de ces droits.

Donc si vous avez des questions plus précises sur cet élément, Gilles peut dire parce qu'il connaît bien ce dossier en tant que directeur du SEFCA.

Oui, Lou.

M. Noirclère-Fresse.- Oui.

C'est une question assez particulière. Enfin, non. C'est une question générale, mais en fait, des... plusieurs étudiants sont venus voir l'UNEF justement, pour essayer d'avoir des informations sur ce qui se passait. Donc du coup, on a un peu creusé.

Et du coup, c'est une question notamment du contexte. Enfin, c'est quand même assez étonnant qu'une formation doive fermer ses portes en plein milieu de l'année pour une question de non-renouvellement de convention financière.

Est-ce que l'on peut...

M. Brachotte.- Ce n'est pas la convention financière.

M. Debeaufort.- Ce n'est pas la convention financière qui n'est pas renouvelée.

M. Noirclère-Fresse.- Convention avec...

M. Brachotte.- Au sens large.

M. Noirclère-Fresse.- Au sens large, d'accord.

M. Debeaufort.- Avec un partenaire de formation.

M. Noirclère-Fresse.- Convention avec le partenaire. Mais c'est aussi, du coup, une convention financière qui lie financièrement l'association à l'INSPE.

Est-ce que l'on peut nous éclairer un peu sur la raison qui a motivé cet... ce non-renouvellement de convention par le conseil de l'INSPE ?

M. Brachotte.- Alors je... Pour essayer de répondre intégralement à votre question, je crois aussi que nous, derrière... Cela fait maintenant... Cela faisait trois ans que cette formation existait, avec un renouvellement permanent au conseil de l'ESPE, donc de l'INSPE, de cette convention.

On a donc continué, on a pris un petit retard administratif. Vous savez, dans la signature des conventions, des fois on est un petit peu en décalage. Et là, on voit très bien que cela nous a posé un souci puisque cette formation, elle s'est ouverte sans que la convention ait été signée auparavant. On rentrait dans quelque chose qui roulait, fonctionnait.

Mais entre-temps, il y a eu une expérimentation qui a été effectuée sur les méthodes employées et proposées pour gérer ce problème de harcèlement scolaire, alors toutes les souffrances, on va dire, au sens large. Et effectivement, comme Frédéric Debeaufort vous l'a dit, il y a eu des retours, en particulier de parents, qui ont amené à contester la méthode employée et les pratiques réalisées lors de cette expérimentation.

À partir de là, le Rectorat a eu des remontées, y compris ministérielles, sur l'association et il n'a pas souhaité continuer l'engagement lié finalement... qui liait l'université et cette association, qui avait finalement plus que simplement une participation, j'allais dire, de partenariat.

Cela allait vraiment plus loin puisque c'était tout le fondement pédagogique, c'était tout le fondement même du traitement de la souffrance en milieu scolaire et périscolaire qui était engagé à travers cette association. Donc c'étaient des méthodes complètes.

Effectivement, ce DU, il prenait énormément appui sur l'association, en l'occurrence, Chagrin scolaire.

À partir du moment où l'on ne peut plus prendre appui et que la responsable pédagogique ne peut plus prendre appui sur cette association, aussi bien dans

l'encadrement que dans l'exécution d'actions pédagogiques au sens large, on a été effectivement contraint d'arrêter ce DU. Et à notre plus grand regret puisque les souffrances en milieu scolaire et périscolaire sont des enjeux énormes pour notre société et on doit les traiter.

Alors ce qui... Il faut que l'on réfléchisse à une nouvelle orientation, en tout cas un nouveau partenariat – évidemment pas avec l'association puisqu'elle a été décriée aujourd'hui –, et que l'on arrive à remonter et à traiter le problème. On ne peut pas laisser ce problème non traité à l'université.

Donc l'enjeu aujourd'hui, pour la responsable pédagogique du site de Mâcon, c'est aussi de pouvoir reprofiler cette formation et pouvoir offrir, si l'on peut, l'année prochaine ou l'année suivante une nouvelle formation et un nouveau diplôme universitaire reprofilé pédagogiquement. Voilà.

Je ne peux pas, non plus, plus vous en dire, en dehors du fait qu'à partir du moment où le Rectorat nous dit aussi aujourd'hui que l'on ne continue pas le partenariat, nous, on se trouve en difficulté.

M. Debeaufort.- Autre élément aussi, c'est que dans le délai où l'information et où il y a eu le vote à l'INSPE, il n'était pas... Enfin, la responsable pédagogique n'a pas été en mesure de reconstituer une équipe pédagogique pouvant assurer la formation.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, mais après, comme vous le dites, il n'est pas raisonnable de laisser ce sujet non traité, mais il n'est pas raisonnable non plus de laisser 25 ou 26 étudiants sur la paille en plein milieu de l'année, comme cela, sans solution trouvée par l'université, parce que finalement, même si le Rectorat, et son implication est... a été une partie prenante dans cette décision, la... Comment dire ? La... L'exonération exceptionnelle que vous souhaitez nous faire voter propose le remboursement des droits d'inscription et le paiement... et l'exonération de paiement... Enfin, de remboursement du paiement... Enfin... De la formation déjà avancée jusqu'à maintenant pour les étudiants concernés.

Rien ne nous est dit sur l'avenir de ces étudiants qui se retrouvent, pour une simple décision administrative, sans avenir dans les six mois à venir au minimum avec cette décision abrupte. Peut-être des étudiants qui avaient... Je ne les connais pas forcément personnellement, mais qui pouvaient déjà avoir avancé des frais au niveau du logement, au niveau... qui avaient pu faire des plans sur l'avenir pour les six prochains mois.

Je pense que la responsabilité de l'université là-dedans est quand même en jeu, notamment sur le fait qu'elle n'a peut-être pas su aussi... Enfin, de l'INSPE, en l'occurrence, et du Rectorat. Ils n'ont pas su anticiper et ils n'ont pas su travailler avec un partenaire qui semblait viable. Je pense qu'il faut trouver d'autres solutions pour ces étudiants concernés, quoi. Ce n'est pas à eux de trouver leurs solutions.

M. Debeaufort.- Avant que tu ne répondes, le non-renouvellement de la convention est à l'initiative, il faut le redire, pas de l'université. Sauf que nous en assumons les conséquences.

M. Noirclère-Fresse.- Oui.

M. Debeaufort.- C'est-à-dire que d'un point de vue purement pédagogique, il a été discuté que tous les... la petite partie de la formation qui avait démarré, les

stagiaires... Puisque je rappelle que ce sont des stagiaires qui sont salariés, ce ne sont pas des étudiants, ce sont avant tout des salariés...

M. Noirclère-Fresse.- Si, ils sont...

M. Debeaufort.- ...stagiaires de la formation continue.

M. Noirclère-Fresse.- Oui.

M. Debeaufort.- Mais ils sont avant tout salariés.

M. Noirclère-Fresse.- Ils sont étudiants.

M. Debeaufort.- Ils sont étudiants salariés.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, donc ils sont étudiants.

M. Debeaufort.- Enfin, leur statut premier, c'est salarié.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, mais ils sont étudiants.

M. Debeaufort.- C'est le statut de la formation continue.

M. Noirclère-Fresse.- Mais on ne peut pas nier le fait qu'ils soient étudiants.

M. Debeaufort.- Si ce n'est que pour ce qu'ils ont déjà eu comme enseignement, ils auront *a minima* un certificat de formation, tel que l'on fait sur une action courte ou tout type d'enseignement quand il n'y a pas délivrance de diplôme au bout.

Donc sur la partie pédagogique, il y a déjà cette prise en charge qui est déjà prévue. Sur le reste, je laisse Gilles répondre, mais il faut se rappeler quand même que nous subissons une décision qui n'est pas du fait exclusif de l'université, au départ. Et nous devons en assumer les conséquences.

Le Président.- Et alors que ce DU avait tourné pendant deux années, et sans que qui que ce soit ne trouve à y redire, donc il n'y avait véritablement aucune possibilité d'anticiper en aucune façon ces turbulences. Donc la responsabilité de l'université, évidemment, ne peut pas être engagée sur ce dossier.

Louis, tu veux...

M. de Mesnard.- Oui.

Le Président.- Tu voulais intervenir.

M. Noirclère-Fresse.- Ce n'est pas possible...

Est-ce que je peux répondre juste... Je vais juste... Enfin, Je vais...

Je réponds juste parce que, vous dites qu'effectivement, l'université doit payer les frais de quelque chose qui n'est pas de sa responsabilité, mais l'université, quand même, doit se porter garante de toutes les formations en son sein auprès des étudiants. Là, l'université dispensait ces formations par le biais de l'INSPE... Enfin,

elle doit se porter garante de cette... de ces formations et la responsabilité des étudiants... Enfin là, vous faites porter quand même sur le dos de ces 26 étudiants des choses... Enfin, « vous »...non, parce que ce n'est pas vous directement, excusez-moi de l'erreur de sémantique.

Mais le contexte fait porter sur ces étudiants ces choses-là et l'université doit, dans son rôle d'université, se porter garante pour ses étudiants. Enfin, de l'avenir de ses étudiants.

M. Debeaufort.- L'université a fait dans son temps tout ce qu'elle devait faire pour garantir la formation. Les formateurs de l'association avaient été agréés par l'université, le contenu de la formation également, etc.

La décision... Sachant que l'université n'est pas majoritaire au conseil de l'ESPE, la décision de non valider la convention a été prise en conseil de l'ESPE, non pas... pas par l'université parce que l'on est présent, à l'université (*NdT : au conseil de l'ESPE*), on n'est pas majoritaire. Et le vote a fait que la convention n'est pas renouvelée, mais pas du fait des élus de l'université au conseil de l'ESPE. De l'INSPE, pardon.

Le Président.- Louis.

M. de Mesnard.- Je crois que l'on se trompe de débat, cher ami.

Ici, la délibération porte uniquement sur l'exonération. Elle ne porte pas sur la fermeture du diplôme et donc ce n'est pas le problème aujourd'hui. Certes, on peut faire des remarques, mais la délibération, c'est sur l'exonération à partir du moment où l'on constate que le diplôme est fermé. Voilà, c'est tout.

Et je crois qu'il ne faut discuter que de l'exonération et pas d'autre chose.

M. Noirclère-Fresse.- Non.

M. de Mesnard.- Parce que le diplôme est fermé, on en prend acte. Nous, dans le CA. Cela ne relève pas de nous, cette fermeture. Nous, dans le CA, nous sommes là...

Et c'est le rôle essentiel des CA actuellement dans les universités avec toutes les réformes que l'on a subies. Les CA ont essentiellement pour rôle de surveiller et de voter des points financiers.

Aujourd'hui, on nous fait voter sur l'exonération. Constatons que le diplôme est fermé. On peut le déplorer. Alors déplorons-le précisément.

Qu'est-ce que l'on a ici ? Il y a un principe qui est bien connu en droit. Je me tourne vers notre juriste et le PAJL... Je vais peut-être dire une ânerie, mais il me semble qu'en droit, il y a un principe qui dit : « À l'impossible, nul n'est tenu ». L'INSPE... L'ESPE a constaté que la formation ne pouvait plus fonctionner... L'INSPE a constaté que la formation ne pouvait plus fonctionner...

M. Noirclère-Fresse.- Non, non.

M. de Mesnard.- Eh bien, la formation ne fonctionne plus.

M. Noirclère-Fresse.- L'INSPE a fait en sorte...

M. de Mesnard.- Nous aujourd'hui, c'est...

M. Noirclère-Fresse.- ...que la formation ne fonctionne plus. Elle n'a pas constaté, elle a voté le fait que la...

M. de Mesnard.- Oui.

M. Noirclère-Fresse.- C'est cela, la différence.

M. de Mesnard.- Oui.

M. Noirclère-Fresse.- On la met, là, devant sa responsabilité de l'arrêt de la formation.

M. de Mesnard.- Mais c'est sa responsabilité, ce n'est pas la nôtre. Donc nous n'avons pas à en discuter.

M. Noirclère-Fresse.- Bien sûr que si.

M. de Mesnard.- Nous, nous discutons de l'exonération.

M. Noirclère-Fresse.- Et je vous prie de...

M. de Mesnard.- Faut-il exonérer ?

M. Noirclère-Fresse.- ...bien me laisser discuter de ce que je veux en conseil d'administration...

M. de Mesnard.- Je pense que c'est « oui »...

M. Noirclère-Fresse.- ...en tant qu'administrateur de l'université, quand même.

M. de Mesnard.- ...car il faut exonérer parce que nous ne sommes pas capables de délivrer le diplôme. Et donc, nous ne pouvons... Quand nous prenons des droits aux étudiants, des droits, c'est... Le *deal*, c'est : « Nous vous délivrerons le diplôme dans la mesure où vous avez obtenu plus que 10/20 ». Nous ne sommes pas capables de délivrer, donc nous exonérons. Mais je crois que cela s'arrête là.

M. Debeaufort.- Gilles.

M. Brachotte.- Juste, je voudrais compléter sur le principe de l'exonération que l'on vous demande, là... Exceptionnelle.

C'est qu'en fait dans les conventions que l'on passe, donc le SEFCA, avec les salariés, il est stipulé... très clairement stipulé que l'on rembourse finalement au *pro rata* des heures d'enseignement qui ont été suivies, OK ?

Et donc, si l'on fait cela, effectivement, on va de nouveau imputer un point négatif, je dirais, aux stagiaires de la formation qui ont déjà des difficultés.

J'entends, Lou, ce que vous évoquez, etc., et je pense que l'on est tous conscient de cette problématique-là aujourd'hui.

Et donc, ce que l'on propose, c'est vraiment un geste de l'université au sens de dire : « OK, on va vous accompagner au maximum de ce que l'on est capable de faire aujourd'hui ». C'est-à-dire...

M. Noirclère-Fresse.- Légalement, non.

M. Brachotte.- D'un point de vue financier, je vous parle, et de la convention, ce qui n'est pas non négligeable. Puisque d'un point de vue pédagogique, on n'est pas en mesure...

M. Noirclère-Fresse.- Si.

M. Brachotte.- ...parce que l'on y a réfléchi, de remettre en place, dans le même concept aujourd'hui de ce qui était les attendus pédagogiques, si vous voulez. Donc là, il faut aussi voir la partie pédagogique.

C'est-à-dire qu'à un moment donné, il y a des collègues qui ont travaillé sur des contenus pédagogiques, des apports en termes de compétences, de savoirs, de savoir-faire, pour traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire. Ils l'ont fait à travers une association et en appui avec une association.

À partir du moment où l'on n'a plus la ressource pour apporter finalement le contenu et l'attendu aux stagiaires, il n'y a plus de solution viable dans un laps de temps très court qui nous a été imposé par le Rectorat.

Le Président.- Très bien. Jean-Emmanuel Rollin, et puis...on clôt... on...

M. Noirclère-Fresse.- Non, non, non, non.

Le Président.- Non, non, non, cela suffit. On terminera...

M. Noirclère-Fresse.- Il faut pouvoir répondre, quand même.

Le Président.- ...sur ce point.

M. Noirclère-Fresse.- Il faut pouvoir répondre, Monsieur Le Président.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin veut s'exprimer.

M. Rollin.- Oui.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, mais je répondrai ensuite.

M. Rollin.- Simplement, on voit, là, avec l'INSPE, c'est la limite de l'exercice, quelque part. Puisque l'INSPE, l'université a en suivi, je veux dire, la partie financière, dans... puisqu'il y a les postes. Elle assume une partie des postes... une partie de la formation... une partie du coût via les frais d'inscription, etc., mais la partie décisionnelle, échappe à l'université, quelque part. Plus ou moins quand même puisque, comme vous le dites, dans le conseil de l'INSPE, l'université n'est pas majoritaire. Donc là, aussi, on a des prérogatives... Comment ? Des directives qui sont données par le ministère sur l'INSPE.

Ce qui est un peu différent dans d'autres DU universitaires, où c'est l'université...

Le Président.- Tout à fait.

M. Rollin.- ...qui finance la totalité de la formation...

Le Président.- Tout à fait.

M. Rollin.- ...que ce soit par le SEFCA ou par d'autres. Donc là, la responsabilité... Donc il faut aussi dire quand l'université ne fait que payer une partie financière. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur d'autres points.

Sur la partie INSPE, je pense que c'est le... Alors, on peut dire que c'est le maximum que peut... que l'université peut faire, mais je pense que de toute façon l'exonération est *a minima* l'exonération de l'ensemble des frais pour les étudiants qui ont, comme là, ce cas-là, on n'est pas en capacité de leur délivrer un diplôme pour une partie de la formation, même un minimum de la formation... Ce ne peut être que le minimum que l'on peut faire.

Le Président.- Et pour le coup, l'université honore ses engagements et... vis-à-vis des étudiants en assurant le remboursement des frais qui ont été engagés. Et Louis a raison, c'est bien le point de l'ordre du jour.

Je pense que toutes les explications ont été données...

M. Noirclère-Fresse.- Non.

Le Président.- Si.

Maintenant, une dernière intervention et on passera au vote.

M. Noirclère-Fresse.- Je vous remercie parce que non, toutes les explications n'ont pas été données.

Ensuite, je vous remercie également de dire que le débat n'est pas le bon, mais finalement, le débat peut être fixé par les administrateurs présents au conseil d'administration, donc je me sens légitime aussi de pouvoir l'orienter dans une autre direction qu'il n'a été orienté initialement.

Effectivement, nous débattons là de questions d'exonération d'inscription, donc de questions financières. Mais ce que je souhaite apporter en plus de cela, c'est que même si j'entends bien, et j'en suis désolé, que l'administration... Enfin, que l'université ne puisse pas faire plus d'un point de vue financier, et c'est déjà pas mal de faire cela, parce que finalement les étudiants se retrouvent exonérés et remboursés de tous leurs frais engagés dans leurs conditions *stricto sensu* d'études depuis le début de l'année.

Mais l'université, là où elle peut faire plus, c'est sur l'accompagnement des étudiants à partir de maintenant sur pouvoir essayer de leur trouver des solutions, pouvoir les accompagner de par son expertise et de sa connaissance du milieu universitaire et des formations, etc., etc. Cela, l'université peut le faire.

Et donc, bien sûr, on ne peut pas voter cela au conseil d'administration et non pas... non plus dans ce point, mais ce que je vous demande, Monsieur le Président, c'est aussi de pouvoir accompagner ces 26 étudiants dans la suite, au moins pour leur trouver des solutions de...

Alors, même s'il n'y a pas de solution qui corresponde exactement à ce qui était proposé à la base, peut-être orienter dans d'autres universités, orienter sur d'autres cursus qui s'en rapprochent, etc. Il y a beaucoup de choses qui peuvent se faire et l'université a une expertise indéniable là-dedans que l'on ne peut pas reléguer à des associations ou... etc.

L'université a un rôle également dans le suivi des étudiants et elle assumerait son rôle de faire cela.

M. Debeaufort.- Alors je vais répondre rapidement.

C'est ce qu'elle a fait. On a regardé quelles pouvaient être les équivalences ou la bascule sur d'autres diplômes en interne, mais il n'y a rien d'équivalent ou de suffisamment proche et qui pouvait intéresser les stagiaires de la formation continue concernée. Il n'y a pas d'autre DU équivalent sur les souffrances scolaires disponible en France. On était les seuls.

Donc on est bien dans une impasse sur cet accompagnement, mais c'est quelque chose que l'on a regardé dès le début avec l'INSPE, et au sein de l'INSPE et en lien avec le SEFCA.

M. de Mesnard.- À l'impossible, nul n'est tenu.

M. Brachotte.- Ce que venaient chercher les étudiants, c'est, si je peux répondre pour aussi, pas vous rassurer, mais vous montrer que l'on a pris en compte cette demande-là.

Ce qui était abordé, c'est la technique de Palo Alto. Il n'y a pas aujourd'hui en France d'autres universités qui abordent la technique de Palo Alto. Et vu les retours du ministère aujourd'hui, je pense qu'il n'y aura plus de formations qui aborderont Palo Alto de cette manière-là.

Donc on n'a pas de ligne de secours, si vous voulez. Donc vraiment, je le redis en conscience. On est bien conscient de toutes les problématiques des étudiants salariés.

Je rappelle qu'ils ont été... Ils ont un travail. Donc de toute façon, ils retournent dans leurs instituts, dans leurs écoles, dans leurs lycées, dans leurs associations, etc.

Et à partir de là, nous, je pense que l'on fait le maximum pour les accompagner. Et moi, j'ai eu plusieurs responsables qui m'ont appelé, etc., et on a essayé de voir ce que l'on pouvait faire le mieux possible.

Mme Grayot-Dirx.- Et je peux juste rajouter que pour avoir rencontré à Mâcon l'équipe... Enfin, celle qui a conçu le DU. Il est bien entendu qu'elle est en contact avec ceux qui auraient dû suivre ce DU et qu'elle a gardé contact avec eux et qu'elle les accompagne.

Et en ce qui nous concerne, on l'accompagne elle aussi parce que la fermeture brutale de ce DU a été mal vécue par l'équipe pédagogique et, en particulier, par la directrice du DU.

Le Président.- Bien, merci.

Je crois que la discussion a été aussi loin qu'elle pouvait aller. Donc je soumetts au vote la délibération que Frédéric va vous lire maintenant.

M. Debeaufort.- Donc : « Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve :

« Compte tenu du préjudice subi par les stagiaires, de leur incapacité à valider un diplôme dans lequel ils se sont investis, des frais engagés pour leur transport et leur hébergement, l'université de Bourgogne :

- dispense les stagiaires du paiement du coût intégral de la formation au diplôme « Traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire »,
- et les exonère et les rembourse des droits d'inscription administrative » ».

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Le point suivant concerne... Excusez-moi, je reprends l'intitulé exact... Le tarif des formations délivrées aux apprentis relevant du secteur privé.

Gilles, tu veux dire... Ou sinon, je vais dire deux mots.

M. Brachotte.- Non, je vais le dire.

2. Tarifs des formations délivrées aux apprentis relevant du secteur privé

M. Brachotte.- Donc en fait, vous savez que la loi « Choisir son avenir professionnel » et, en particulier, la réforme sur l'apprentissage amènent à ce que des « coûts diplômes » soient définis par France Compétences et, en particulier, par branche, etc.

Et de manière à pouvoir, nous, à la fois établir des devis, mais aussi surtout facturer pour être juridiquement protégé, en particulier vis-à-vis du pôle Finances et de l'Agent comptable, on vous demande donc la possibilité très... - là, c'est la proposition qui est faite - pour les apprentis relevant du secteur privé, pas encore du secteur public - on est en train de réfléchir sur les modalités des personnes relevant du secteur public, de préciser que le tarif de vente de la formation est celui du « coût contrat » qui a été défini par France Compétences et publié par France Compétences et donc qui est dépendant... Ce n'est pas toujours le même coût.

C'est aussi pour cela que l'on a besoin, là, vraiment de spécifier que ce seront les coûts publiés par France Compétences.

Et c'est bien le « coût contrat » qui permet de déterminer la prise en charge complète par les opérateurs de France Compétences.

Je précise cela parce que l'on avait la possibilité potentiellement de mettre un surcoût ou de moduler, la loi le prévoit, par rapport au « coût contrat ».

Nous, on vous propose d'appliquer le « coût contrat » qui est finalement aujourd'hui ce que les opérateurs, les branches ont défini comme un coût moyen et une politique de branche qui permettent d'accompagner les diplômés.

M. Debeaufort.- Alors juste pour compléter les dires de Gilles et essayer de les illustrer.

Au sein d'une même formation, on pouvait avoir pour un même diplôme des apprentis qui relèvent de la branche de la chimie - je vais prendre l'exemple que je connais bien -, de la branche de l'agriculture ou de la branche de l'agroalimentaire.

Les tarifs des apprentis varient, je ne vais pas dire du simple au double, mais au moins d'une variation de 60 ou 70 %.

Ce qui voulait dire qu'il nous fallait maintenant voter des tarifs... pour un même diplôme, plusieurs tarifs selon les branches concernées par le diplôme, ce qui nous compliquait beaucoup la vie, ce qui entraînait des non-facturations ou des refus de recettes parce que l'on avait voté un tarif commun pour un diplôme. Or, une branche a un tarif, une autre branche a un autre tarif pour le même diplôme, ce qui nous compliquait beaucoup la vie et ce qui bloquait beaucoup de recettes dernièrement.

L'avantage de cette « réforme » d'un point de vue comptable pour l'université, c'est qu'en votant le tarif qui est indiqué... Enfin, le « coût contrat » qui est défini par la branche professionnelle et publié par France Compétences, quel que soit le coût, quelle que soit la branche concernée, nous pouvons facturer et avoir la recette correspondante sans avoir à repasser des tarifs dans nos conseils.

Donc le gros avantage, c'est que, voilà, si France Compétences, y compris en cours d'année, veut changer le « coût diplôme », cela nous permet de nous adapter immédiatement et de pouvoir facturer et encaisser ces recettes sans avoir du blocage, de dénonciation de la convention, de faire des avenants, etc., tel que nous les avons jusqu'à présent, ce qui nous entraînait un certain nombre de difficultés d'un point de vue réception des recettes, parce que nous étions obligés de modifier les conventions *a posteriori*, ce qui est toujours délicat, de modifier une convention *a posteriori*. Donc, voilà.

Donc nous vous proposons la délibération suivante :

« Pour les apprentis relevant du secteur privé, le tarif de vente de la formation est celui du « coût contrat » de la branche professionnelle concernée, publié en par France Compétences.

Le « coût contrat » détermine le niveau de prise en charge par les opérateurs de compétences ».

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette délibération ?

Donc je vous la propose.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Le point suivant, vous en avez l'habitude, ce sont les tarifs, subventions et dons.

3. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Vous avez reçu les tableaux. Donc cela concerne essentiellement des recettes des composantes et du SEFCA, et puis, pour ce conseil d'administration, les bourses pour les stages à l'étranger de l'INSPE, puisque l'INSPE a un dispositif dédié de soutien à leurs étudiants qui partent faire un stage à l'étranger.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur ces tarifs, subventions et dons ?

Donc s'il n'y a pas de commentaire, je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Et dernier point des questions financières, cela concerne les sorties d'inventaire.

4. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Comme d'habitude, c'est généralement du matériel qui n'est plus tout jeune et bien obsolète. Je ne sais plus de quelles dates ils sont, mais vous avez eu les trois demandes de sortie d'inventaire.

Qui ne prend pas part au vote ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Et nous enchaînons avec les questions relatives à la formation et à la vie universitaire, et je vais donner la parole à Christelle.

Mme Serée-Chaussinand.- Bonjour à tous.

Donc nous avons un certain nombre de points relatifs à la formation et à la vie universitaire que je vous présenterai en lieu et place de Jean-Jacques Boutaud qui, comme vous le savez, est parti à la retraite au début du mois de janvier.

VII) Questions relatives à la Formation et à la Vie Universitaire

Mme Serée-Chaussinand.- Donc nous avons cinq points... C'est relativement rapide. Cinq points à voir. Donc tout d'abord, les travaux de la commission FSDIE qui s'est tenue le 8 janvier 2020. Puis deux points relatifs aux capacités d'accueil en Master 1 et en Master 2. Puis un point relatif aux capacités d'accueil pour l'accès aux études de Santé à la rentrée 2020. Et enfin, un point « Projets internationaux » ; donc en fait, il n'y en a qu'un.

Donc on peut passer sur la première diapo que j'ai préparée.

1. Travaux de la commission FSDIE du 8 janvier 2020

Mme Serée-Chaussinand.- Donc cette commission du 8 janvier 2020 avait pour objectif de solder quelques dossiers qui n'étaient pas passés en commission ou qui n'avaient pas été validés lors de précédentes commissions. Et l'idée, c'était de permettre aux associations de continuer à fonctionner de façon fluide.

Donc j'ai reproduit – là, bien évidemment, c'est totalement illisible – la liste des associations et le tableau des décisions de cette commission FSDIE.

Donc il y a six associations qui ont fait des demandes de subventions, et chacune d'entre elles a obtenu la subvention plus ou moins qu'elle avait demandée. Et le total de la somme attribuée pour ces six associations est donc 12 056 euros.

Alors je me tourne vers Ambre : est-ce qu'il y a des choses à rajouter ou pas sur ce point en particulier ?

Mme Adamiak.- Merci.

Oui, très rapidement.

C'est vrai que l'on avait convoqué cette commission FSDIE pour solder la totalité des dossiers avant le renouvellement des siègés dans les commissions. Et c'était aussi par souci de trésorerie, puisque la prochaine commission FSDIE ne se déroulera pas avant le 4 avril.

Et du coup, les associations se trouvent dans un calendrier événementiel qui n'est vraiment pas favorable pour elles puisque février et mars sont généralement des périodes où il y a énormément d'événements pour les associations.

Donc là, l'objectif, c'était de pouvoir faire passer des dossiers quand même assez conséquents et qu'ils puissent... Je pense notamment à Nautil'UB qui est une association de STAPS... de SUAPS, pardon. Pour un voyage. Et qu'ils puissent, du coup, anticiper leurs dépenses pour...

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, il y avait une somme plus importante, voilà.

Mme Adamiak.- Tout à fait.

C'était la dynamique de cette dernière commission FSDIE. Et étant donné que l'on avait un reliquat d'un peu plus de 50 000 euros sur l'année écoulée, on en a profité.

Mme Serée-Chaussinand.- Très bien. Donc merci beaucoup.

Le deuxième point concerne le vote de capacités d'accueil, de modalités de candidatures et de critères d'examen des dossiers en Master 1.

Alors, cela porte sur deux composantes. Tout d'abord, l'UFR DSEP et la deuxième, l'INSPE.

Alors, ce sont deux cas très différents...

M. Debeaufort.- Christelle, il faut quand même que l'on vote sur la FSDIE avant...

Mme Serée-Chaussinand.- Pardon.

M. Debeaufort.- ...d'enchaîner.

Mme Serée-Chaussinand.- Excuse-moi.

Toutes mes excuses.

M. Debeaufort.- Donc s'il n'y a pas plus de questions sur les travaux de la commission du FSDIE de mi-janvier et la ventilation budgétaire des crédits, donc je vous propose de les voter, ces travaux et cette ventilation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

17 voix pour, 1 abstention

Donc je vous remercie et je te rends la parole, Christelle.

Mme Serée-Chaussinand.- Désolée. J'avais la consigne d'être rapide et...
Voilà.

Donc vote des capacités d'accueil, des modalités de candidature et des critères d'examen des dossiers en Master 1.

2. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 - UFR DSEP et INSPE - pour la rentrée 2020

Mme Serée-Chaussinand.- Donc je vous disais que cela concernait deux composantes, l'UFR DSEP et l'INSPE, pour des raisons différentes.

Tout d'abord pour ce qui concerne l'UFR DSEP.

Vous savez sans doute que l'UFR DSEP bénéficie... bénéficiait jusqu'à cette année d'une dérogation pour le recrutement de ses étudiants. Et donc, elle poursuivait son recrutement, selon un régime dérogatoire, en M 2.

À partir de la rentrée 2020, demande a été faite par le ministère que les recrutements soient uniformément en M 1, donc quelles que soient les formations, et donc que l'on mette fin aux régimes dérogatoires, notamment dans les formations de Droit.

Donc pour la rentrée 2020, il était nécessaire de voter et de décider de capacités d'accueil en M 1 dans quatre mentions : Droit des affaires, Droit notarial, Droit public, et enfin, Justice, procès et procédures.

Donc vous avez reçu, dans les documents accompagnant la convocation au CA, des capacités d'accueil pour chacune de ces quatre mentions ainsi que des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers. Et c'est donc sur ces capacités-là que nous devons nous prononcer maintenant.

Est-ce que l'on fait un vote...

M. Debeaufort.- Non, séparé.

Mme Serée-Chaussinand.- Séparé, donc tout de suite.

M. Debeaufort.- Donc on doit se prononcer sur le système dérogatoire de l'UFR Droit avec le vote sur les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers en Master 1 de l'UFR DSEP pour la rentrée 2020, uniquement pour quatre mentions...

Mme Serée-Chaussinand.- Voilà.

M. Debeaufort.- ... Droit public, Droit des affaires, Justice, procès et procédures et Droit notarial.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ces éléments ?

Sinon, je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

18 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je te rends la parole, Christelle, pour le cas de l'INSPE.

Mme Serée-Chaussinand.- Donc l'INSPE, c'est un cas un petit peu différent puisqu'ici, on était déjà, bien sûr, dans un recrutement en Master 1. Simplement, l'INSPE est en train de mettre en place une réforme, donc il fallait le temps de... Comment dire ? Prendre la mesure de la réforme et de travailler avec le Rectorat sur les capacités d'accueil pour pouvoir ensuite les voter. Donc on a un vote décalé par rapport au vote qui avait eu lieu pour les autres mentions de M1.

Donc là, à nouveau, vous avez reçu des tableaux qui concernent trois mentions : la mention MEEF 1^{er} degré, la mention MEEF 2nd degré, et la mention MEEF Encadrement éducatif.

Donc ces capacités d'accueil sont soumises à votre vote et elles vont être transférées à la DGESIP qui validera en retour... C'est une proposition que l'INSPE fait au ministère en concertation avec le Rectorat, qui validera ces capacités.

L'une d'entre elles a conduit à des discussions un petit peu plus importantes. Il s'agit de la mention MEEF 2nd degré... Enfin, du Master MEEF 2nd degré, parcours EPS.

Pour l'instant, à la demande de la composante, la capacité d'accueil, comme vous avez pu le voir, a été fixée à 100, qui est légèrement en deçà de ce qui était la capacité d'accueil l'an dernier, mais qui est au-dessus de ce que... Enfin, qui est au-dessus de la réalité des postes possibles dans ce domaine, donc EPS. Et donc, cette capacité-là est soumise à une condition : si un stage de pratique accompagnée est possible en Master 2 MEEF.

C'est une mention que la directrice de l'INSPE, Elsa Lang Ripert, souhaitait voir mentionnée dans le cadre des délibérations du conseil d'administration. Et l'UFR également.

M. Debeaufort.- Merci, Christelle.

Donc je ne vous refais pas toute l'explication de la réforme INSPE. Vous avez eu une présentation *in extenso* lors du dernier CA, mais... Voilà, on en voit les conséquences aujourd'hui.

Oui, Sébastien avait une question.

M. Chevalier.- Alors, je m'interroge sur le *timing* de voter ces capacités d'accueil maintenant, dans la mesure où le ministre Blanquer a annoncé à la CPU cette semaine la possibilité de reporter d'une année la mise en place des maquettes MEEF « nouvelle mouture ». Donc ce serait pour la rentrée 2021 si les universités l'acceptent.

Avec une incohérence, me semble-t-il, c'est de proposer quand même que le nouveau concours ait lieu en 2022, ce qui est un peu... ce que je trouve incohérent.

Donc ma question : est-il urgent de voter maintenant des capacités d'accueil dans la mesure où l'on n'est pas sûr de mettre en œuvre à Dijon la réforme en septembre prochain ?

La deuxième question : moi, je suis un petit peu gêné sur le rôle du Rectorat et d'employeur. Je ne connais pas de Master professionnel où un employeur impose ou donne des consignes de capacités d'accueil.

Ce que je pense véritablement, c'est que l'on puisse accueillir dans les Master MEEF 1^{er} degré, 2nd degré le nombre d'étudiants qui souhaitent s'inscrire et de négocier avec le Rectorat pour qu'il puisse y avoir une progression dans

l'appréhension du métier, observation, pratique accompagnée, responsabilité. Ce que je crains là, c'est que l'on privilégie systématiquement des Masters MEEF, c'est-à-dire les vrais alternants, ce que l'on appelle les AMD. Donc je voudrais que l'on soit vigilant.

Et mon dernier élément : pour avoir travaillé pendant quelques années avec le Rectorat, je ne suis pas sûr que le Rectorat soit en capacité, sans mauvais jeu de mots, d'anticiper presque deux ans à l'avance les besoins qu'il aura par rapport à des M1 entrants qui auront leur concours presque deux ans après. Voilà.

C'est un petit peu technique, mais je pense qu'il y a quelques précautions à prendre.

Et j'aimerais savoir, du coup, ce que vous proposez par rapport à l'annonce du ministre Blanquer. Est-ce que l'on attend ? Est-ce que l'on remonte les maquettes un petit peu plus tard ? Est-ce que l'on décale d'une année ?

Ce qui me gêne un petit peu là, c'est que les maquettes, si on les remonte pour avril, elles ne seront pas forcément validées par les instances de l'université nouvellement installées dans les semaines qui viennent.

M. Debeaufort.- Alors, je vais te répondre.

Ce sont exactement les débats que nous avons eus avec le Rectorat, tous les éléments que tu soulèves. Pour le moment, il ne s'agit pas des maquettes. On ne vote surtout pas pour les maquettes, là.

M. Chevalier.- Non, non. Ce sont les capacités d'accueil.

M. Debeaufort.- On vote sur les capacités d'accueil.

M. Chevalier.- J'ai compris.

M. Debeaufort.- Sur tous les MEEF 2nd degré et 1^{er} degré, en termes de capacités, on ne change quasiment rien, sauf pour...

M. Chevalier.- Sauf pour STAPS.

M. Debeaufort.- Sauf pour STAPS... Enfin, EPS.

Mme Serée-Chaussinand.- Sauf pour STAPS, où...

M. Debeaufort.- EPS donc, qui a été largement discuté. La condition, c'est vraiment de pouvoir accueillir ce fameux stage, non pas en alternance, mais le stage de pratique avancée, qui se substituerait ou qui permet d'accueillir des étudiants en formation initiale, en plus des étudiants qui seront sous le statut de l'alternance.

Comme on l'avait expliqué, le gros danger – et entre autres, c'est cette difficulté d'anticiper les besoins et du nombre de places ouvertes au concours – on risque, tous les ans, d'avoir sur certaines filières, parce qu'il n'y aura pas de poste vacant ou pas de départ ou pas de mutation, de nous demander de n'ouvrir que deux ou trois ou quatre postes.

Il est évident que l'on se posera la question : est-ce que l'on ouvre le MEEF pour trois ou deux étudiants correspondants au concours ?

On n'est *a priori* pas sur cette logique. On est sur une logique où l'on ouvre un groupe tel qu'on le faisait jusqu'à présent, excepté pour EPS où l'on va passer de 126, 125...

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, c'est 130.

M. Chevalier.- À 100.

M. Debeaufort.- ...ou 130...à 100.

Mais c'est en accord avec la composante et c'est surtout après discussion avec le Rectorat, mais c'est pour cela que l'on souhaite quand même que cette... ceci soit bien précisé, que le Rectorat nous accompagne et joue le jeu, pour permettre l'accueil de ces étudiants en stage de pratique avancée, parce que si l'on a comme tous les ans qu'une vingtaine de postes ouverts en EPS sur l'académie, que fait-on des 80 autres étudiants ?

Donc c'est pour cela que dans la délibération que l'on vous propose, sur tous les autres MEEF, il n'y a pas de souci. On reste sur ce qui fonctionnait et ce qui se faisait. La seule petite difficulté est sur EPS puisque l'on n'a pas encore une garantie sûre au moins pour 100 étudiants.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, donc on est dans des chiffres, pour avoir assisté au conseil de l'institut jeudi dernier... Voilà, Lucie Corbin, qui nous a présenté ce point, nous montrait que l'on était vraiment dans des chiffres sensiblement identiques à ceux de l'an dernier. Voilà.

Donc là, il y a une nécessité de remplir, «trouvermonmaster» aussi.

M. Chevalier.- D'accord.

Mme Serée-Chaussinand.- Donc de mettre les capacités... De les afficher sur le site. Voilà. Donc c'est...

M. Debeaufort.- Et ce qui... Pardon. C'est juste pour compléter.

Donc ce qui fait que si l'on bascule sur les nouvelles maquettes qui ne seront pas encore opérationnelles à la rentrée prochaine ou dans un an, en fait, on ne change pas beaucoup par rapport aux effectifs étudiants.

M. Chevalier.- D'accord, mais...

M. Debeaufort.- Si l'on a l'obligation pour la rentrée prochaine de démarrer parce qu'il y aura déjà des alternants, on sera en mesure de le faire. Si c'est reporté d'un an, c'est-à-dire le concours est reculé de trois ans et pas de deux ans comme c'est toujours prévu, on sera aussi opérationnel. C'est cela aussi, l'avantage d'être resté, hormis, comme on l'a dit, pour EPS.

M. Chevalier.- Donc à ce stade, il n'y a pas de réflexion menée par l'université de Bourgogne pour savoir si on ouvre ou pas. Ce sont les nouvelles équipes et le nouveau conseil qui prendront la décision ou...

M. Debeaufort.- Oui, parce qu'en fait, la décision...

M. Chevalier.- ...mais il faudra la prendre très rapidement.

M. Debeaufort.- ...ne vient pas de nous.

Pour le moment, c'est une annonce. Pour le moment, c'est une annonce, j'allais dire, du ministère. Pour le moment il n'y a...

M. Chevalier.- Du ministre...

M. Debeaufort.- Du ministre. Pour le moment...

M. Chevalier.- ...de l'Éducation nationale.

Mme Serée-Chaussinand.- À la CPU.

M. Debeaufort.- Voilà.

Mme Serée-Chaussinand.- Voilà.

M. Debeaufort.- Pour le moment, il n'y a encore rien d'officiel, il n'y a aucune notification.

M. Chevalier.- OK.

M. Debeaufort.- Pour le moment, on est sur des textes qui ont été publiés pour la rentrée 2020. Donc tant que l'on n'a pas de contre-indication officielle, on est sur une logique « On prépare tout pour être prêt en 2020 ».

M. Chevalier.- D'accord.

M. Debeaufort.- Si c'est reporté d'un an, on aura un petit peu d'avance sur la préparation, mais on n'aura pas fondamentalement changé nos modes d'accueil et de sélection des étudiants.

M. Chevalier.- Merci.

M. Debeaufort.- Je ne sais pas si j'ai répondu complètement...

M. Chevalier.- Complètement.

M. Debeaufort.- ...à ta question.

J'étais présent aux discussions avec le Rectorat. Je n'étais pas au dernier conseil de l'INSPE, mais j'étais au Rectorat quand on a discuté de ces éléments-là. Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Donc je vous...

Oui, pardon. Lou.

M. Noirclère-Fresse.- Cela a été... C'est... J'ai un doute, là. Cela a été voté en FSDIE ? En... Qu'est-ce que je raconte ?

M. Debeaufort.- À l'INSPE.

M. Noirclère-Fresse.- En CFVU ? Excusez-moi.

Mme Serée-Chaussinand.- Alors non, justement, parce que...

M. Debeaufort.- Il n'y a pas eu de CFVU.

Mme Serée-Chaussinand.- ...il n'y a pas eu de CFVU.

M. Noirclère-Fresse.- Il n'y a pas eu de CFVU. Oui, d'accord.

Mme Serée-Chaussinand.- C'est pour cela que le titre même du point que je présente, c'étaient des points relatifs à la formation et à la vie universitaire. Ce ne sont pas des points liés à une CFVU...

M. Debeaufort.- Voilà.

Mme Serée-Chaussinand.- ...d'une date précise.

M. Debeaufort.- On l'avait annoncé. Que ce soit pour la réforme des études de Santé ou INSPE, au dernier conseil, on avait vraiment fait deux points spécifiques. Et justement, on avait bien annoncé que l'on était obligé de faire un conseil exceptionnel d'administration, entre autres, pour ces points-là, et que l'on n'avait pas la possibilité de les passer en CP et CFVU. Mais c'est passé dans les conseils des composantes concernées.

Donc je vous lis quand même la délibération :

« Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les critères d'examen des dossiers en Master 1 – INSPE – pour la rentrée 2020 pour les mentions suivantes :

- Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1^{er} degré ;

- Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré. Avec une précision pour le parcours EPS : la capacité est fixée à 100 à condition qu'un stage de pratique accompagnée soit possible en Master 2 MEEF ;

- Et Métiers de l'éducation, de l'enseignement... »

Pardon.

« -Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif. »

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Pardon ? Louis.

M. de Mesnard.- Oui. Tu peux relire la phase « à condition que » ?

M. Debeaufort.- Alors : *« Précision pour le parcours EPS : la capacité est fixée à 100 à condition qu'un stage de pratique accompagnée soit possible en Master 2 MEEF EPS ».*

M. de Mesnard.- En Master 2 MEEF EPS... « Que ce soit possible pour tous les étudiants en Master 2 MEEF EPS. »

M. Debeaufort.- On ne peut pas dire « tous les étudiants » parce qu'il y en a qui seront en alternance et d'autres...

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Debeaufort.- ...en formation initiale. Et c'est ceux-là...

M. de Mesnard.- Pour tous les étudiants qui en auraient besoin. Parce que sinon, là, je... Enfin, il me semble que la phrase est un peu en l'air, là, comme cela. Non ?

Qu'un stage soit possible, mais pour...

M. Debeaufort.- « Pour les étudiants non alternants ».

M. de Mesnard.- « Non alternants », peut-être... Oui, parce que là, cela pourrait donner lieu à contestation, tel que c'est.

Je ne change pas le sens.

M. Debeaufort.- Non, non, non. Je suis d'accord.

Donc je vous le relis :

« Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré. Précision pour le parcours EPS : la capacité est fixée à 100 à condition qu'un stage de pratique accompagnée soit possible en Master 2 MEEF EPS pour les étudiants non alternants ».

Cela convient au conseil ?

Je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je rends la parole à Christelle.

Mme Serée-Chaussinand.- Donc on peut passer sur la diapo suivante... Voilà.

Donc il s'agit, en lien avec ce que nous avons voté au point précédent, de voter des capacités d'accueil en Master 2 dans l'UFR DSEP.

3. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 2 - UFR DSEP - pour la rentrée 2020

Mme Serée-Chaussinand.- Donc comme je vous le disais, à partir de la rentrée prochaine, un recrutement se fera comme toutes les autres composantes au niveau du Master 1, mais il va cohabiter pendant une année des étudiants qui relèveront du nouveau régime « recrutement en Master 1 », mais également des étudiants qui relèvent de l'ancien système, à savoir un recrutement en Master 2. Et pour ces étudiants-là, pour une dernière année, il faut voter des capacités d'accueil.

Cela concerne les mêmes mentions que précédemment, c'est-à-dire Droit des affaires, Droit notarial, Droit public et enfin, Justice, procès et procédures.

Donc là encore, vous avez reçu des tableaux de capacités d'accueil qui seront valables l'an prochain. Et après l'an prochain, c'est-à-dire à partir de la rentrée 2021, il n'y aura plus dans l'UFR DSEP que des recrutements au niveau du Master 1.

M. Debeaufort.- Donc comme vous l'avez compris, c'est la dernière année qu'il y a ces capacités d'accueil sur le Master 2 en Droit sur les mêmes mentions que celles que nous venons de voter pour le Master 1.

Est-ce qu'il y a besoin de compléments d'information ?

Donc je vous le soumetts pour approbation. Nous devons approuver ces capacités d'accueil, les modalités de candidature et les critères d'examen des dossiers du Master 2 de l'UFR DSEP pour la rentrée 2020 sur quatre mentions : Droit des affaires, Droit public, Justice, procès et procédures, et Droit notarial.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Et nous passons donc au point suivant...

Mme Serée-Chaussinand.- Donc le point suivant...

M. Debeaufort.- ...sur les études de Santé.

Merci, Christelle.

Mme Serée-Chaussinand.- Exactement.

Donc cela concerne la réforme des études de Santé.

4. Vote des capacités d'accueil pour l'accès aux études de Santé : Parcours d'Accès Spécifique Santé / Licence Accès Santé pour la rentrée 2020

Mme Serée-Chaussinand.- Donc comme le Président vous le disait tout à l'heure, nous avons eu un dialogue stratégique de gestion avec le Rectorat avant la pause des fêtes de Noël. Et nous étions en discussion avec le Rectorat sur les capacités d'accueil dans le cadre de la réforme des études de Santé. Et notre première proposition était en deçà des attentes du Rectorat, du ministère.

Donc nous avons... Nous nous sommes tournés à nouveau vers les composantes et avons défini de nouvelles capacités d'accueil, en hausse par rapport aux précédentes.

Donc je vous ai reproduit le tableau à la fois du PASS, la préparation aux études de Santé... la préparation spécifique aux études de Santé, et puis en LAS, les Licences avec « accès santé ».

Alors que dans la première proposition que nous avons faite, en LAS, nous avons 192 places, nous avons augmenté notre capacité de 80 places en Licence « accès santé », essentiellement sur trois formations : en Droit, en SVTE et en Sciences et « Tech ». Donc plus 80 places.

Et puis nous avons créé également 20 places supplémentaires en PASS. Donc au lieu de 750, c'est 770 places qui sont ouvertes.

Donc un total de 100 places en plus, ce qui porte par ricochet notre capacité Parcoursup Établissement...

Pour les néo-bacheliers et les étudiants en réorientation, nous avons donc désormais 5 702 places ouvertes pour les « néo-réo ». Et en capacité totale, c'est-à-dire la capacité qui inclut non seulement les « néo-réo », mais également les redoublants et les étudiants qui accèdent à l'université par d'autres procédures : 7 401 places. Voilà.

Donc nous vous demandons... Alors déjà, nous remercions... Mais je crois que cela a été déjà fait lorsque la présentation sur la réforme des études de Santé a été faite. Nous tenons encore à remercier les composantes qui, encore une fois, dans cette ultime discussion, se sont investies et ont fait en sorte d'accueillir dans des conditions... enfin, les meilleures possibles un maximum d'étudiants. Voilà.

Donc nous soumettons ces capacités d'accueil à votre vote.

Et je laisse la parole à Frédéric.

M. Debeaufort.- Alain, voulait dire quelque chose.

Le Président.- Oui. Moi, je voulais juste dire un petit mot.

C'est une réforme complexe. C'est probablement une des plus complexes sur le plan technique que l'on a été amené à travailler au cours de ces dernières années parce qu'elle est systémique et qu'elle engage toute l'université.

C'est une réforme qui est probablement insuffisamment financée, qui a été menée rapidement, peut-être trop rapidement, et qui finalement aboutit... En tous cas, la proposition que l'on fait, elle est une sorte de point d'équilibre entre ce qu'était initialement le souhait de l'État de nous voir augmenter les capacités d'accueil et ce qu'étaient les possibilités des composantes.

Et je voudrais, moi, remercier très chaleureusement les doyens, les composantes, qui ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités, qui se sont engagés avec beaucoup de volontarisme et beaucoup de conviction dans cette réforme, et qui ont fait le choix d'honorer encore une fois la responsabilité de l'université vis-à-vis des jeunes néo-bacheliers, parce que nous sortons, je le répète, de huit années d'augmentation continue de la démographie étudiante.

Pendant ces huit années, nous avons, pour des raisons budgétaires, dû geler des postes. Les composantes sont dans une situation de tension qui est une situation de tension extrême et, malgré tout, les doyens ont eu le sens des responsabilités, avec leurs équipes, d'honorer cette demande nouvelle qui nous est faite, voilà.

Donc il faut souligner ce sens de l'engagement de toute la communauté.

Et je voudrais remercier Christelle et Gilles qui ont été vraiment en première ligne pour discuter, pour mener les négociations avec les doyens, ce qui était quelque chose de difficile.

Je pense que l'on aurait pu échouer. Jusqu'au bout... J'ai vraiment pensé jusqu'au bout que l'on échouerait dans cette négociation, dans cette discussion et puis, finalement, chacun a accepté de faire un peu de chemin vers l'autre et de tendre la main.

Et au bout du compte, le résultat est que l'université de Bourgogne se sort grandie de cette discussion et que la capacité d'accueil que l'on va offrir aux néo-bacheliers de la région va être une capacité d'accueil qui va être tout à fait

honorabile et qui sera d'ailleurs, si j'ai bien compris, puisque l'on augmente de 100... Il y avait plus 112, je crois, néo-bacheliers dans... attendus aux bacs généraux et vous voyez que l'on va se mettre finalement en situation d'accueillir les néo-bacheliers, l'augmentation du flux des néo-bacheliers de l'académie qui sortiront en juin prochain. Voilà.

C'est donc très honorable pour tout le monde et pour l'établissement qui fait un effort avec cinq postes d'ATER complémentaires. Vous l'avez vu tout à l'heure. Voilà.

Et puis je voudrais également remercier très chaleureusement Pablo Ortega Deballon qui, pour l'UFR de Santé, a été le porteur, le négociateur aussi, et qui a toujours été auprès de Gilles et auprès de Christelle et auprès des doyens concernés dans une attitude de main tendue, de compréhension et de négociation toujours ouverte. Voilà.

On a réussi parce que tous les partenaires ont été toujours dans une attitude d'écoute des autres et de négociation ouverte et je suis particulièrement heureux que l'on s'en sorte aussi honorablement à ce stade. J'étais moins optimiste avant les vacances de Noël, je ne vous le cache pas.

Lou, vous voulez intervenir. Et puis Sébastien ensuite.

M. Noirclère-Fresse. - Oui.

Tout d'abord, c'est une formidable nouvelle que quasi ... enfin, la totalité des néo-bacheliers de l'année prochaine pourront rentrer dans une filière, du coup, qui ne sera pas sélective.

Et je pense qu'effectivement, il y a... ce travail mérite vraiment d'être félicité.

Et je pense que les efforts que l'université a pu faire pour réussir à augmenter ces places pourraient également être continués... enfin, pourraient être prolongés dans un effort qui serait finalement tout simple à faire, qui serait de publier... de faire preuve de transparence et de publier le paramétrage de l'algorithme de Parcoursup qui, finalement, en sachant que là, il n'y a pas de sélection, n'engage à rien et que l'on demande depuis quand même assez longtemps et que l'université n'a pas su faire preuve de transparence depuis longtemps.

Et je vous regarde personnellement, Madame Serée-Chaussinand, parce que l'on a déjà eu ce débat là-dessus, et je sais que vous n'avez pas cette volonté de le publier et je trouve cela vraiment dommage et que l'université aurait dû faire cet effort supplémentaire.

Le Président. - Bien. Sébastien, tu veux dire un mot.

M. Chevalier. - Oui. Je voulais confirmer ce que tu as dit, où je partage totalement ton analyse sur la complexité de la réforme et la... le peu de temps, finalement, de mise en œuvre. Donc effectivement, le travail qui a été mené est, moi je trouve, remarquable.

Et pour avoir rencontré Pablo Ortega Deballon qui m'a bien expliqué les enjeux, je trouve le travail très convaincant.

Alors, j'ai un tout petit bémol, c'est : qu'est-ce que l'on mettra quand même véritablement dans ces mineures ?

Je n'ai pas encore vu le résultat en termes de capsules, de contenus pédagogiques et de réelle plus-value pour les étudiants, vu de Santé pour les mineures disciplinaires, vu des Licences disciplinaires, vu de la mineure Santé.

Donc là, il y a encore une petite inconnue, il y a un gros boulot de numérisation des contenus.

Est-ce que toutes les mineures seront en numérique ? Je ne suis pas sûr. Je m'interroge, et on en a discuté, Alain, il y a quelque temps, sur la nécessité d'ouvrir un groupe à Nevers cette année dans une phase de... complexe qui va montrer des difficultés sur le campus dijonnais.

Et je ne sais pas dans quelle mesure, pour les 30 à 35 étudiants PASS à Nevers, est-ce que l'on aura la capacité de leur proposer l'ensemble des disciplines. Sachant que certaines, si j'ai bien compris, ne seront pas forcément en numérique dans un premier temps, mais seront en présentiel.

M. Brachotte.- Oui. Alors, je vais répondre sur les contenus pédagogiques, tout d'abord.

Justement, le Professeur Ortega Deballon a communiqué aujourd'hui le contenu de la mineure Santé... Un gros travail se fait vraiment en partenariat. Je crois qu'effectivement, je me joins vraiment aux remerciements que le Président a effectués vis-à-vis des directeurs, doyens, responsables pédagogiques, parce que l'on attaque la deuxième phase maintenant.

On a fait une première phase qui était une phase, j'allais dire, administrative un petit peu technique, de négociations d'encadrement, et puis le vif du sujet pédagogique, c'est aujourd'hui qu'il doit se construire.

Et donc on connaît la mineure Santé avec la dématérialisation complète. Cela, c'est vraiment l'objectif de l'UFR des Sciences de Santé.

Et puis, on a effectivement d'autres UFR qui aujourd'hui sont dans une mixité pédagogique, c'est-à-dire à la fois du dématérialisé en... et puis à la fois du présentiel. Enfin, voilà.

Tout se construit.

Je pense que tout le monde a pris conscience de l'enjeu et l'enjeu, effectivement, des sites territoriaux.

Et tu évoques la place de Nevers. Sur Nevers, et à titre personnel, j'ai... On a encore... J'ai beaucoup d'interrogations puisque, techniquement, on ne sait pas si l'on sera capable de le faire. C'est-à-dire que, à la fois, est-ce que l'on sera capable de transmettre les cours, en particulier à travers la visio, sur différents sites, les différentes mineures ?

Cela fait quand même six mineures, de tête... sept mineures, qui sont données. Je sais qu'Alexandre travaille énormément... Alexandre Fournier travaille énormément ce dossier technique. Et cela, c'est un enjeu.

Alors, est-ce que cette année, c'est le bon *timing* ? Probablement que c'est allé un peu vite, d'accord ? C'est-à-dire que probablement, le bon *timing*, c'était à la rentrée suivante.

Mais c'est aussi un enjeu de territoire, tu le sais bien.

Il y a aussi ce besoin de personnels professionnels de Santé dans la Nièvre et donc il faut effectivement que l'on arrive à y répondre au mieux.

Alors là, techniquement, Alexandre va pouvoir répondre, mais c'est vrai que l'on est encore loin d'avoir trouvé la solution.

M. Fournier.- Alors effectivement, sur un point de vue technique, on est face à un enjeu important et surtout, je partage ce que dit Gilles, d'un point de vue calendaire, cela me semble... cela va être compliqué pour le mois de septembre.

D'autant plus que j'échange techniquement avec une société pour qu'elle nous propose une solution pour que je puisse avoir... J'ai une réunion vendredi en visio avec Nevers sur ce point-là en particulier pour leur donner des billes techniques, pour leur donner une évaluation déjà d'un coût qui se situerait à peu près entre 500 000 et 1 million d'euros pour une mise en place en septembre pour Nevers.

Parce que techniquement, il faudrait transformer le centre... la régie actuelle en centre de contrôle plus global pour mettre en place une captation des enseignants.

Alors soit une création de quelques petits studios dans lesquels les enseignants seraient captés avec un petit nombre d'étudiants, un peu comme ce qui se passe actuellement à l'UFR Santé où les enseignants donnent leurs cours dans une salle avec une trentaine, une quarantaine d'étudiants. C'est capté et transmis à Platon et Aristote.

Il faudrait faire exactement la même chose, mais pour six mineures qui se dérouleront *a priori* sur une demi-journée ou une journée banalisée à l'uB à partir du mois de septembre. Donc on a un défi technique, effectivement.

D'un point de vue... Les réponses que j'ai eues de l'entreprise, c'est que techniquement, tout est réalisable, avec une préférence pour la mise en place de petits studios d'enregistrement, plutôt que d'équiper des lieux spécifiques à l'uB, des campus ou des salles qui sont disséminées. On gagnerait en efficacité technique à tout mettre au même... dans le même lieu.

Après, il faudrait que Nevers débloque les financements au mois d'avril pour que l'on puisse être à temps au mois de septembre. Et encore, avec une... Si l'on n'a pas de souci. D'un point de vue de la transmission du flux, pour la société vers laquelle je me suis tourné, il n'y aurait pas de souci technique majeur. À vérifier.

Voilà pour instant où j'en suis.

Donc je suis toujours en échange technique et puis vendredi, à la réunion... à la visio avec Nevers pour leur donner ces précisions.

M. Brachotte.- Oui, je voulais juste compléter pour dire que sur Nevers, quand même, l'engagement de l'université n'est pas non négligeable puisque l'on va aussi accompagner cette année l'ouverture d'un IFMK, d'une formation kiné. Donc ce n'est pas non négligeable en soi.

C'est aussi intéressant parce que, du coup, cela permet au tutorat étudiant de pouvoir être présent et de permettre aux étudiants qui vont être sur Nevers de pouvoir avoir du tutorat étudiant comme il se fait à Dijon.

Donc on a essayé un petit peu de balayer l'ensemble des services de Dijon, voir si l'on pouvait les offrir aux étudiants sur Nevers, et dans quelles conditions. Donc on a beaucoup avancé sur ce point. Il y a effectivement encore beaucoup de travail parce que cela va très vite.

M. Debeaufort.- Et juste pour compléter.

Tu as parlé de kiné, mais on est toujours en phase d'accompagnement et de construction sur Ergothérapie qui a ouvert l'année dernière.

M. Chevalier.- Juste...

De toute façon, on ne peut plus faire machine arrière, dans la mesure où dans Parcoursup, ces places seront ouvertes à Nevers, me semble-t-il ?

Et j'avais une autre question, ce sont les 15 places en Psychologie : est-ce que ce sont 15 places en plus des capacités d'accueil de l'année dernière, dont on sait que cela avait déjà été compliqué ? Ou est-ce que c'est « on inclut », c'est-à-dire que l'on est... on ne dépasse pas, parce qu'il me semble avoir...

Moi, je suis allé rencontrer une collègue du département de Psychologie. Donc on est au maximum de ce que l'on peut accepter en Psychologie, 1^{ère} année.

Mme Serée-Chaussinand.- En fait, dans les places que nous annonçons, là, les 272, il y a deux types de places. Des places qui sont créées effectivement et des places qui sont – c'est le terme qui est employé au ministère – « colorées », donc qui sont fléchées Santé.

Et donc, les places effectivement en « Psycho » sont des places qui sont fléchées Santé, qui ne se rajoutent pas parce que l'on a tout à fait conscience que la formation à la mention « Psycho » est déjà très importante. Celle où il y avait vraiment...

Alors le nombre de créations de places exact, c'est 156 sur les 272. Voilà.

M. Chevalier.- Merci.

Mme Serée-Chaussinand.- Et donc, on a demandé les financements à la hauteur de cette création-là.

M. Brachotte.- Et ta première question, je voulais y répondre mais elle m'a échappé.

M. Chevalier.- Non, c'était Parcoursup.

M. Brachotte.- Oui, voilà. En fait, sur la problématique... Supposons, allons à l'extrême, qu'effectivement on ne puisse pas ouvrir sur Nevers aujourd'hui. De toute façon, c'est une Licence « site ». Et donc, on basculera les étudiants...

M. Chevalier.- À Dijon.

M. Brachotte.- ...sur Dijon pour qu'ils puissent être accueillis. Il n'est pas question que l'on laisse des étudiants dans la nature.

M. Debeaufort.- Je vous propose de passer au vote.
Donc nous votons pour l'augmentation des 100 places, 80 en LAS et 20 en PASS.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Et je rends la parole à Christelle pour le dernier point.

Mme Serée-Chaussinand.- Donc le dernier point est un point très bref concernant les projets internationaux.

5. Projets internationaux

Mme Serée-Chaussinand.- En fait, il nous est demandé notre approbation pour le renouvellement d'une convention d'échange non diplômante avec la Russie. C'est un accord entre l'INSPE...

M. Debeaufort.- Christelle, le micro n'est pas branché.

Mme Serée-Chaussinand.- Pardon...

Voilà, donc je reprends.

Projets internationaux, donc un point très bref.

Notre approbation... l'approbation du CA, est demandée pour le renouvellement d'une convention d'échange non diplômante avec la Russie.

Cet échange est entre l'INSPE et l'université de Volgograd, et il s'agit pour les étudiants des deux institutions de découvrir les pratiques pédagogiques dans les deux pays, de faire des stages d'orientation... d'observation des pratiques dans les établissements. Voilà.

Donc cette convention renouvelée... En fait, comme toutes les conventions, elle est renouvelée tous les cinq ans. Voilà.

M. Debeaufort.- Merci, Christelle.

Pas de question ou commentaire ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Un grand merci à Christelle.

Et moi, je tenais à remercier spécifiquement le PFVU, avec un petit spécial coucou à Aline qui fait un énorme travail de présentation et surtout de rédaction des comptes rendus et de la commission de la pédagogie et du CFVU. Donc je tenais à spécifiquement remercier le PFVU et Aline pour leur gros travail de préparation.

Mme Serée-Chaussinand.- Et je ne peux que m'associer à ces remerciements parce que sans elle et puis sans les autres membres du PFVU, par exemple, Séverine Delaunay...

M. Debeaufort.- Oui, Séverine.

Mme Serée-Chaussinand.- ...avec laquelle je travaille beaucoup sur Parcoursup, les choses ne rouleraient pas aussi bien qu'elles roulent.

M. Debeaufort.- Donc encore merci, Christelle.

Et puis je vais appeler, pas à la barre, mais au micro, Pascal Neige pour le point sur la commission de la recherche.

M. Neige.- Donc on va débiter par le classement des demandes de moyens auprès de la... du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

VIII) Travaux de la Commission de la Recherche du 8 janvier 2020

1. Validation des demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre de la première vague du dispositif régional pour 2020 : Dispositifs Amorçage, Structurant d'Envergure et Accueil de Nouvelle Équipe de Recherche

M. Neige.- On va vous projeter... Alors, je ne sais pas comment il faut faire.

Donc c'est un document que vous avez reçu par voie électronique, qui a été donc analysé, travaillé par la commission de la recherche et *in fine* voté, avec un vote à l'unanimité sur la proposition qui vous est présentée.

Donc je vais vous expliquer brièvement, et on pourra en discuter si vous le voulez, les différents éléments qui ont conduit à cette proposition de classement.

Avant cela, et en termes de contexte général, je rappellerai que la Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité changer son dispositif d'aide à la recherche cette année. Et en particulier, elle a scindé en deux parties ses fonds d'aide à la recherche. Une partie correspond à l'appel à projets dont on va discuter ici, et une autre partie a été ciblée en direct sur des opérations particulières. Il s'agit en partie... notamment de l'EUR EIPHI et puis de l'aide au Labex LIPSTIC et, dans une moindre mesure, de l'aide à des projets dans le cadre du projet ISITE au sens strict du terme.

Donc ceux-là, tous ces projets, ne... la Région n'attend pas d'avis de l'établissement. Et donc, les demandes se font en direct entre la Région et ces structures dont je vous ai parlé.

Restent dans son appel à projets trois opérations possibles, trois demandes possibles, dont on va discuter maintenant :

- les projets de type « Amorçage »,
- les projets de type « ANER », donc l'Accueil de nouvelles équipes de recherches,
- et les projets de type « Envergure ».

Et donc vous avez ce document qui vous montre la proposition qui avait été faite à la commission de la recherche.

Les éléments qui ont permis de conduire à ces classements sont globalement les mêmes que l'année dernière – je vais les répéter – plus un supplémentaire.

L'année dernière, les élus de la commission de la recherche avaient demandé à avoir des bilans par laboratoire de ce que les laboratoires avaient obtenu en termes de fonds régionaux sur les appels à projets des deux années précédentes.

Et donc, le pôle Recherche et Colette Schmitt, en particulier, ont construit ces indicateurs, donc ce... qui ont été donnés par voie électronique aux élus de la commission de la recherche. Et donc, ils permettaient de voir quelles étaient les demandes des laboratoires et quels étaient les résultats depuis deux ans en termes de financement par la Région pour chacun des laboratoires.

Ce document a permis de faire une proposition qui, pour cette année, essaie de combler quelques... Enfin, de « combler »... De rééquilibrer, je vais dire, la distribution des fonds régionaux pour des laboratoires qui n'avaient pas été lauréats les années précédentes.

Les autres critères qui ont permis de faire ce classement sont ceux qui avaient été utilisés précédemment, à savoir une forme d'équilibre entre les domaines scientifiques de l'uB, qui sont pour cette année indiqués par des couleurs dans le tableau, une... un équilibre global pour les trois dispositifs, et puis le respect, presque toujours – il y a eu une ou deux exceptions -, du classement des laboratoires eux-mêmes en termes de demandes d'aide à la Région.

Pour cette année, nous avons également en plus les avis des écoles doctorales.

On avait... On a réussi cette année à avoir un calendrier qui nous a permis d'avoir... avant notre travail, de connaître les avis des écoles doctorales lorsque les projets font état de demande de thèse. Et donc cet avis vous est marqué dans la dernière colonne du tableau.

Alors quelques éléments maintenant... je ne vais pas évidemment commenter toutes les listes, mais quelques éléments sur les premiers classés, qui sont les classés en « rang utile », on va dire, qui sont susceptibles d'obtenir des fonds. À commencer par « Amorçage ».

Donc le premier projet, porté par Stéphane Savary pour Bio-Peroxil, c'est un projet identifié dans le secteur Santé et Ingénierie moléculaire.

Alors, il nous a paru extrêmement stratégique de le placer très haut et de faire en sorte qu'il puisse être financé parce que Bio-Peroxil est un petit laboratoire en Sciences de santé, qui a une taille critique qui ne lui permettra certainement pas à terme d'exister correctement, et ce laboratoire est en négociation avec un gros laboratoire pour qu'ils puissent être fusionnés, les deux, le gros et le petit, dans le cadre du prochain contrat.

Dans ce contexte, il nous est apparu très intéressant pour cette année de classer le projet de Bio-Peroxil en 1 pour les aider à préparer cette fusion et pour les faire rentrer dans le gros laboratoire sous de bonnes conditions, on va dire.

M. de Mesnard.- Un gros laboratoire INSERM, il me semble ?

M. Neige.- Alors non, un autre.

Alors je ne veux pas trop en dire. Ce n'est pas que je ne veux pas vous le dire, mais ils sont vraiment en négociation, cela a l'air d'être bien avancé.

M. de Mesnard.- (*Intervention inaudible*).

M. Neige.- Mais il se trouve que non. Cela a échoué du côté de l'INSERM, mais c'est bien parti sur un autre. Et le... Alors, ce qui coinçait... On peut rentrer un tout petit peu dans le détail, mais ce qui coinçait, c'est que Bio-Peroxil souhaitait rentrer comme une équipe interne... Jusqu'à maintenant et depuis plusieurs années, ils ont fait cela. Rentrer sous la forme d'une équipe interne dans un gros laboratoire, ce qui embêtait les gros laboratoires qui ont une stratégie qui n'est pas... qui ne correspond pas à l'intégration d'une nouvelle équipe. Et désormais, Bio-Peroxil négocie pour rentrer par individu dans des équipes internes qui préexistent dans un autre laboratoire, donc avec une chance de succès bien meilleure, en fait. Voilà.

Et donc dans ce contexte, voilà, on se dit que les aider là-dessus ne pourra qu'améliorer la négociation et aboutir à cela. Et c'est plutôt structurant, je trouve, que Bio-Peroxil s'intègre à un autre laboratoire.

Pour le deuxième, le projet porté par THEMA... Enfin, par Thomas Thévenin de THEMA. Là, c'était... L'argument qui a permis de le classer 2 était plutôt un

regard sur les années précédentes où THEMA avait eu relativement peu de fonds régionaux. Et donc on s'est dit qu'il fallait un petit peu corriger.

M. Debeaufort.- Et il y a une thèse.

M. Neige.- Et puis...

M. Debeaufort.- Il y a l'appui sur une thèse.

M. Neige.- Et puis il y a une thèse avec avis favorable. Voilà.

Pour les 3 et 4, ce sont des équilibres généraux, pour DRIVE et CSGA, relativement aux années précédentes et puis aux équilibres entre domaines scientifiques.

Pour le 5, le projet porté par Dominique Delmas, on a eu une longue discussion parce que ce projet a reçu un avis défavorable pour la thèse, vous le voyez, de la part de l'école doctorale. Vous voyez indiqué cela dans la colonne Commentaires. Donc les élus de la commission de la recherche ont beaucoup débattu de cette question.

En fait, il s'agit d'un cofinancement de thèse. La demi-bourse de thèse demandée au BIVB, en principe, est acquise. Et donc, il restait une demi-bourse à demander au Conseil régional, mais les élus ont considéré que l'argument de l'école doctorale, finalement, n'était peut-être pas aussi important que cela. Puisque l'on avait déjà une demi-bourse, c'était peut-être l'occasion d'avoir l'autre demie. Et donc on a proposé de laisser ce projet classé 5 et on verra bien ce que dira la Région.

Les premières pistes... On en a débattu en commission de la recherche, les premières orientations de la Région... Pour l'instant, la Région nous dit qu'elle suivra les avis des écoles doctorales. Donc on verra bien. Donc il n'est pas improbable que ce dossier ne soit pas pris. Voilà.

Ensuite, je vais passer à « ANER ». Je ne vais peut-être pas tout détailler, mais on pourra revenir si vous voulez sur certains points.

Donc Accueil de nouvelles équipes de recherche.

Nous avons classé huit demandes sur neuf et les élus de la commission de la recherche ont souhaité ne pas classer, donc le projet ne sera pas transmis à la Région, le projet porté par DRIVE. Pour une raison extrêmement simple, c'est que le porteur de projet a déjà bénéficié d'une ANER l'année dernière, et qu'il nous... En fait, il nous repropose une autre ANER pour cette année sur un autre sujet de recherche.

Alors, ce n'est techniquement pas impossible de le faire, c'est... Dans le règlement d'intervention de la Région, on ne dit pas que l'on ne doit pas faire cela, mais dans l'esprit du projet ANER d'accueil de nouvelles équipes de recherche, on a trouvé que cela ne correspondait franchement pas à l'esprit du projet. Donc on a souhaité ne pas classer ce projet.

Pour les projets Envergure, quelques commentaires sur les premiers.

Donc en premier, nous avons souhaité placer un projet coporté par IMVIA et par le LEAD.

Alors, pour les projets Envergure, la Région est attachée à l'existence d'une pluridisciplinarité et a fait évaluer cette pluridisciplinarité par les pôles thématiques d'UBFC. Donc on répond à cette demande de pluridisciplinarité par ce double projet, IMVIA et LEAD.

C'est le même projet, 3DSG, porté par deux laboratoires. Il nous paraissait intéressant de le mettre en 1, d'autant qu'il y a une thèse qui est proposée à ce moment-là dans ce projet.

Pour le numéro... Alors, celui... Donc ils sont classés 1^{er} *ex aequo* évidemment.

Celui classé 2, on ne voit pas ici très bien la pluridisciplinarité, mais elle existe. En fait, c'est parce que ce projet fait l'objet d'une demande de financement qui passera par l'INRA, parallèlement à la demande de financement que vous voyez ici.

Donc c'est un projet coporté avec l'INRA et, là encore, c'est dans le cadre d'un rapprochement entre le laboratoire PAM et le laboratoire URTAL pour le prochain contrat, ce qui pourrait - pourquoi pas ? - arriver à un nouveau laboratoire UMR INRA pour notre université, ce qui est souhaitable évidemment.

Et donc là encore, pour placer les discussions dans de bonnes conditions, on a souhaité favoriser ce projet qui va essayer de travailler justement sur ce lien entre PAM et URTAL.

Ensuite en 3, un projet classé pour le laboratoire PSY-DREPI, porté par Khadija Chahraoui. Là encore, un projet pour une raison plutôt de rééquilibre avec le laboratoire PSY-DREPI au regard de ce qui se passait précédemment.

Et puis pour les suivants, donc EARLEAT et puis JUMBO, deux projets pluridisciplinaires également. Alors pour le premier, intralaboratoire, pour le deuxième, entre ARTEHIS et CREDESPO, et qui nous paraissent intéressants à faire valoir également auprès de la Région.

Enfin, nous avons eu un débat assez long sur le projet classé 6 ici, porté par Nadine Millot de l'ICB, parce que dans son dispositif, la Région considère que le laboratoire ICB et le laboratoire IMB ne sont pas éligibles sur le dispositif Envergure parce qu'ils ont une enveloppe réservée, en quelque sorte, sur le dispositif « Aide à EIPHI ».

Pour autant, il nous semble que les recherches développées par Nadine Millot ne rentrent pas exactement dans EIPHI. Et donc, les collègues présents à la commission de la recherche ont souhaité laisser une chance à ce projet en le classant 6.

Et donc on verra bien ce que pourra retenir de cela la Région. Est-ce qu'elle aura une vision stricte de sa demande, c'est-à-dire : on ne met rien à l'ICB en dehors d'EIPHI ? Ou est-ce qu'elle regardera un peu les choses différemment ?

Voilà pour les grandes lignes de ces classements en séance.

Donc c'était une proposition, comme tous les ans, qui a été proposée par la gouvernance sur les équilibres dont je vous ai parlé et qui fait l'objet de modifications. Et en séance, il y a eu une modification et puis les points en particulier dont je vous ai parlé sur l'ANER et sur les projets portés par Dominique et sur... et par Nadine Millot. Voilà.

Intervenant- Ils sont éligibles jusqu'à quel numéro à peu près ? Quel classement ?

M. Neige.- Alors, c'est...

Intervenant.- Pour la première demande, par exemple.

M. Neige.- Alors, c'est un peu difficile, oui, effectivement. Est-ce que l'on a un petit... On a fait des petites projections. C'est un peu difficile de vous dire jusqu'où on va pouvoir aller pour plein de raisons.

D'abord, comme c'est un dispositif... Comme la Région a considérablement modifié la manière dont elle allait distribuer les fonds, vous avez compris, avec l'appel à projets qui est là et une enveloppe réservée à côté, c'est compliqué de savoir comment cela va se répartir.

Et puis aussi parce que, vous l'avez vu, la Région a fait paraître une dépêche AEF expliquant que le budget spécifique de la recherche est en baisse de 9 %. Donc je ne sais pas comment cela, ça sera répercuté et en... Pour une raison... Oui, voilà. Pour toutes ces raisons, c'était un peu compliqué.

Néanmoins, on pense que pour Amorçage, on doit pouvoir peut-être aller à 4, 5 ou 6, en fonction. L'année dernière, c'était plutôt 3, mais la Région l'année dernière avait dit qu'elle essaierait de faire un effort cette année en Amorçage.

Sur ANER, on a bon espoir d'avoir tout, les huit. L'année dernière, on en avait eu, je crois, 13 sur 14. Et donc la somme ANER demandée cette année par l'uB est inférieure à la somme des ANER obtenues l'année dernière. Donc on a peut-être espoir d'avoir tout.

Et pour Envergure, c'est là où c'est le plus compliqué à compter. Et on imagine que l'on pourrait aller peut-être à 6 ou 7 dans un... si l'on était sur une version très optimiste en projets d'Envergure.

Mais alors, avec beaucoup de réserves. Je ne veux pas m'engager là-dessus parce que d'abord, c'est la Région qui décidera, et puis comme les règlements d'intervention et les types d'appels à projets changent tous les ans, les projections sont extrêmement difficiles à faire.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.
Sébastien.

M. Chevalier.- Merci.

Oui, alors je crois que j'avais déjà fait la remarque l'année dernière. On voit les limites de l'exercice d'interclasser des dossiers qui sont très différents d'un point de vue thématique. Donc probablement, on arrive aux limites d'un système.

L'autre élément, et tu l'as remarqué, moi, je suis assez gêné sur la règle de la Région de dire : une équipe ou une activité d'un laboratoire qui est connexe à l'EUR, de fait, ne peut pas bénéficier d'un financement, même si c'est une collaboration ou une émergence d'un nouveau thème avec un laboratoire du site. Je suis très embêté avec cela.

D'autant plus que dans les activités de recherche de l'ICB, que je connais particulièrement bien, toutes les activités ne sont pas reconnues ou ne sont pas dans l'EUR EIPHI.

Cela veut dire que l'on s'ajoute une contrainte qui ne me semble pas bonne et ce n'est pas un bon message à donner aux chercheurs qui veulent initier des actions de recherche nouvelles, innovantes, ou lancer des axes scientifiques nouveaux.

M. Neige.- Alors, c'est tout à fait le cas. C'est bien pour cela que l'on a gardé le projet porté par Nadine Millot assez haut ; un peu pour challenger la Région, pour voir comment ils vont réagir – on espère, bien – là-dessus.

Si l'on regarde strictement ce qu'ils nous disent, on n'aurait pas dû le mettre.

M. Chevalier.- Oui, oui, j'ai bien compris.

M. Neige.- En fait c'est cela.

Et... Alors, je ne l'ai pas commenté, mais il y a un deuxième projet qui a été laissé... Alors, il est classé 15^e, il a très peu de chances évidemment. C'est le projet THEMPO puisqu'on...

C'est l'illustration même de ce que vient de dire Sébastien. C'est un projet pour lequel l'ICB est partenaire d'un autre laboratoire, mais comme l'ICB, normalement, n'est pas éligible sur ce dispositif Envergure, cela fait tomber le projet complet, y compris pour l'autre laboratoire qui n'est pas...

M. Chevalier.- Double peine.

M. Neige.- Voilà, double peine.

Donc on l'a quand même laissé ici pour dire qu'on lui donnait... Nous, on voulait bien le faire financer. L'ICB s'est mis à zéro euro pour ne pas biaiser complètement le système, mais *a priori*, la Région ne souhaitait pas le reconnaître. Donc il est possible qu'ils le fassent tomber du côté de l'autre laboratoire aussi.

Alors cela, on en a discuté avec la Région. Pour l'instant, ils ne veulent pas changer. Ils sont parfaitement au courant de l'effet pervers de leur règle.

M. Chevalier.- Un autre élément. Je trouve très dangereux que la Région permette que l'EUR aille seule... Alors, cela veut dire : les animateurs de l'EUR aillent seuls... Sans ta présence ou la présence des VP Recherche concernés, aillent seuls négocier.

Des négociations se sont très mal passées et, du coup, je ne trouve pas normal qu'il n'y ait plus de portage politique de l'établissement qui est partenaire de l'EUR. Je trouve cela dangereux.

M. Neige.- Je suis absolument d'accord. On essaie... Vous avez compris avec la présentation tout à l'heure de IDEES et SFRI, on essaie de recalibrer cela en remontant bien EIPHI sous la gouvernance ISITE, en fait, ce qui répond à cela.

C'est-à-dire que pour l'instant, effectivement, EIPHI n'a pas de tutelle en quelque sorte, échappe aux tutelles, ce qui n'est pas une situation correcte. Et donc, une réponse possible, c'est de mettre EIPHI au même titre qu'ISITE... Enfin, les *graduate schools*, en fait, au même titre qu'ISITE, sous le comité de pilotage ISITE et donc, sous le COS UBFC, en fait. Oui.

M. Chevalier.- OK.

M. Neige.- Cela, c'est une négociation un peu dure avec la Région. Pour l'instant, ils sont plutôt satisfaits, eux, de ce qui existe, d'une négociation en direct. Et je pense que ce n'est pas une bonne situation.

Et ce que j'ai dit sur ICB vaut également pour partie... Dans l'éligibilité sur l'appel à projets, vaut également pour partie pour le LNC, puisque l'enveloppe réservée côté LIPSTIC est censée éliminer LNC des autres projets que l'on a vus ici.

Sauf que, de la même manière que l'ICB, il y a une partie des recherches qui ne rentre franchement pas dans LIPSTIC.

Là, on a vu une illustration avec le projet de Dominique, qui est plutôt sur Vigne et Vin, mais il y a d'autres thèmes qui sont dans le même cas.

On n'a pas eu le cas cette année pour l'IMB qui n'a pas fait de demande ISITE. Peut-être, c'est... ce sont les circonstances, mais on n'a pas eu de cas comme cela à gérer pour l'IMB.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Donc je vous soumetts pour approbation les demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre de la première vague du dispositif régional pour 2020 : dispositifs Amorçage, Structurant d'Envergure et Accueil de nouvelles équipes de recherche.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

18 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je rends la parole à Pascal pour le point suivant.

M. Neige.- Voilà.

2. Demandes de financements

M. Neige.- Donc il s'agit de demandes de subventions d'une autre nature qui précédemment, pour certaines d'entre elles, passaient dans l'appel à projets pour la Région et la Région ayant changé ses règles, on est maintenant sur une procédure au fil de l'eau.

Et ce... le point dont on vient de débattre avec Sébastien sur la gouvernance et la stratégie, en fait, la place des établissements, vaut ici... Alors, c'est moins stratégique peut-être, puisqu'il s'agit des colloques et de la mobilité, mais quand même.

Le dispositif de la Région, désormais, fait que nous sommes en quelque sorte une instance de passage pour aller demander des fonds. Mais nous n'avons pas à donner de classement, nous ne pouvons pas faire de stratégie globale. Voilà.

Donc dans la demande qui est là et pour laquelle on va quand même solliciter de votre part un avis favorable, évidemment, il s'agit de demandes de subventions pour des colloques, donc procédure au fil de l'eau de la Région, et puis également pour une demande en CSTI et pour une demande en Partenariat et attractivité de la vie étudiante.

Donc ces trois dispositifs, désormais, sont au fil de l'eau pour la Région. Ils sont bordés par un règlement d'intervention, donc les demandes ici... les coûts demandés sont parfaitement dans le cadre des règlements d'intervention.

Et donc, contrairement à l'année dernière où vous deviez vous prononcer également sur le classement et la commission de la recherche également, ici, on ne fait que faire des demandes de subventions. Voilà.

Donc je ne vais pas détailler beaucoup, mais vous voyez, il y a une demande pour un gros colloque en optique porté à l'ICB, une demande pour un colloque porté par TIL, et un autre porté par ARTEHIS, et puis en termes de CSTI, une opération

portée au CGC, et en termes de Partenariat et attractivité de la vie étudiante, une demande portée à l'IUVV.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

D'autres commentaires ?

Donc je vous soumetts pour approbation ces cinq demandes.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

18 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Merci, Pascal.

Je tiens aussi à remercier Colette et son équipe, qui font un gros travail de préparation de ces documents et d'information et d'accompagnement de la commission de la recherche.

M. Neige.- Oui, oui. Je... Comme tu reparles de Colette, je voulais quand même... Je vous ai parlé du tableau de synthèse qu'elle avait construit avec le pôle Recherche. Alors là, vous ne voyez rien, c'est tout écrit tout en petit, mais en gros, on va les envoyer aux directeurs de laboratoire. Ce n'était pas prévu, mais en fait, on va pouvoir le... les aider dans le pilotage.

Ces tableaux récapitulent toutes les demandes de chacun des laboratoires. Toutes les demandes faites à la Région et le succès ou non de la demande.

Donc en fait, c'est... En envoyant ces tableaux à chaque laboratoire, ils pourront avoir les sommes exactes, année après année, de ce qu'ils ont demandé et de ce qu'ils ont obtenu à la Région, dispositif par dispositif, etc.

Donc il y a une feuille par labo. Donc c'est vraiment un travail de suivi qui est extrêmement intéressant en termes de pilotage.

M. Debeaufort.- Donc je renouvelle encore...

M. Neige.- Voilà.

M. Debeaufort.- ...les remerciements du conseil et de nous-mêmes auprès de l'équipe de Colette et du pôle Recherche.

Juste un dernier mot avant de passer la parole au Président pour le point suivant. Moi, je tenais juste à souligner que je suis à titre personnel inquiet de voir qu'une Région, mais tout autant qu'un État, qui baisse ses moyens dédiés à la recherche et à l'innovation.

Moi, je me pose la question du crédit qu'elle porte à son avenir, cette Région, et au développement économique et social.

Moi, je suis assez inquiet de voir cette tendance de baisse de soutien à la recherche et à l'innovation.

C'est un commentaire purement personnel.

M. de Mesnard.- Moi, j'ajouterais : tout en tenant des discours inverses.

M. Debeaufort.- Voilà.

Donc je vais donner la parole au Président pour le point suivant, pour vous présenter le bilan de l'année 2019 où, voilà, on garde des projets et on continue à développer.

Le Président.- Voilà. Merci, Frédéric.

IX) Présentation du rapport annuel d'activité 2019

Le Président.- Donc je vous présente, comme c'est l'habitude, le rapport annuel d'activité 2019, sous une forme et des modalités qui diffèrent un peu cette année des années précédentes.

On ne vous a pas adressé le document papier. En fait, le document papier existe, mais je voulais essayer de faire une sorte de compilation sur huit années et d'intégrer les activités 2019 dans une perspective et une cohérence globale depuis 2012.

Mais c'est un gros travail et le document tel qu'on l'a actuellement est encore trop dense et pas suffisamment cohérent pour qu'on vous l'ait envoyé.

Donc je vous présente simplement un diaporama avec les principaux éléments notables de l'année 2019 et qui seront intégrés dans un bilan global que l'on rendra public à la fin du mandat. Voilà.

Mais donc j'ai tenu à ce que l'on fasse, néanmoins, cet exercice sur cette année, qui est une année un petit peu particulière, qui va être, vous voyez, rythmée en différents chapitres :

- Ressources Humaines,
- Finances,
- Patrimoine,
- un point sur la CVEC, puisque c'était la première année de la CVEC,
- un point UBFC,
- Formation,
- Sites territoriaux,
- Classement,
- Succès,
- Université européenne,
- et Campus durable.

Parce que finalement, et comme toujours, quand on se penche derrière son épaule et que l'on regarde ce qui a été fait au cours des 12 mois précédents, on s'aperçoit toujours que des réalisations importantes ont été obtenues.

Le premier point, en termes de ressources humaines, nouveau sur cette année 2019, a été qu'après trois campagnes d'emplois, qui étaient des campagnes d'emplois, on va dire, qui étaient malthusiennes, on est revenu, pour la campagne d'emplois 2020, à une campagne d'emplois qui est quasi normale. On a indiqué 100 %, je crois que l'on est un petit peu plus de 100 %... à un petit peu plus de 100 % en réalité. Et donc, c'est une ambition forte qui est portée par cette campagne d'emplois 2020 que le conseil d'administration a votée au mois de septembre.

Un effort important a été fait également en matière de ressources humaines pour revaloriser les salaires des collègues contractuels. Et vous savez, il a été voté en avril, je crois, une revalorisation avec une enveloppe financière de 300 000 euros en année pleine pour revaloriser les entrées de corps des personnels des collègues contractuels de catégorie C, de catégorie B et de catégorie A.

Et puis, enfin, autre élément notable sur... en matière de ressources humaines sur cette année 2019, l'organisation par Stéphanie Grayot et Cécile Caseau-Roche, il y a quelques semaines, d'un colloque sur la qualité de vie au travail qui était un bon colloque et dont je crois qu'un certain nombre de jalons vont pouvoir être tirés pour préparer des actions concrètes pour les années qui viennent.

Sur le plan budgétaire et financier, l'année 2019 a été l'année de vote, en mars dernier, du compte financier 2018. Et donc sur ces diapos, vous voyez, sont représentés les trois grands marqueurs, les trois grands agrégats financiers et comptables :

- le résultat comptable,
- la capacité d'autofinancement,
- et le niveau du fonds de roulement.

Et vous vous rappelez qu'au titre de l'année 2018, la fin de l'exercice constaté en mars dernier s'est présentée de façon tout à fait favorable avec un résultat comptable à près de... positif, à près de 10 millions d'euros, avec une capacité d'autofinancement à près de 14 millions d'euros et un fonds de... un nouveau fonds de roulement qui était d'un bon niveau.

Je ne peux, bien sûr, pas vous donner aujourd'hui d'indication sur ce que sera le niveau du compte financier 2019 qui sera voté par le conseil... soumis au conseil d'administration au mois de mars. La seule chose que je puisse vous dire, c'est que le résultat comptable sera positif.

Mais évidemment, vous savez que l'on est toujours dans une période, sur les premiers mois de l'année, où les commissaires aux comptes doivent valider un certain nombre de mouvements financiers en positif ou en négatif et que ce travail est complexe est donc... évidemment, il va conditionner le niveau du résultat comptable. En tout cas, sur... Le résultat comptable 2019 sera positif. Voilà.

Donc cela, c'est quelque chose qui est important.

Et donc l'élément politique fort de ceci, c'est que nous dégageons de la capacité d'autofinancement, nous construisons un fonds de roulement qui est un fonds de roulement qui est significatif, et que tout ceci, c'est fait bien entendu pour investir.

Et vous vous souvenez que notre conseil d'administration a voté en juillet dernier un programme d'investissements qui s'étale sur les années 2019 à 2024 et qui matérialise les besoins et les ambitions de l'établissement en matière d'investissements.

Donc rapidement :

- construction du Learning Center qui est presque achevé et qui devrait être inauguré fin 2020 ou début 2021 ;
- toujours des engagements dans la rénovation de nos infrastructures numériques ;
- toujours la rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres : vous savez que c'est un chantier que nous avons engagé dès 2012, qui a été autofinancé par l'établissement, puisque depuis de nombreux CPER, nous n'avons pas pu... l'établissement n'avait pas pu obtenir de crédits pour rénover ce bâtiment Droit-Lettres. Et donc nous avons décidé, bien sûr dans un cadre pluriannuel, cette rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres ;
- le centre de simulation en Médecine, pour lequel c'est... l'établissement fournit et rénove les locaux, et c'est un engagement important à hauteur d'1,5 million d'euros, je crois ;

- l'extension Pharmaco-Imagerie, qui est... pour laquelle des études vont être lancées, qui fait partie du CPER précédent ;
- deux opérations sur l'ESIREM : d'une part, la restructuration partielle des locaux existants et d'autre part une extension de l'ESIREM ;
- l'extension du Datacenter, qui est une pièce absolument déterminante dans le positionnement de notre université sur l'espace Bourgogne-Franche-Comté, pour laquelle nous avons du foncier pour construire une extension. Et cette extension est une de nos priorités pour maintenir l'avance stratégique de l'établissement en matière de numérique. Et vous savez que l'avance sur le numérique sera probablement dans les années qui viennent une avance tout court et il faut que l'on maintienne ce positionnement ;
- et puis on a engagé le travail de déconstruction et de reconstruction des serres, qui est justifié par la désuétude de ces bâtiments et puis le fait qu'elles sont terriblement consommatrices d'énergie, voilà ;
- et puis le bâtiment d'extension, CPSU et Médecine du travail, dont je vous parlerai dans quelques minutes.

Tout ceci, ce sont des investissements importants, nécessaires pour préparer l'avenir de l'université. Et si l'on peut le faire, c'est bien parce que l'on génère de la capacité d'autofinancement et que notre fonds de roulement permet de le supporter, de le soutenir et, de fait, ce plan d'investissement a été voté par notre CA en juillet dernier.

Louis.

M. de Mesnard.- Est-ce que tu peux remettre la vue précédente, s'il te plaît ? Voilà.

Je voudrais rappeler que tout cela, ce sont de bons résultats, mais cela reste fragile.

Le Président.- Bien sûr.

M. de Mesnard.- Et il ne faut pas que cela crée des illusions parce qu'un solde comptable - un résultat comptable, c'est un solde -, c'est la différence entre des recettes et des dépenses et que la moindre variation dans les recettes ou dans les dépenses peut remettre en cause la situation.

Le Président.- Tout à fait. Tout à fait.

M. de Mesnard.- Voilà.

Il suffit d'un hiver très rigoureux, on va dépenser un petit peu plus de fluides et on va être...

Et du côté des recettes, c'est la même chose : une baisse de la taxe d'apprentissage, etc.

Et puis après, il y a la politique gouvernementale qui nous avait quand même mis dans le rouge par un prélèvement. Et cela, on ne le maîtrise pas...

Le Président.- Tout à fait.

M. de Mesnard.- ...et, évidemment, il faut que le gouvernement soit raisonnable à l'avenir.

Le Président.- Il y a beaucoup... Tu as raison, il y a beaucoup d'éléments qui pèsent sur le budget des universités, qui sont des éléments exogènes, et sur lesquels évidemment l'établissement n'a pas beaucoup de prise.

D'où l'importance que l'on ait suffisamment de marge comptable pour amortir des décisions qui seraient des décisions exogènes et qui pourraient être fragilisantes. Voilà.

Et donc la nécessité aussi de trouver les bons équilibres entre la politique de ressources humaines, que l'on veut la plus ambitieuse possible, mais la nécessité aussi de maintenir ces grands... voilà, ces grands équilibres.

M. de Mesnard.- Et de ne pas dire : « C'est bon, on est rentré dans le positif...

Le Président.- Non, mais c'est clair.

M. de Mesnard.- Voilà, c'est Byzance, on peut y aller ».

Le Président.- C'est clair.
Sébastien, tu veux intervenir.

M. Chevalier.- Je voudrais revenir, moi, sur la diapositive qui liste les investissements, s'il te plaît. Sur le... la construction du centre de langues international. Je vois une somme à zéro.

Le Président.- Oui. Parce que c'est un projet, mais que probablement on va essayer de le faire financer, non pas sur des ressources propres de l'uB mais sur les ressources de l'AFEB...

M. Chevalier.- Ah !

Le Président.- ...et puis le CPER et la Région. Mais l'AFEB, qui est l'association qui est présidée par le président, mais qui vient en support de la politique internationale aux établissements, a un fonds de roulement qui a été remis dans la bonne direction depuis quelques années. Et donc l'idée, c'est que l'AFEB puisse participer à l'autofinancement de cette structure.

M. Chevalier.- Et donc ce bâti serait pour le centre de langues, le CIEF...

Le Président.- Cela serait... Voilà.

M. Chevalier.- ...et éventuellement le pôle RI, pour qu'il y ait une cohérence internationale.

Le Président.- Voilà. Voilà. Voilà, c'est cela. Tout à fait.

En sachant qu'il y a une possibilité de projet au centre-ville sur l'espace Maret qui est l'espace, vous savez, où il y a des locaux qui sont actuellement occupés par le CROUS, et puis il y avait un restaurant universitaire qui a brûlé il y a quelques années, que le CROUS ne va pas réinvestir en tant que restaurant universitaire. Et donc il y a des locaux potentiels au centre-ville, potentiellement

stratégiquement situés, potentiellement de grande qualité, et que l'on pourrait imaginer un très beau projet, dans les années qui viennent, sur cet espace Maret.

Donc cela, ce sont des choses qui sont en cours de construction, qui dépendent, là aussi, beaucoup de l'équilibre entre l'université, la métropole dijonnaise, l'État, le CROUS. Et donc il y a pas mal de partenaires qui sont impliqués, mais le travail et la réflexion sont engagés. Voilà.

En tout cas, l'élément important, c'est de bien avoir en tête ce lien qui existe entre une situation financière qui est positive et la capacité à générer des ressources propres, à dynamiser la CAF et le fonds de roulement et donc à investir pour l'avenir.

Et à ce titre... Vous savez qu'à titre personnel, moi, je ne suis pas favorable, et l'avenir sera ce qu'il sera, mais je ne suis pas favorable à l'utilisation du fonds de roulement pour le fonctionnement.

Je le dis parce que le ministre a ouvert cette possibilité il y a quelques semaines, mais permettre aux universités de prélever sur le fonds de roulement pour le fonctionnement, c'est d'une certaine façon obérer la capacité d'investissement et de préparation de l'avenir.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'avais deux questions.

La première... La première, c'était sur le Learning Center. Les dates d'ouverture, vous avez une idée, là ?

Le Président.- Alors...

M. Rollin.- Parce qu'il y a un peu de retard sur les travaux.

Le Président.- Il y a un petit peu de retard, je...

M. Rollin.- Est-ce que l'on est toujours dans le *timing* ? Ou... Parce que les personnels entendent différentes dates.

Le Président.- Alexandre vous le dira. Je crois qu'il y a un petit peu de retard. Moi, j'ai en tête fin 2020, début 2021. Mais...

M. Rollin.- Oui... Non, mais parce que certains personnels entendent que cela... que l'on est toujours dans les dates et d'autres entendent que c'est... ce serait décalé. Donc, c'est simplement une question technique pour apporter une réponse.

M. Fournier.- Effectivement, on a eu un comité de suivi la semaine dernière ou... enfin, il y a quelque temps, et on a abordé la question du calendrier. On avait eu une réunion en amont avec le pôle Patrimoine puisque l'on est tenu aussi aux informations données par le pôle Patrimoine. Et donc effectivement, on se dirigerait vers une ouverture en mars 2021.

Les... Le personnel du Learning Center pourrait entrer dans les lieux en novembre-décembre *a priori*. À savoir que Daniel Niederlander, c'est un... Le planning qu'il nous a donné est prévisionnel. On aura vraiment une date définitive au mois de mars à peu près. Mois de mars 2020, on saura exactement quand ouvrira le Learning Center.

Pour l'instant, c'est du prévisionnel, mais effectivement, là on est en cours de... Je pense que vous avez été mis au courant de ce qu'il s'est passé au niveau du désamiantage. On est en cours de finalisation du désamiantage et, ensuite, on va vraiment entrer dans les travaux intérieurs et tout ce qui est architecture intérieure. Voilà.

M. Rollin.- Non, c'est simplement parce que... Voilà, les personnels n'entendent pas tous le même son de cloche, donc ce serait peut-être bon qu'il y ait une communication.

Moi, je voulais revenir sur la diapo du fonds de roulement parce que justement, on s'aperçoit que l'on est remonté à un niveau de fonds de roulement important.

J'allais en parler justement, de ce que l'on entend dire de la part de la ministre justement, que le fonds de roulement pourrait servir à payer du fonctionnement, ce qui revient plus ou moins à ce que... à l'opération qui avait été menée il y a quelque temps... il y a quelques années, sur les prélèvements sur les universités dans le fonds de roulement pour finalement réabonder un fonds de 100 millions et quelques euros... C'est cela, qui s'est passé.

Donc on a donné 100 millions d'un côté, mais on l'avait prélevé sur le fonds de roulement.

Donc là, la question reste toujours là sur le fonds de roulement. Il y a... Il est quand même, dans la comptabilité, prévu, mais il est aussi prévu pour une... Comment ? Pour des investissements et non pas comme une... Comment ? Comme une réserve de précaution.

Or, le problème, c'est : si on revient sur le montant des fonds... du fonds de roulement qui est actuellement à l'université et sur les prévisions d'investissement, il y a un très, très, très, très gros décalage et qui pose quand même un certain nombre de questions sur cela.

Parce que finalement, une partie du fonds de roulement, il ne faut pas l'oublier, est alimentée aussi d'une manière indirecte, je schématise la comptabilité, mais par la dotation de fonctionnement que le ministère donne aux universités. Donc il se dit : « Je ne donne pas de l'argent pour simplement faire de la réserve de précaution ». Donc il faut être attentif au niveau du fonds de roulement.

Je l'entends, que le fonds de roulement, il est nécessaire pour faire tourner notre université dans l'investissement futur... dans les investissements futurs, mais il faut faire attention aussi que le niveau global des fonds de roulement...

Parce que l'opération qui s'est posée, il y a trois, quatre ans, je n'ai plus... - j'ai un petit décalage dans la tête - ... il y a trois ans, sur le prélèvement du fonds de roulement dans les... dans un certain nombre d'établissements publics, pas simplement universitaires, mais dans un certain nombre d'établissements publics, c'est que certains établissements publics étaient arrivés à des fonds de roulement qui étaient l'équivalent de la moitié d'une année de fonctionnement.

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- Et donc, on était arrivé à des aberrations. Donc c'est toujours le même problème, c'est que les... Comment ? Les excès font que tout le monde en pâtit. Donc il faut trouver le bon milieu.

Le Président.- Tout à fait. Bon cela, c'était marginal. Le nombre d'établissements qui avaient des fonds de roulement de cette ampleur était quand même marginal et on est bien loin.

M. Rollin.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- Et donc, on a dans ce fonds de roulement... De tête, on doit avoir une vingtaine de millions d'euros qui sont la réserve de précaution qui permet de faire face à un mois de fonctionnement et un mois de salaires. Et donc cela, c'est la... C'est tout à fait légitime et raisonnable. Et puis une bonne partie qui est également engagée sur un certain nombre d'opérations. Et puis une partie qui permettra de faire face à d'éventuels aléas.

Louis, tu veux dire un mot ?

M. de Mesnard.- Sur la recommandation ministérielle d'utiliser le fonds de roulement pour du fonctionnement, moi, je voudrais quand même faire remarquer que le fonctionnement, si l'on veut que cela soit efficace sur des dépenses qui vont se répéter tous les ans, si l'on veut par exemple revaloriser des rémunérations...

Or, le fonds de roulement, comme je l'ai expliqué, cette année il est bien, l'année prochaine il sera peut-être beaucoup moins bien.

L'investissement, au contraire, on sanctuarise une somme donnée. C'est du *one-shot*. On sanctuarise une somme et on la dédie à telle ou telle opération. Donc c'est cohérent.

Tandis que du fonctionnement, c'est jouer avec l'avenir. On ne sait absolument pas où l'on va aller.

Le Président.- Tout à fait.

Alain veut apporter un complément.

M. Helleu.- Deux, trois éclairages.

Il y a le fonds de roulement absolument non mobilisable, cela veut dire qu'il ne faut pas y toucher.

Ensuite il y a le reste, qui se constitue par les... par un fonds de roulement que l'on peut mobiliser pour financer des opérations.

Avec un bémol globalement, et Frédéric nous l'a dit tout à l'heure, un désengagement de la Région qui nous amène, nous, à apporter des financements.

Je rappelle les 300 000 euros, l'année dernière, sur l'appel à projet, qui est venu, en fait, en complément du désengagement de la Région qui initialement donnait 400 000, puis 300 000, puis 300 000 avec une partie dédiée à Agrosup. Donc cela, c'est un premier souci.

Le deuxième souci... On a aussi un désengagement des opérateurs dans le cadre du prochain CPER, qui n'est pas encore validé. Et maintenant, le CPER, ils nous demandent de participer, ce qui est assez nouveau. Donc on a participé sur le dernier CPER, mais auparavant, quand il y avait le contrat de plan Etat Région, les opérateurs n'intervenaient pas.

Et le troisième bémol sur cet aspect-là sur le fonds de roulement... enfin, sur la disponibilité des crédits, c'est que quand on finance des opérations sur fonds propres, cela génère de l'amortissement. Ce qui fait que l'année suivante, il faut aussi mettre de côté une part d'amortissement. Donc plus on investit, plus il nous faut de l'amortissement.

M. de Mesnard.- Tout à fait.

M. Helleu.- Plus on a de l'investissement et de l'amortissement, plus notre fonds de roulement diminue.

Et ensuite, on a des dépenses récurrentes liées à la diminution de l'abondement de la dotation par l'État.

Quand on parle du GVT que l'État ne finance plus en totalité, c'est quelque chose qui vient rogner nos capacités à générer de la CAF, qui est... et cela vient, de fait, diminuer notre fonds de roulement mobilisable pour des opérations.

Donc ce sont tous ces éléments qu'il faut avoir à l'esprit quand on raisonne sur les capacités disponibles.

Après, sur nos capacités disponibles, on a un plan d'investissement qui est prévu. Alors ce sont des projets, puisque ces projets, souvent, ce sont des cofinancements, mais cela dépend aussi des partenaires.

Pour l'instant, la porte est ouverte parce que, que ce soit avec la métropole ou que ce soit dans le cadre du CPER, les négociations commencent tout juste. Donc on est sur des projets.

Après, dire que l'on a trop de fonds de roulement, moi, j'aurais tendance à dire : plus on a un fonds de roulement important, mieux c'est aussi, parce que cela veut dire que l'on prend en charge les dépenses d'équipement et d'investissement, mais avec toutes les réserves que je viens de dire.

Le Président.- Merci, Alain.

Alors, autre fait notable de l'année 2019, c'est la première année de disponibilité de la CVEC, le fonds pour la vie étudiante et la vie de campus, pour laquelle nous avons bénéficié de 1,4 million d'euros de disponibilités supplémentaires.

La réalité, c'est que la CVEC nous a rapporté 1,8 million d'euros, mais vous savez, dans le même temps, les droits d'inscription ont été minorés. Et donc, on a perdu environ 400 000 euros sur les droits d'inscription. Donc la résultante en matière de disponibilités pour l'établissement est de 1,4 million d'euros qui ont été ventilés sur un certain nombre d'opérations qui sont faites ou qui sont déjà engagées et qui sont des choses notables, notamment pour le fonctionnement de la crèche, notamment pour le budget du campus durable, dont je vous parlerai en fin de diaporama, pour les associations étudiantes.

On a vu Patricia de Bernardi tout à l'heure, et donc, on vous a dit qu'il était programmé un doublement des surfaces du centre de prévention et de santé universitaire, avec un recrutement d'un médecin supplémentaire qui était nécessaire.

Vous savez qu'il y a quelques années, on avait un service de médecine préventive, qu'on l'a transformé en un centre qui devient un centre de soins, qui est, de fait, un vrai cabinet de médecine générale pour l'ensemble des étudiants de notre campus, que ceci marche bien.

Voilà, je voulais que l'on se donne quelques années pour apprécier parce que c'était une évolution d'une grande complexité. Cela marche bien, on va avoir maintenant... On va être en possibilité d'élargir l'offre sanitaire pour nos étudiants.

Patricia de Bernardi a parlé tout à l'heure de la santé mentale. On a un besoin très important en soutien psychologique, psychiatres. On a besoin également d'autres spécialités médicales. Pour cela, il faut des surfaces.

Et on a une ambition à l'international, d'accueil d'étudiants internationaux. Il faut que l'on puisse prendre en charge au plan sanitaire les étudiants internationaux, c'est quelque chose d'absolument essentiel.

Donc tout ceci nécessitait absolument que l'on augmente les surfaces.

Le projet est engagé. Il est engagé avec les personnels qui font les plans eux-mêmes.

Et de fait, je pense que ceci peut positionner l'université de Bourgogne, vous voyez, dans le Grand Campus dijonnais, comme l'établissement qui va assurer ce support de soutien sanitaire à tous les étudiants des autres établissements puisque les autres établissements n'auront jamais la masse critique suffisante pour disposer d'un centre de soins du niveau de celui de l'université de Bourgogne. Voilà.

Un très bon projet.

Sur la culture, c'est fait. Nous avons rénové l'amphithéâtre de l'Atheneum, qui était... qui nécessitait des travaux, voilà. Il y avait des... On en était à un point où la... les impératifs... les questions de sécurité se posaient, donc cela a été fait très rapidement, grâce à Pierre Ancet, d'ailleurs, qui nous a alertés sur cette situation.

Sur les sites territoriaux, une enveloppe de 10 euros par étudiant a été allouée sur la CVEC... sur le budget CVEC aux sites territoriaux.

Et puis sur le sport, vous saviez que nous avons mis en place une salle de musculation il y a quelques années. Elle est victime de son succès et donc, sur les crédits CVEC, était programmée une extension de cette salle de musculation. Voilà.

Donc on voit bien l'ensemble de ces actions pour la vie étudiante qui sont menées grâce à la CVEC et je remercie Ambre, qui préside la commission CVEC, et puis Alain Helleu, qui est le grand argentier de cette commission. Voilà.

Et donc ils font un...

M. Helleu.- Juste un mot. Cela, ce sont les faits marquants, mais on a aussi abondé des dotations sur d'autres projets.

Le Président.- Oui, oui.

Je n'indique ici vraiment que les faits un peu... les éléments un peu percutants de cette année 2019.

Alors sur Université Bourgogne-Franche-Comté, beaucoup de choses se sont passées sur cette année 2019, qui a été, après des années difficiles, 2016, 2017, 2018, au plan politique, une année de retour à la sérénité et de retour au dialogue et la concertation.

Vous savez que cela a été l'année du plan d'actions, l'année des précisions au plan d'actions, qui ont permis d'organiser deux congrès dans notre université, en janvier et en septembre, qui ont été l'occasion de débats importants.

C'est l'année du lancement des appels à projets SFRI et IDEES, dont on a parlé au début de ce conseil.

2019, cela a été également l'année pendant laquelle la mutualisation effective des crédits recherche des laboratoires entre les établissements fondateurs d'UBFC a été obtenue. C'est-à-dire que le budget 2020... le budget Recherche 2020 de nos laboratoires est ventilé par un algorithme, par des clés de répartition qui sont des clés de répartition qui, pour la première fois, sont uniques sur la Bourgogne-Franche-Comté et qui ont été votées par tous les établissements partenaires. Voilà.

Cela, c'est une chose extrêmement importante qui montre que l'on est véritablement sur le chemin de la création d'un espace Recherche qui deviendra un

espace Recherche qui devient... qui sera unique sur la Bourgogne-Franche-Comté. Cette chose, elle est faite.

Tout comme est réalisée, à titre expérimental cette année, la nouvelle modalité de recrutement des enseignants-chercheurs, vous savez, par laquelle le volet Recherche du profil des enseignants-chercheurs sera confié à Université Bourgogne-Franche-Comté.

Pour la campagne d'emplois 2020, pour la première fois... Je crois que l'on a quatre postes ou cinq postes pour notre université. Quatre postes qui sont testés dans le cadre de cette procédure nouvelle.

On n'est pas les seuls, l'université de Franche-Comté a également quelques postes, Agrosup a également quelques postes.

Non ?

M. Neige.- Non, pour un problème de calendrier.

Le Président.- Calendrier ?

M. Neige.- Pour eux.

Le Président.- Donc c'est uniquement...

M. Neige.- Ils ne sont pas dans le calendrier.

Le Président.- ... uniquement uB et UFC ?

M. Neige.- Oui.

Le Président.- En tout cas, les deux universités, vous voyez, se sont engagées dans cette modalité qui est importante.

Je redis, c'est la question de la mutualisation des crédits de recherche et la question de recrutement des enseignants-chercheurs avec des profils Recherche harmonisés, ce sont probablement les deux points qui nous ont permis en 2015-2016 de gagner l'Initiative d'excellence ISITE et c'est fait.

Parmi les éléments notables également, le fait que dans le cadre d'Université Bourgogne-Franche-Comté notre université a obtenu quatre postes en *tenure track*, qui sont des postes pour des chercheurs qui sont très prometteurs.

Et puis alors une chose également qui est particulièrement importante et qui montre bien l'excellence distribuée de la recherche dans notre université, c'est qu'un petit peu plus de 50 % des labos de l'uB ont, sur les trois appels à projets ISITE des dernières années... des années passées, gagné des programmes ISITE qui sont, vous le savez, des programmes hautement sélectifs et qui sont décidés par un jury qui est un jury international. Voilà.

Et cela, c'est également quelque chose qui illustre bien la typologie de la recherche à l'uB, qui n'est pas celle d'un ou de gros laboratoires qui sont en situation de domination, mais véritablement la volonté qui est la nôtre d'entraîner la totalité de nos laboratoires.

Et dans le document auquel faisait référence Pascal tout à l'heure, qui a été réalisé par le pôle Recherche et par Colette Schmitt, qui fait l'historique des crédits recherche obtenus par les différents laboratoires, on voit très bien l'effet de cette

stratégie de l'université de Bourgogne de soutenir au meilleur niveau tous ses laboratoires.

Sébastien.

M. Chevalier.- Une question rapidement sur le choix des quatre postes. Pourquoi quatre et pas dix ? Et comment cela a été fait ? C'est parce que l'on est dans une phase exploratoire, « laboratoire » si je puis dire ?

M. Neige.- On a un petit peu optimisé nos chances en cherchant des laboratoires... enfin, des couples labo-composante qui nous semblaient être compatibles pour passer dans les pôles thématiques.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Neige.- On n'a pas... Enfin, vous savez que les pôles thématiques fonctionnent plus ou moins bien, globalement plutôt bien d'ailleurs, mais plus ou moins. Et donc, on a optimisé cela pour avoir un vrai retour, en fait.

Et au final, il y a... On a quelques petits retours qui sont assez intéressants. Sur le... Alors notamment sur le... J'avais une réunion hier avec les pôles thématiques, notamment sur le calendrier de l'écriture. Ils ont été gênés par le calendrier, ils voudraient que l'on revoie cela avec eux, donc voilà.

M. Chevalier.- La question, c'est le profil Recherche. À quel moment se fait le lien avec la partie Formation ?

Et je reprends ce qui avait été souligné dans le courrier de juillet dernier par la ministre, c'est : qui prend la décision finale puisque ce sont des emplois de l'université ? Et qui validera au final ?

M. Neige.- Alors très formellement, ce sont les établissements membres puisque l'on passera dans les conseils, conformément au code de l'éducation, en fait.

Et en revanche, on a prévu une phase de discussion-négociation – je ne sais pas comment on pourrait l'appeler – des établissements membres avec UBFC pour qu'à un moment donné, il y ait une vision globale de toute la campagne d'emplois, en fait, et de tout ce qui est prêt à arbitrer pour aller un cran plus loin après.

Mais au final, ce sera quand même bien les établissements puisque ce sont eux qui ouvrent les postes, qui prendront les décisions.

M. Chevalier.- Oui, donc cette année, petite expérimentation sur quatre postes...

M. Neige.- Voilà, voilà, voilà.

M. Chevalier.- ...de l'uB seulement, si j'ai bien compris.

M. Neige.- Quatre de l'uB et cinq de l'UFC.

M. Chevalier.- D'accord. Merci.

Le Président.- Et puis on verra en fonction des résultats et des difficultés que l'on va rencontrer comment élargir puisque l'engagement qui a été pris, c'est que cela concerne 100 % des postes d'enseignants-chercheurs pour la prochaine campagne d'emplois. Donc il était logique que l'on fasse une expérimentation de ce dispositif.

En tout cas, le dispositif lui-même a été voté, a été validé dans les instances, a été validé par UBFC. Voilà. Donc c'est quelque chose qui s'est fait de façon tout à fait transparente. Voilà.

Sur la Formation, quelques points forts de l'année.

D'abord, l'année 2019... L'année universitaire 2019-2020 est l'année où nous passons le cap des 34 000 étudiants au... Mi-décembre, nous avons 34 034 étudiants au dernier relevé qui m'a été transmis.

2019 est également l'année où, compte tenu du résultat comptable 2018, nous avons pris la décision d'une allocation supplémentaire de 300 000 euros aux composantes sur les petits équipements pédagogiques puisque vous savez que la Région soutient, mais soutient les acquisitions de gros équipements et plus les petites choses qui font le quotidien des étudiants et des enseignants. Et donc on a ventilé, je crois, au *pro rata* du nombre d'étudiants dans les composantes, en faisant confiance aux directeurs de composante, sans projet avec... Voilà, sans formalisme administratif. Et cela a été très bien.

Et puis c'est une année avec des évolutions importantes de l'UFR des Sciences de Santé, dont on a eu l'occasion de parler :

- la réforme de la PACES, dont on a abondamment parlé aujourd'hui ;
- l'implantation... le projet d'implantation d'une PACES à Nevers, dont je ne suis pas tout à fait certain qu'il pourra aboutir pour la rentrée 2020 ;
- l'intégration de la maïeutique à l'UFR des Sciences de Santé, qui a posé de grandes complications financières, plus que pédagogiques ;
- l'universitarisation d'un certain nombre de professions d'auxiliaires médicaux comme les... la masso-kinésithérapie, les soins infirmiers et puis l'universitarisation de l'IRTESS - alors les IFSI, cela fait environ 2 500 étudiants, ce n'est pas neutre, l'IRTESS, c'est un petit peu moins, c'est environ 150 ou 200 ;
- il y a l'Ergothérapie à Nevers également, qui a été intégrée ;
- et puis Kiné à Nevers, qui va commencer à cette rentrée.

Voilà.

Et puis on a également, cette année, renforcé, et c'est une chose dont je me réjouis, les liens entre l'université de Bourgogne et l'AFEB qui est donc cette association pour l'accueil des étudiants internationaux.

Et dans l'AFEB, vous savez qu'il y a deux pieds. Il y a une résidence internationale et puis il y a le CIEF, qui est la structure d'enseignement du français langue étrangère. Et on a mis en place une procédure cette année pour que les étudiants internationaux qui suivent au CIEF un diplôme de français langue étrangère soient également inscrits à l'université. Ce sont donc des étudiants qui sont maintenant étudiants de l'université et c'est une première étape vers un rapprochement entre l'AFEB et notre université.

2019 a été également l'année de l'aboutissement de beaucoup de gros dossiers qui ont été engagés pour les sites territoriaux au cours des années passées.

C'est l'ouverture du quatrième département Carrières juridiques sur l'IUT de Chalon-sur-Saône, un travail important.

Vous savez qu'avec trois départements, l'IUT de Chalon-sur-Saône était un petit IUT fragile. Avec quatre départements, il est maintenant un IUT qui sera un IUT bien ancré et un IUT solide. Voilà.

Donc ce... Plusieurs années de travail ont été nécessaires. C'est chose faite.

C'est l'année où la CTI nous informe que le nouveau département « robotique », construit à l'interface du Creusot et de l'ESIREM, est validé par la CTI et donc ce nouveau département ouvrira à la rentrée prochaine.

C'est quelque chose de tout à fait remarquable qui permet à la fois de valoriser le Master Erasmus Mundus Vibot qui est porté au Creusot, qui s'adosse à une équipe qui maintenant a reconquis un label CNRS, et puis qui, en même temps, va être un nouveau département de l'ESIREM et qui va venir renforcer cette superbe école d'ingénieurs de notre université.

Donc c'est vraiment quelque chose qui est gagnant-gagnant et qui montre bien aussi que sur le plan territorial, le campus métropolitain est capable de venir renforcer les campus territoriaux. Donc on crée, on renforce le lien entre Dijon et les sites territoriaux.

2019, c'est l'année également où la filière Génie Industriel, qui était portée à l'ITII d'Auxerre, est définitivement intégrée à l'ISAT. C'était une remarque forte de la commission des titres d'ingénieurs.

C'est une très belle formation, avec des étudiants qui trouvent très rapidement du travail, mais qui était la seule... le seul ITII français qui n'était pas intégré à une école d'ingénieurs.

Et de fait, en faisant cela, on renforce le lien entre Nevers et Auxerre, on renforce Nevers, on renforce Auxerre et on permet de faire émerger sur le nord et l'ouest de la Bourgogne une grande école d'ingénieurs qui maintenant a quatre ou cinq départements. Il y en avait deux quand on est arrivé et maintenant, il y en a...

M. Debeaufort.- Quatre.

Le Président.- Il y en a quatre puisqu'il y a Infrastructures routières et puis Génie industriel maintenant.

M. Debeaufort.- Si je peux me permettre, le fait de rattacher l'ISAT... le... Pardon. La formation GI à l'ISAT, on a doublé le nombre de candidatures pour cette rentrée.

Le Président.- Et puis dans le même temps, un certain nombre de collègues qui vivent et travaillent sur le site d'Auxerre ont demandé leur rattachement à l'ISAT, et un certain nombre d'entre eux se sont inscrits au laboratoire DRIVE et donc vont, de fait, venir renforcer le laboratoire DRIVE.

Donc on est vraiment sur un projet de renforcement territorial tout à fait intéressant avec une école d'ingénieurs, l'ISAT, qui, il y a quelques années, était classée dans le classement *Usine Nouvelle* à environ la 110^e place en France et qui était à la 30^e place française, je crois, au dernier classement.

Donc vous voyez que l'on renforce quelque chose que, pour ma part, je considère comme une vraie pépite de notre université. Voilà.

Et puis à Mâcon, cette année, cela a été à la rentrée dernière l'ouverture de la Licence pro « Gestion d'exploitation viti-vinicole ». Quelque chose qui est cohérent avec l'identité économique de Mâcon et qui vient s'ajouter à un certain nombre d'ouvertures de formations sur le site de Mâcon depuis quelques années.

Un site de Mâcon qui est un site, néanmoins, qui est fragile. Un petit site, environ 200-250 étudiants, mais sur lequel on a réussi à consolider au fil des années par des partenariats avec des universités lyonnaises et puis en délocalisant un certain nombre de diplômés. Voilà.

Donc tout ceci s'est fait à cette rentrée, mais c'est bien sûr l'aboutissement d'années de travail.

2019, c'est l'année de la stabilisation définitive de notre université dans le classement de Shanghai, troisième année consécutive, toujours aux rangs 600 à 700 mondial, ce qui est important parce que les universités asiatiques arrivent et elles poussent dans le classement et donc elles ont tendance à dégrader le classement des universités européennes.

Donc stabilité dans Shanghai et puis un *score*, je dois dire, particulièrement bon cette année sur les *rankings* disciplinaires, que je vous ai indiqués par discipline avec les classements :

- Mathématiques : entre 200 et 300 mondial,
- Chimie : entre 400 et 500 mondial,
- Sciences et technologies alimentaires : entre 75 et 100,
- Sciences de l'agriculture : entre 150 et 200,
- De l'atmosphère : entre 300 et 400,
- Sciences de la Terre : entre 400 et 500,
- Écologie : entre 400 et 500,
- STAPS : entre 150 et 200,

Et puis les trois *rankings* concernant les Sciences de santé : la Médecine clinique, la Biologie humaine et la Santé publique, entre 400 et 500 mondial.

Donc c'est quelque chose dont on peut s'enorgueillir et qui n'est probablement pas... Bien sûr, cela se construit sur des décennies ces choses-là, mais les choix qui ont été faits de l'excellence distribuée dans la stratégie d'allocation de ressources aux laboratoires et de sanctuarisation du budget Recherche de nos laboratoires depuis 2012, malgré des conditions financières difficiles, n'ont certainement pas été nuisibles pour notre présence dans le classement de Shanghai.

Sur le numérique, deux chantiers notables sur cette année 2019. D'abord l'organisation des JRES, qui sont les Journées des réseaux de l'enseignement supérieur, qui sont une manifestation extrêmement prestigieuse qui regroupe tout le monde du numérique éducatif français - il y avait plus de 2 000 personnes -, organisée par notre Direction du numérique, je dois dire, magistralement.

Il faut remercier Marie-Ange Rito et son équipe qui ont vraiment porté ce projet et c'est important parce que cela donne une visibilité nationale considérable à l'université de Bourgogne et cela va laisser des traces. Je pense que l'organisation des JRES laissera des traces.

Et puis le deuxième chantier notable en matière de numérique sur cette année, c'est l'ouverture des campus numériques à Autun et Nevers. Et il y a un travail très important qui est fait notamment avec Autun, sur lequel on a mis en place tout un ensemble d'actions pour venir enrichir le projet de campus numérique à Autun.

Dans les relations avec le monde économique, le fait notable de 2019, c'est l'organisation de la journée du 12 décembre sur les *start-up* et les entreprises innovantes émergentes de notre université, très belle journée dont je vous ai déjà parlé tout à l'heure.

En matière d'international, c'est bien sûr l'alliance européenne FORTHEM, dossier déposé en février dernier, labellisé en juillet, qui est déjà sur de beaux rails.

Et nous avons accueilli la semaine dernière à Dijon les responsables qui portent, qui construisent le projet. On avait une cinquantaine de collègues des six universités européennes partenaires. Et c'est probablement une des plus belles ambitions pour notre université pour l'avenir.

On a obtenu ce projet et on a obtenu également un financement complémentaire du gouvernement français qui doit être de l'ordre de 700 000 euros - alors, je pense que c'est 700 000 euros par an, je pense que c'est 700 000 euros par an pendant trois ans – qui va venir nous aider à donner un élan complémentaire sur la recherche et un élan complémentaire sur l'ouverture de cette alliance européenne aux sites territoriaux. Voilà.

Et je veux que, *via* ces financements complémentaires, nos campus territoriaux puissent s'intégrer parfaitement dans cette alliance européenne, soit en recevant des étudiants étrangers, internationaux en échange, soit nous-mêmes en envoyant des étudiants de nos campus territoriaux en échange européen dans nos universités partenaires. Voilà.

M. Debeaufort.- Et des enseignants.

Le Président.- Et des enseignants. Et des enseignants et des chercheurs, tout à fait.

M. Debeaufort.- Et des personnels administratifs.

Le Président.- Quelque chose qui sera probablement très structurant pour l'avenir de l'uB.

Belle réussite également avec l'obtention par la métropole dijonnaise du projet TIGA, Territoire d'innovation de grande ambition, autour de l'alimentation durable.

Très vaste projet qui, autour de tous les concepts d'alimentation au sens large, aussi bien en matière de communication, de sciences humaines que de logistique, que de sciences, vise à créer un modèle alimentaire durable d'ici 2030 et à repenser les relations qui peuvent exister en matière d'alimentation entre les territoires urbains et les territoires ruraux.

Donc c'est quelque chose qui est tout à fait intéressant.

C'est un dossier métropole, mais c'est un dossier métropole qui est bien entendu associé à l'INRA, fortement associé à Agrosup Dijon et, naturellement, à l'université de Bourgogne. Voilà.

Et puis enfin, 2019, c'est l'année où les actions qui ont été engagées pour le campus durable qui a été largement porté par Frédéric, ont permis d'obtenir ce label « biodiversité » de la LPO qui est quelque chose qui n'est pas anecdotique parce que cela montre bien la force de notre engagement, et notre campus est le plus grand espace géographique en Bourgogne-Franche-Comté qui obtienne ce label de la Ligue de protection des oiseaux.

Voilà les principaux éléments au titre de l'année 2019 que je voulais vous rappeler.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires, avant que je vous le soumette pour approbation ?

Moi, je tiens à remercier tous les services qui font remonter les infos, qui travaillent à ce bilan et à ces réussites.

Et je tiens aussi à faire un petit coucou spécial à Cyril, qui met tout cela en forme et au service de la « com », qui vont nous faire le beau document que vous recevrez, je ne vais pas dire demain, mais...

Le Président.- Non, non, fin février.

M. Debeaufort.- Voilà, fin février, le temps de finir la mise en forme et l'impression. Voilà.

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ? Donc une non prise part au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

16 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

Donc je vous remercie.

Si les administrateurs sont d'accord, pour une question de quorum, on va intervertir les deux derniers points avant de donner la parole à Marie-Ange et Alexandre.

Je vous propose que nous passions et que nous votions les conventions pour approbation puisque c'est très bloquant pour les semaines à venir si elles ne sont pas passées.

XI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Donc vous avez reçu... Il y a trois tableaux de conventions. Un du PAJI, un du SEFCA et un du pôle Recherche. Donc ce sont essentiellement des conventions liées à des programmes de recherche ou à des dispositifs de formation.

S'il n'y a pas de question particulière sur ces différentes conventions, je vous les soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

17 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité sur les conventions entraînant versement de l'université de Bourgogne.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Et vous avez reçu pour information et pour compte rendu les autres conventions du PAJI, du PFVU, du pôle Recherche et du pôle Culture pour l'Atheneum, ceci pour information.

Donc s'il n'y a pas de questions ou de commentaires, on en a fini avec ce point particulier sur les conventions.

Le conseil d'administration prend acte.

Et je vais donner la parole à Marie-Ange et à Alexandre pour le point sur le Schéma du Numérique.

Merci.

M. Fournier.- Le Schéma Numérique d'UBFC.

M. Debeaufort.- D'UBFC... Pardon, d'UBFC.

X) Présentation du projet de Schéma Directeur du Numérique de UBFC

M. Fournier.- Je vais vous présenter avec Marie-Ange Rito le Schéma Directeur Numérique de la COMUE UBFC.

Alors, à savoir que le travail a débuté dès le mois de juin 2017. Il a été initié par le Vice-président UBFC Numérique de l'époque, Christophe Cruz, avec lequel les référents Numérique ou VP Numérique des établissements et les DSI ont travaillé pour mettre sur les rails ce schéma directeur du numérique.

Donc évidemment, cela a été initié et, ensuite, il y a eu une période assez longue pendant laquelle il n'y a pas eu de travail à proprement parler sur ce schéma directeur du numérique.

Et donc, le calendrier s'est brusquement accéléré, notamment avec la mise en place du plan d'action ISITE.

Il a été effectivement demandé aux vice-présidents Numérique et aux référents Numérique des établissements de finaliser le travail qui avait été débuté en 2017 et pour... de rendre un schéma directeur du numérique pour la mi-juillet 2019. Donc on a vraiment eu un laps de temps très court pour travailler.

Mais ce qui a été très positif, c'est que malgré la démission du Vice-président Numérique d'UBFC, Christophe Cruz, on était resté... les vice-présidents Numérique et les référents, on était resté en mode COPIL Numérique qui avait été mis en place par Christophe Cruz. Donc on avait encore des réunions assez fréquentes et des points réguliers entre nous.

Donc on a travaillé en groupe de travail avec une personne qui a été désignée pour porter le projet et le finaliser – c'est Philippe Descamps de l'UTBM – avec en appui technique la DSI, donc la Direction du Numérique de notre université et Marie-Ange Rito. Voilà.

On a vraiment travaillé en... d'un point de vue logistique, de cette manière et cela a permis d'accélérer les choses puisque l'on avait déjà notre schéma directeur du numérique uB qui avait été mis en place et qui était... enfin, qui en était déjà à sa deuxième mouture.

Donc là, je vous présente un petit camembert. Vous pouvez voir : on a le... enfin, les programmes et les axes du schéma directeur du numérique COMUE UBFC, avec :

- un premier programme Services, « Le numérique au service des missions des établissements membres de la COMUE » ;
- un second programme, qui est « Le numérique pour la modernisation et la simplification des procédures »,

- et le dernier programme, qui est « Le numérique pour le développement de campus d'avenir ».

Donc vous pouvez voir que l'on a différents axes par programme. Alors, je vais revenir assez rapidement sur ces différents axes.

Donc vous pouvez voir le premier programme et... enfin, les trois programmes qui apparaissent en haut de la diapo et puis les différents axes avec le numérique au service :

- de la pédagogie,
- de la recherche,
- d'un e-campus,
- de la modernisation,
- de la gouvernance et du pilotage,
- le développement des infrastructures,
- et enfin, le numérique pour le développement de la sécurité des usagers, des biens et des systèmes d'information.

Alors les projets. Vous pouvez voir le nombre de projets total. C'est... On a... À la fin du SDN, on arrive à 43 projets qui sont répartis entre les différents axes, avec notamment l'axe 5 « Le numérique en support de la gouvernance et du pilotage » avec 11 projets, qui est l'axe dans lequel on a le plus de projets.

On a quand même des... On a ciblé également des projets vraiment prioritaires dans ce SDN, avec :

- le premier qui est le partage des nouvelles pratiques pédagogiques numériques et l'amélioration de la communication entre les pairs ;
- le deuxième, le développement des outils numériques en support de la science ouverte, avec notamment en ligne de mire le projet Data BFC 2 ;
- la convergence des systèmes d'information dans le cadre de la COMUE, qui est un des points du plan d'actions primordiales, avec :
 - le référentiel commun UBFC ;
 - la fédération d'identité Shibboleth ;
 - le serveur fédérateur de la carte multiservice, qui est un projet sur lequel on travaille depuis plusieurs années et qui s'est subitement accéléré, parce que c'est vrai que comme le disait Alain... enfin, le Président tout à l'heure, on a eu... on a un travail de confiance depuis un peu plus d'un an au niveau UBFC, et cela s'est largement ressenti au niveau du numérique, avec notamment l'arrivée de nouveaux personnels UFC avec lesquels on travaille de mieux en mieux ;
- le quatrième, veiller à la performance des infrastructures numériques, avec notamment :
 - le Datacenter labellisé ;
 - le cluster de calcul d'excellence, où là on a une tradition de travail entre la Bourgogne et la Franche-Comté qui... voilà, qui se renforce de plus en plus, et l'infrastructure réseau ;
- et enfin, le dernier point, la sécurité des personnes, des biens et des systèmes d'information.

Donc là, vous avez les différents programmes avec les axes.

Donc le premier axe : « Le numérique au service de la pédagogie ».

Ce que vous pouvez voir en rouge, ce sont les projets que l'on a ciblés comme prioritaires, donc notamment :

- le numérique dans les situations d'apprentissage,
- l'innovation dans l'enseignement avec la mise en place d'une pédagogie numérique.

Alors, juste un petit écart. Je tiens aussi à vous informer que dans le bilan 2019, on a vraiment fait un énorme effort sur la pédagogie numérique et l'accompagnement auprès des... au niveau de l'uB et l'accompagnement des enseignants avec la mise en place de nouveaux outils qui sont en cours de déploiement.

Et puis le dernier projet vraiment prioritaire de cet axe, c'est la dissémination des nouvelles pratiques pédagogiques et l'amélioration de la communication entre les pairs.

L'axe 2, « Le numérique au service de la recherche » avec :

- la valorisation des données scientifiques de la recherche : c'est... le ministère nous pousse vraiment à cela, donc c'était normal de le mettre en priorité ;
- le soutien à la coopération des mésocentres pour le développement du calcul haute performance : là aussi, on a une tradition, comme je l'ai dit, de travail entre uB et UFC, donc cela nous a permis de mettre l'accent sur cette priorité.

L'axe 3, « Le numérique en support d'un e-campus » avec :

- la création d'un référentiel commun des personnels et des étudiants ;
- le développement de la fédération... de fédération d'identité que l'on appelle « Shibboleth » ;
- le serveur fédérateur avec l'architecture mutualisée pour la carte PASS'UBFC, qui est un des projets prioritaires d'UBFC ;
- et la fédération des services liés à la carte multiservice, le PASS'UBFC.

L'axe 4, « Le numérique en support de la modernisation » :

- la gestion des doctorants et des Masters internationaux avec, surtout, l'interopérabilité des systèmes d'information ;
- la production d'un support d'une offre de formation visible et lisible avec notamment le portail d'inscription UBFC ;
- et enfin, la modernisation d'une gestion... de la gestion mutualisée des bibliothèques avec le nouveau projet que l'on appelle le « Système de gestion des bibliothèques mutualisée », qui est un projet commun uB, UFC et UTBM. C'est-à-dire que l'on va avoir la mise en place du même logiciel... du même système de gestion de bibliothèques au sein des trois établissements. Et donc c'est en cours dans les trois établissements.

L'axe 5, « Le numérique en support de la gouvernance du pilotage », avec :

- le développement de la gestion des ressources humaines d'UBFC ;
- le développement de la gestion financière d'UBFC ;
- la convergence du SI dans le cadre de la COMUE, bien sûr ;
- et le tableau de bord de pilotage pour les besoins de la gouvernance.

L'axe 6, « Le numérique pour le développement des infrastructures », avec :

- la coopération pour un centre d'opérations du réseau ;
- le soutien à la mobilité par l'accès aux salles de travail évolutives de type, bien sûr, Learning Center ou aux outils de visioconférence ;
- le soutien d'une politique de consolidation des hébergements des équipements informatiques avec la labellisation du Datacenter, là aussi, qui a été un sujet prioritaire pour UBFC.

Et l'axe 7, « Le numérique pour le développement de la sécurité des biens et des SI ».

Donc c'était normal de mettre un axe « sécurité » dans le schéma directeur du Numérique puisque cela a été un axe également fort dans notre schéma directeur uB.

Et parallèlement, il faut savoir que l'UFC travaille aussi à son premier schéma directeur du numérique.

Et en fait, nos schémas directeurs vont vraiment s'implémenter les uns avec les autres et auront vraiment une vraie influence les uns sur les autres.

Donc pour cet axe, on a :

- le développement du contrôle d'accès avec la carte multiservice PASS'UBFC au sein de la COMUE UBFC ;
- le développement de la conformité « Informatique et liberté » avec la mise en place du RGPD qui date du 2 mai 2018 ;
- et l'ouverture et la protection des données administratives et scientifiques avec l'OpenDATA, là aussi avec une forte poussée du ministère vers ce type de projet.

Donc voilà, j'ai terminé très, très rapidement cette présentation du schéma directeur du numérique qui a demandé aux équipes un travail dans un délai contraint. Et avoir une telle qualité de document en si peu de temps, c'est assez remarquable. Donc je tenais également à remercier Marie-Ange qui a vraiment piloté d'un point de vue logistique ce projet et puis surtout l'entente que l'on a eue au sein d'UBFC au niveau des référents Numérique qui s'est vraiment accrue ces derniers mois et depuis un an.

Le Président.- Merci, Alex.

Et je rebondis sur ta dernière intervention. Il est clair et il est notable et il est important que la dernière année a été marquée par un retournement complet de la situation dans le terme de la confiance entre les établissements dans le sens de la construction du projet commun. On le voit avec IDEES et SFRI, on le voit avec le plan d'actions et le document « Précisions au plan d'actions » qui ont vraiment été construits de façon complètement confraternelle, et puis on le voit également avec le projet Numérique qui avait marqué un pas et qui a été relancé. Voilà.

Et donc il y a un mot qui vraiment marque tout ceci, c'est « la confiance retrouvée », et quand la confiance est retrouvée, les choses démarrent et cela montre bien que le projet partagé Bourgogne-Franche-Comté reste l'axe de ce que l'on doit construire ensemble, dans le respect des établissements bien sûr, mais il n'y a jamais eu de volonté de fragiliser ce projet partagé et la dernière année le démontre bien. Voilà.

Donc grand merci à vous, grand merci à toutes les équipes qui travaillent à vos côtés, y compris les vice-présidents et les services Numérique des établissements partenaires, parce que je sais que vous faites un très beau travail tous ensemble.

Et dans tout ceci, et évidemment pour l'uB, avoir un Datacenter labellisé « Datacenter de l'enseignement sup », c'est... on est le deuxième... l'un des deux premiers...

M. Fournier.- On est le premier.

Le Président.- Premier ? Premier établissement français. C'est incontestablement quelque chose qui met en valeur notre campus.

M. Fournier.- Alors, juste avant que M. Rollin prenne la parole, je voulais juste préciser que l'on avait profité également... Parce que l'on nous a demandé pourquoi on avait réalisé les JRES. Alors non seulement pour le prestige de

l'établissement, mais aussi, on a profité des JRES pour accueillir une délégation du ministère sur la question du Datacenter.

Et suite à cet accueil et aux échanges que l'on a pu avoir sur la question, on a pu obtenir des enveloppes conséquentes que l'on... pour UBFC. Il y a eu un montant de 722 000 euros pour la... pour le Datacenter, ce qui n'est pas rien et ce qui a surtout permis de travailler à la modernisation des réseaux Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la labellisation du Datacenter.

Donc je tenais à le préciser parce que c'est vrai que les JRES nous ont permis aussi de... stratégiquement et politiquement, de faire coup double.

Le Président.- Parfait, et vous faites une belle équipe tous les deux et c'est très bien comme cela et grand merci.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui.

Deux questions qui me sont venues dans les présentations sur des projets.

Sur le premier, c'était sur la question de la recherche. La question, c'était sur des données scientifiques et de la recherche par rapport avec, maintenant, l'obligation d'ouvrir un certain nombre... les *open source*, les données... un certain nombre de données. Comment cela va être géré ?

Et la deuxième question - autant que je pose les deux en même temps -, c'était sur la gestion des... par rapport aux bibliothèques. Les trois bibliothèques, c'était cela ? C'était pour pouvoir, en fait, quelque part, voir... *Quid* ? Comment va s'intégrer...

Parce que j'ai vu que début décembre... mi-décembre, à Besançon, une très grande bibliothèque municipale qui... Avec aussi donc dedans les universités... les bibliothèques universitaires. Un certain nombre de bibliothèques universitaires ont été intégrées. Est-ce que cela va y rentrer aussi dedans ?

Je pense qu'il y a une discussion à avoir parce que... Dans ce cadre-là, voilà.

C'étaient deux questions : la première sur la recherche et la gestion des données ouvertes : quelque part, même si ce sont les laboratoires qui doivent les mettre, mais est-ce qu'il y aura un... Comment ? Un... Une centralisation, un peu, de ces données ou un dispositif spécifique ?

M. Fournier.- Je vais répondre sur les deux questions.

Alors, sur la valorisation des données scientifiques de la recherche, effectivement... Il y a effectivement toutes les questions de mise à disposition, d'hébergement, etc.

Alors, on a eu un premier travail... Enfin, il y a eu un colloque, qui s'appelle « Data BFC 2 », qui a permis de faire se parler les responsables Numérique et puis les scientifiques sur cette question précisément, puisque le ministère... enfin, en tout cas, le gouvernement pousse vraiment vers ces ouvertures et ces protections. Donc on a eu un colloque qui nous a permis de voir où l'on voudrait aller.

Alors c'est vrai que ce n'est pas en fin de mandat que l'on peut mettre cela en place, mais je pense que le prochain... la prochaine mandature, c'est un des points sur lesquels elle va devoir se positionner très rapidement et d'un point de vue UBFC.

Et c'est vrai que le colloque qui avait été organisé, c'est un colloque UBFC qui a permis de faire une présentation conjointe uB et UFC sur ces questions.

Donc là, on va avoir un travail à mettre en place dès le prochain mandat par la future équipe.

Et puis sur le... Oui, sur le... l'*open data*, cela rejoint également ce point puisque l'on a abordé ces deux questions lors du colloque Data BFC 2.

Et puis sur la question du SGBM, que je connais bien puisqu'on l'a vraiment mis en place avec les collègues VP Numérique UFC et UTBM.

Alors, en fait, on a profité d'un accord conjoint entre établissements pour partir sur la même solution au niveau des trois établissements.

Alors actuellement, chaque établissement travaille à ces aspects... aux aspects techniques de mise en place dans les différents SCD et sur...

J'ai eu effectivement l'information d'une Grande Bibliothèque à Besançon et je pense que...

Alors, après c'est surtout au niveau interne qu'ils vont devoir discuter parce que le SCD de l'UFC prend la solution SGBM. J'imagine qu'au niveau de la Grande Bibliothèque, il faudra qu'ils aient le même choix. Cela me semble logique, mais je n'ai pas confirmation là-dessus. Je pourrai éventuellement poser la question au VP Numérique, Damien Charlet, de l'UFC, qui pourra probablement me répondre sur la question.

M. Rollin.- Le projet de la Grande Bibliothèque n'est pas un projet piloté par l'université, c'est piloté par l'agglomération de Besançon puisque c'est de regrouper les bibliothèques municipales...

M. Fournier.- Oui, je sais.

M. Rollin.- ...et aussi les bibliothèques universitaires. Donc voilà, je pense qu'il y aura une discussion à avoir parce que ce serait quand même intéressant qu'il y ait un logiciel aussi... enfin, qu'une partie des étudiants ne soit pas sur un autre régime.

M. Fournier.- Exactement, oui.

M. Rollin.- Les étudiants et les personnels.

Le Président.- Bien, merci.
On a terminé l'ordre du jour.

XII) Questions diverses

Le Président.- On a une question diverse qui a été... qui est arrivée... qui vient de... qui est adressée par Cédric Clerc, que je vous lis.

J'ai un élément de réponse rapide, mais ce n'est pas quelque chose que... de toute façon, que l'on pourra traiter maintenant.

« Dans le cadre des questions et puisque cette question d'actualité « Mesures PPCR 2020 » n'est pas à l'ordre du jour du CA du 22 janvier, le SNPTES souhaite savoir si l'université a prévu l'alignement des indices de rémunération des contractuels sur les grilles des titulaires à corps équivalent.

Si ce n'est pas le cas, le SNPTES demande la mise en œuvre de ces revalorisations et exige que ces revalorisations soient automatiquement appliquées

lors de l'évolution des grilles statutaires des titulaires, comme déjà exprimé à plusieurs reprises dans les différentes instances ».

Moi, je veux dire que l'on a commencé de répondre d'une certaine façon à cette question puisque dès cette année, dès le 1^{er} avril, je vous en ai parlé il y a quelques minutes, les grilles de rémunération des collègues contractuels des catégories C, B et A ont été retravaillées, revalorisées entre le premier et troisième échelon.

Donc cet alignement vers la grille des titulaires a été fait et, de fait - je vous l'ai dit tout à l'heure, le coût en année pleine de cette mesure qui a été assumé -, pour cette année, il est de 300 000 euros. Voilà.

Donc cela, c'est une partie de la réponse.

Maintenant, effectivement, derrière cette question, il y a possiblement le fait que l'État nous ait délégué une enveloppe complémentaire dans l'actualisation du dispositif RIFSEEP, vous savez, qui, au bout de trois ans de mise en place, a été actualisé.

On a une enveloppe qui a permis d'actualiser, de rehausser de 4 % le dispositif RIFSEEP pour la filière de l'AENES.

Simplement, ce dispositif RIFSEEP ne s'applique pas aux personnels contractuels. Donc c'est quelque chose qui ne peut pas se translater en l'état aux personnels contractuels. Voilà.

Donc pour l'instant, une partie de la réponse est positive et puis, pour le reste, je pense que ce sera les futures équipes, et dans le cadre des futures... des évolutions nationales des dispositifs indemnitaires également, qui devront se prononcer.

Voilà ce que je peux vous dire sur cette question qui a été posée par Cédric Clerc.

Ceci étant, l'ordre du jour est terminé. Merci d'avoir...

Frédéric veut dire un petit mot. Moi là, je voudrais encore une fois... Merci à tous, voilà, pour ces bonnes années de travail, et je passe la parole à Frédéric qui veut conclure.

M. Debeaufort.- Moi, je voudrais surtout remercier tous les administrateurs, déjà pour leur présence au conseil, même s'il n'y en a plus beaucoup à cette heure-ci, pour leur participation aux débats, même si parfois les sujets étaient compliqués, tendus, houleux. Je trouve que les débats ont toujours été dans le respect des uns, des uns et des autres. Donc je tenais à remercier les administrateurs pour cela.

Je tiens particulièrement à remercier le PAJI qui nous accompagne, qui prépare les CA, qui se plie à nos contraintes d'emploi du temps pour... avec certaines prépas qui ne sont pas toujours à des heures convenables, on va dire, mais toujours avec beaucoup de flexibilité et de bonne humeur.

Moi, je tiens aussi, à l'occasion de ce CA, à remercier l'équipe de VP avec qui j'ai toujours travaillé très intelligemment et avec grand plaisir et toujours avec beaucoup d'humour, surtout avec certains ou certaines qui n'écoutent pas...

(Rires)

Et puis je tenais... Le Président parle souvent « d'excellence distribuée » pour la recherche au niveau de l'université. Moi, je tenais à souligner l'excellence de notre Président et de notre DGS, et qui n'est pas distribuée, mais partagée avec l'équipe, et qui nous a toujours accordé une grande confiance par rapport à nos

propositions et, des fois, nos propres choix, et sur lesquels à la fois le Président et le DGS nous ont accompagnés.

En tant que VP, je m'exprime sans leur en avoir parlé au nom de tous les VP, mais... Voilà.

Un grand merci à tous, aux administrateurs, aux services, qui nous accompagnent dans tous les domaines, à leur disponibilité, à leur écoute, à leur souplesse parce que, des fois, on a des idées qui ne sont pas forcément dans le cadre de l'administration, et qui ont une grande souplesse ou une grande... Comment dire cela ? Gentillesse pour nous dire que, des fois, on risque de faire fausse route.

Voilà, donc un grand merci à tous et aussi un grand merci à l'équipe avec qui j'ai eu énormément de plaisir à travailler ces quatre dernières années, ces huit dernières années, en fait. Voilà.

Donc merci à tous et je rends la parole pour le dernier mot au Président.

Le Président.- Et le Président remercie les deux formidables VP CA qu'il a eus à ses côtés également pendant cette mandature...

M. Debeaufort.- Trois. Trois.

Le Président.- Sur cette mandature ?

M. Debeaufort.- Ah, sur cette mandature.

Le Président.- Non, non, sur cette mandature. Sur cette mandature... Louis de Mesnard et Frédéric Debeaufort.

M. Debeaufort.- Deux sur cette mandature et trois avec la précédente.

Le Président.- Et puis la mandature précédente, Marie-Geneviève Gerrer.

Donc merci également aux VP CA qui ont été à mes côtés pour animer ces conseils d'administration qui sont tellement importants pour la vie démocratique de notre université. Voilà.

Donc merci à tous, et bon vent à tous, et à bientôt.

(Applaudissements)

- : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 45)

Le Président de l'Université
de Bourgogne

Vincent THOMAS